



# Bureau d'études en environnement & Laboratoire d'hydrobiologie

SARL ARTEMIA ENVIRONNEMENT au capital de 8 000 Euros Siège Social : 1A rue de Chuignes 80340 Herleville Téléphone : 03.22.84.28.78 / Fax : 03.22.84.28.87 Courriel : artemia@artemia-environnement.com Site internet : www.artemia-environnement.com



Etude de la faune et de la flore d'un Espace Naturel Sensible pour l'établissement d'un plan de gestion

Etude n° EXP-10-007

Client : L'Entente Oise-Aisne

# **Validation**

Responsable : M. Jérôme Niquet

Juin 2012, à Herleville.

# **SOMMAIRE**

INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SITE	2
1.1. LOCALISATION	2
1.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE	2
1.3. STATUT ACTUEL ET LIMITE DU SITE	2
1.3.1 Régime foncier	2
1.3.2 Maîtrise d'ouvrage, conventions, partenariat	2
1.3.3 Limites du site	
1.4. ZONES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION	4
1.4.1 Les ZNIEFF	
1.4.2 Les ZICO	
1.4.3 Les Zones Natura 2000	8
1.4.4 Les Espaces Naturels Sensibles	10
1.4.4.1 Le schéma départemental des ENS de l'Oise	
1.4.4.2 Importance du site dans le schéma départemental des ENS de l'Oise	
1.4.5 Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France	
1.4.6 Trame verte et bleue	12
1.4.7 Place du site dans le réseau de sites remarquables	13
1.5. HISTORIQUE DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSERVATION DU SECTEUR	14
1.5.1 Vocations et usages passés et récents du secteur d'étude	
1.5.1.1 Exploitation des carrières	14
1.5.1.2 Lutte contre les fortes inondations de l'Oise	14
1.5.1.3 Réserve écologique de l'Ois'eau	14
1.5.1.4 Accueil du public	14
1.5.1.5 Tourisme fluvial	
1.5.1.6 Trans'Oise	15
1.5.2 Contexte socio-économique actuel du secteur d'étude	15
1.5.2.1 Les activités cynégétiques	15
1.5.2.2 Les activités halieutiques	
1.5.2.3 Sports-nautiques	15
1.5.2.4 L'agriculture	15
1.5.3 Vocations et usages futurs du secteur d'étude	17
1.5.3.1 MAGEO - Mise au gabarit européen de l'Oise	17
1.6. CONNAISSANCE ACTUELLE DU MILIEU NATUREL	
1.6.1 Géologie	18
1.6.2 Hydrologie	19

2.	IDENTIFICATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE	19
	2.1. LES INVENTAIRES RÉALISÉS ANTÉRIEUREMENT	20
	2.1.1 La faune	20
	2.1.2 La flore	21
	2.1.3 Etat de conservation et fragilité du site	21
	2.1.4 Présence de corridors écologiques potentiels	21
	2.2. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE DE RECENSEMENT	24
	2.2.1 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise avifaunistique	24
	2.2.2 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise mammalogique	24
	2.2.2.1 Les mammifères terrestres	24
	2.2.2.2 Les chiroptères	25
	2.2.3 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise herpétologique	25
	2.2.3.1Les amphibiens/reptiles/	batraciens
		0.
	2.2.4 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise entomologique	
	2.2.5 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise du milieu aquatique	
	2.2.5.1 La faune-flore aquatiques	
	2.2.6 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise floristique	
	2.3. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	28
	2.3.1 Limites méthodologiques de l'inventaire des insectes	28
	2.3.2 Limites méthodologiques de l'inventaire des vertébrés	28
	2.3.3 Limites méthodologiques de l'inventaire des chiroptères	28
	2.3.4 Limites méthodologiques de l'inventaire de la flore	28
	2.4. DATES D'INTERVENTION	28
	2.5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	29
	2.5.1 La flore	29
	2.5.1.1 Présentations des espèces remarquables	29
	2.5.1.2 Présentation des espèces invasives	31
	2.5.1.3 Résultats et analyse	31
	2.5.2 L'avifaune	33
	2.5.2.1 Résultats bruts	33
	2.5.2.2 Analyse des observations	35
	2.5.3 Les odonates	36
	2.5.3.1 Résultats bruts	36
	2.5.3.2 Analyse des observations	36
	2.5.4 Les orthoptères	37

# **SOMMAIRE**

2.5.4.1 Résultats bruts	37
2.5.4.2 Analyse des résultats	37
2.5.5 Les batraciens	38
2.5.5.1 Résultats bruts	38
2.5.5.2 Analyse des résultats	38
2.5.6 Les chiroptères.	39
2.5.6.1 Résultats bruts	39
2.5.6.2 Analyse des résultats	40
2.5.7 Les mammifères terrestres	42
2.5.7.1 Résultats bruts	42
2.5.7.2 Analyse des résultats	42
2.5.8 Les coléoptères	43
2.5.8.1 Résultats bruts	43
2.5.8.2 Analyse des résultats	43
2.5.9 Les lépidoptères	44
2.5.9.1 Résultats bruts	44
2.5.9.2 Analyse des résultats	44
2.5.10 Les habitats naturels	46
2.5.11 Profil des berges	57
2.5.12 Macro-faune et flore aquatique	61
2.5.12.1 Généralités sur la macro-faune	61
2.5.12.2 Résultats de la campagne de prélèvements de la macro-faune	62
2.5.12.3 Traits liés à la physiologie	
2.5.12.4 Microhabitats (préférendum)	65
2.5.12.5 La flore aquatique	65
2.5.12.6 Discussion	
2.5.12.7 Synthèse	
6. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE	
2.6.1 L'avifaune	67
2.6.2 La flore	67
2.6.3 Les orthoptères	67
2.6.4 Les odonates, coléoptères et lépidoptères	67
2.6.5 Les batraciens-reptiles	
2.6.6 Les chiroptères	
-	
2.6.7 Les mammifères terrestres	
2.6.8 Valorisation du site auprès des groupes scolaires	67
2.6.9 Valorisation du site auprès des touristes et naturalistes	67

3.	HIÉRARCHISATION DES ENJEUX	68
4.	GESTION CONSERVATOIRE ET PROPOSITION DES ACTIONS	69
	4.1. OBJECTIFS	69
	4.2. PROPOSITION DES ACTIONS	69
	4.2.1 Première action : Restauration de la phragmitaie centrale	69
	4.2.2 Deuxième action : Restauration des îlots à Sternes	69
	4.2.3 Troisième action : Aménagements des observatoires	
	4.2.4 Quatrième action : Entretien de la zone enherbée	69
	4.2.5 Cinquième action : Coupe des espèces exogènes	69
	4.2.6 Sixième action : Valorisation du site pour l'accueil du public	69
	4.3. PLAN DE TRAVAIL	70
	4.4 PROGRAMMATION INDICATIVE DES OPERATIONS	73

# LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE	3
FIGURE 2 : LOCALISATION DES ZNIEFF DU SECTEUR D'ÉTUDE	5
FIGURE 3 : LOCALISATION DES ZICO DU SECTEUR D'ÉTUDE	7
FIGURE 4 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 DU SECTEUR D'ÉTUDE	9
FIGURE 5 : DÉLIMITATION DE L'ENS	11
FIGURE 6 : LOCALISATION DES CORRIDORS, ENS ET GENS DE L'OISE	13
FIGURE 7 : LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS BORDANT LE SITE DE L'OIS'EAU	16
FIGURE 8 : TRACÉ DU PROJET MAGEO	17
FIGURE 9 : CARTE GÉOLOGIQUE DE LA RÉSERVE DE L'OIS'EAU	18
FIGURE 10 : LOCALISATION DES PASSAGES DE LA GRANDE FAUNE (CORRIDOR N°12)	21
FIGURE 11 : LOCALISATION DES PASSAGES DE LA GRANDE FAUNE (CORRIDOR N°11)	22
FIGURE 12 : LOCALISATION DES BIOCORRIDORS (CARMEN)	22
FIGURE 13 : LOCALISATIONS DES DIFFÉRENTS POINTS D'ÉCOUTE ET D'OBSERVATIONS	27
FIGURE 14 : LOCALISATIONS DES ESPÈCES REMARQUABLES OBSERVÉES SUR LE SITE DE L'OIS'EAU	30
FIGURE 15 : LOCALISATIONS DES ESPÈCES INVASIVES OBSERVÉES SUR LE SITE DE L'OIS'EAU	32
FIGURE 16 : CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE POUR LA FAUNE	45
FIGURE 17 : CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE DES HABITATS DU SITE	54
FIGURE 18 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS - SECTEUR OUEST	55
FIGURE 19 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS - SECTEUR EST	
FIGURE 20 : PROFILS DES BERGES T1 À T4	57
FIGURE 21 : LOCALISATION DES TRANSECTS ET POINTS DE MESURES DES HAUTEURS D'EAU	
FIGURE 22 : PROFILS DES BERGES T5 À T8	59
FIGURE 23 : PROFILS DES BERGES T9 À T12	59
FIGURE 24 : PROFILS DES BERGES T13 À T16	60
FIGURE 25 : PROFILS DES BERGES T17 À T20	60
FIGURE 26 : PROFILS DES BERGES T21 À T24	61
FIGURE 26 : PROFILS DES BERGES T21 A T24	62
FIGURE 28 : LOCALISATION DES AMÉNAGEMENTS ET ACTIONS À APPORTER SUR LE SITE	72

# **PREAMBULE**

Le site correspond à des anciennes gravières alluviales ; leur acquisition par l'Entente Oise-Aisne s'inscrit avant tout dans un programme d'aires de ralentissement des fortes crues de l'Oise.

La Réserve de l'Ois'eau, dont l'Entente Oise-Aisne est propriétaitre, fait partie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Oise sous le code : OIS10, « Boucle de Ponpoint ». Elle s'inscrit dans le territoire du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France ainsi que dans celui du Site Inscrit Oise 29 « Vallée de la Nonette ».

Le site est également reconnu d'un grand intérêt écologique (enjeux principalement avifaunistique) par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie et les associations de protection de l'environnement (LPO, Picardie Nature...).

Dans le but d'obtenir le plus de cohérence possible sur les actions à mener afin d'optimiser le potentiel écologique du site, il apparaît nécessaire d'établir un plan de gestion.

La réalisation d'un plan de gestion se déroule en 7 phases :

- Dresser l'état des lieux : établir un inventaire, comprendre le fonctionnement ;
- Établir un diagnostic : établir la liste des enjeux (problèmes à résoudre, soit des opportunités à valoriser) ;
- Se fixer des objectifs à long terme, c'est-à-dire définir l'état idéal du secteur ;
- Analyser les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs à long terme ;
- Fixer les objectifs à 5 ans : étape permettant de se rapprocher des objectifs à long terme (réponses temporaires ou d'urgence aux enjeux, levée des contraintes) ;
- Définir le plan de travail qui permettra d'atteindre les objectifs à 5 ans (opérations à mener et activités permettant de les réaliser);
- Réaliser un suivi complet sur les aménagements mis en place afin de vérifier le bien fondé du plan de gestion.

# 1. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SITE

#### 1.1. LOCALISATION

La zone d'étude est située sur le territoire de Pont-Sainte-Maxence, commune localisée au Sud-Est de l'Oise (60), dans la région Picardie (*Cf. figure en page suivante*).

#### 1.2. DESCRIPTIF SOMMAIRE

L'entente Oise-Aisne, propriétaire du site, a fait de celui-ci une réservé écologique : la réserve de l'Ois'eau (d'une superficie d'environ 100 ha).

Le périmètre du site contient trois anciennes gravières en lisière directe de l'Oise ainsi que d'un ancien bras mort. Ces trois étangs et milieux humides occupent désormais l'essentiel du périmètre et sont liés les uns aux autres par des buses.

Un projet de réamènagement du site a été initié dans le cadre d'une stratégie d'aménagement hydraulique des bassins-versants de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque d'inondation. Ainsi, sont présents sur le site divers éléments de gestion des crues :

- Une vanne de régulation permettant de diminuer les niveaux du casier ;
- Une digue d'une longueur de 3200 m;
- Un déversoir réalisé en gabion coupant la digue en son milieu ;
- Plusieurs buses reliant les étangs de la réserve et les étangs voisins pour réguler les niveaux d'eau avant la pointe de crue.

Forte d'un potentiel écologique élevé, l'Entente Oise-Aisne a réalisé, avec l'aide de ses partenaires, des travaux d'aménagement écologiques tels que : la création de triples berges, la création d'une île au centre des étangs, d'une « plage » à gravelots, d'observatoires, d'une roselière ainsi que celle de berges à pente douce.

#### 1.3. STATUT ACTUEL ET LIMITE DU SITE

#### 1.3.1 Régime foncier

Le site, propriété de l'Entente, s'étend sur plusieurs parcelles cadastrales localisées sur la commune de Pont-Sainte-Maxence (60).

La superficie totale de la zone d'étude est d'environ 93 ha (dont approximativement 43 ha de surface terrestre et 50 ha de surface aquatique).

### 1.3.2 Maîtrise d'ouvrage, conventions, partenariat

• Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage est l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents (Entente Oise-Aisne).

Partenariat :

Les différents partenaires et experts de réaménagements et de gestion sont les suivants :

- Parc Naturel Régional Oise-Pays de France;
- Agence de l'Eau Seine-Normandie;
- Conseil Général de l'Oise;
- Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie ;
- Conservatoire Botanique National de Bailleul;
- Ligue pour la Protection des Oiseaux ;
- Picardie Nature;
- CPIE de l'Oise...

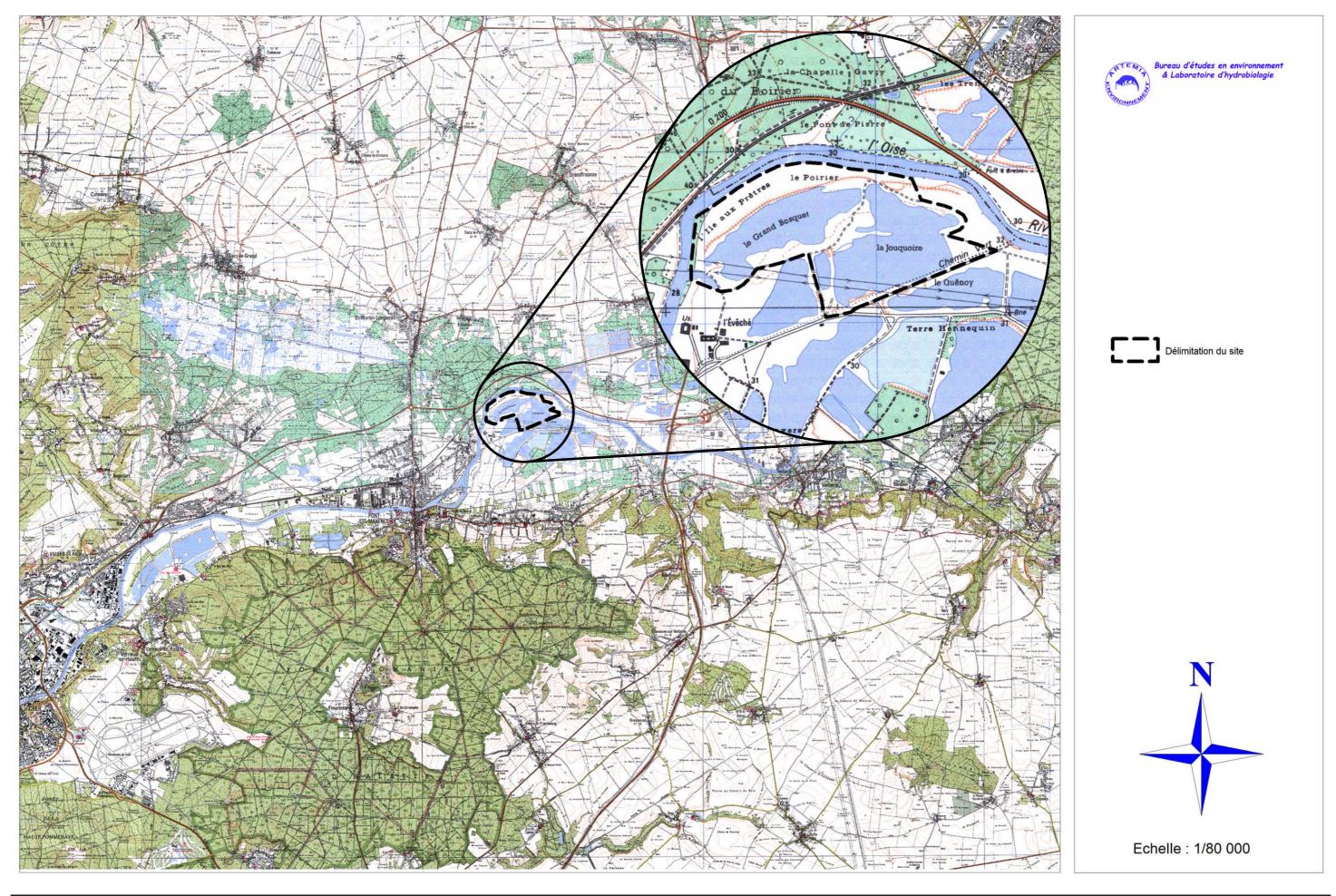
#### 1.3.3 Limites du site

Le périmètre d'étude intègre plusieurs entités en connexion géographiques (étangs, roselière, parcelles fauchées...). Toute la superficie de la zone d'étude est propriété de l'Entente Oise-Aisne.

Une réflexion sur ces différentes entités a été engagée dont la finalité est de définir les principales actions de gestion (plan de gestion). A noter que ces axes de gestion doivent être compatibles avec la vocation première de ce site: la réduction de l'impact des fortes crues de l'Oise.

Les limites externes du site (qui n'appartiennent pas à l'Entente Oise-Aisne) sont celles figurant sur la figure ci-dessous (avec comme limites au Nord le cours d'eau de l'Oise et au Sud le « Chemin Vert »).

Figure 1 : Localisation du site



#### 1.4. ZONES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION

#### 1.4.1 Les ZNIEFF

Etabli pour le compte du Ministère de l'environnement, l'inventaire ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

Une ZNIEFF n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui signale, le cas échéant, la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables ou protégées par la loi.

L'inventaire ZNIEFF présente deux types de zonation :

- La ZNIEFF dite de type I, qui représente un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant ainsi d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. On entend par unité écologique homogène un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces animales et végétales caractéristiques de l'unité considérée.
- La ZNIEFF de type II, qui recèle des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques d'homogénéité dans leur structure ou leur fonctionnement.

La mise en place des ZNIEFF a été initiée en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan national, réalisé en 1992, a fait apparaître les difficultés et les limites de son utilisation à l'échelle nationale. Il a parut donc nécessaire de le mettre à jour, de façon à garantir sa fiabilité et pour tenir compte des évolutions depuis la première génération, de moderniser les ZNIEFF.

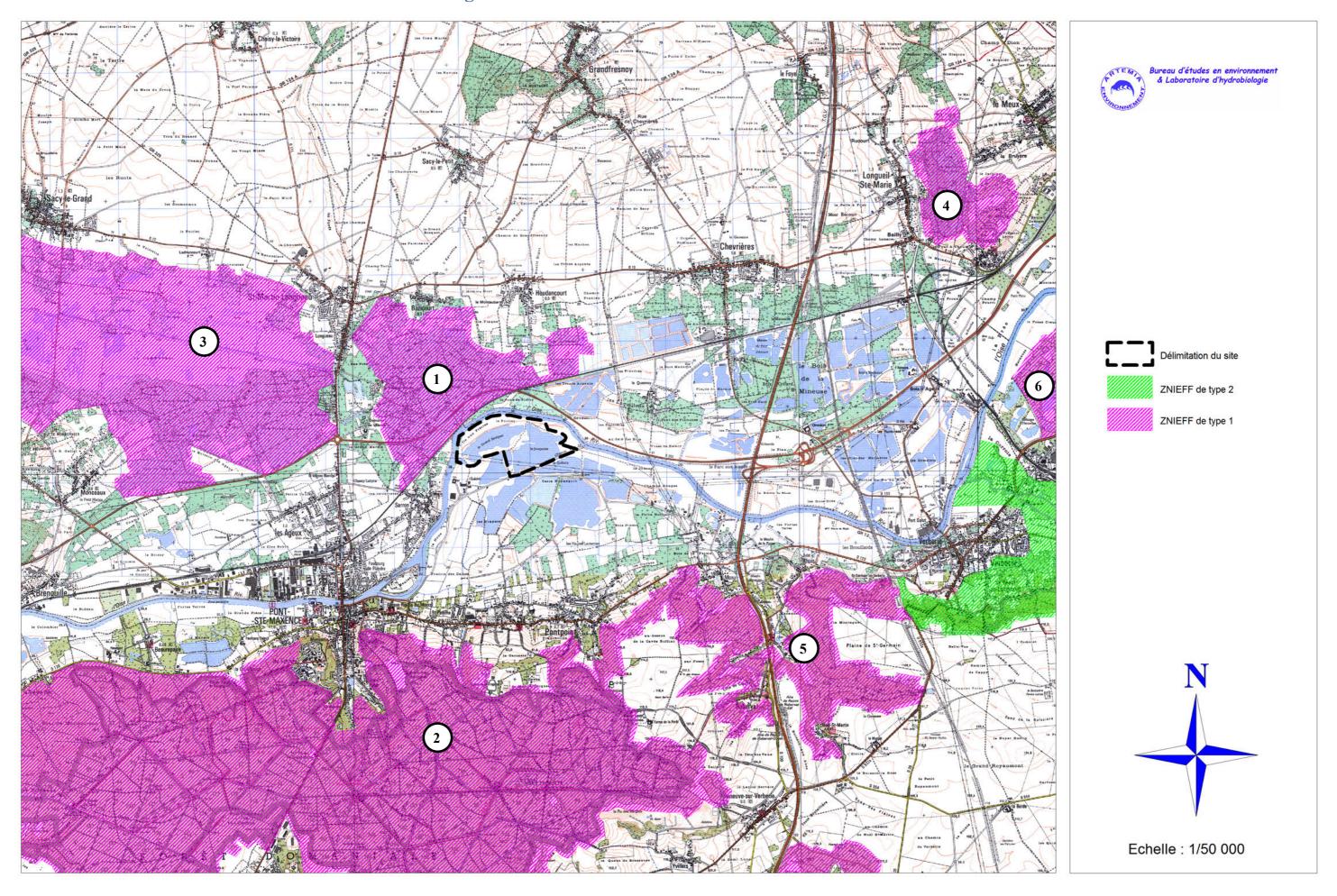
Aucune ZNIEFF n'est présente sur la zone d'étude. Nous remarquerons toutefois la présence de deux ZNIEFF de type I localisées sur la commune de Pont-Sainte-Maxence et d'autres, localisées dans un secteur proche du site (plus ou moins 10 km). Une synthèse des interactions possibles avec le site est présentée après la description des sites remarquables :

Tableau 1 : Les ZNIEFF du secteur d'étude

Intitulé de la ZNIEFF	Caractéristiques	Eloignement au projet	Interactions potentielles avec le site
(1)* ZNIEFF de type I n°60RDE103 z « BUTTE SABLEUSE DE SARRON ET DES BOURSAULTS »	Boisement localisé sur une butte sableue ; présence d'une flore sabulicole remarquable	à moins de 500 m au Nord du site	Échanges avifaunistique, Station de plantes rares
(2) ZNIEFF I n°60VAL102 : « MASSIF FORESTIER D'HALATTE »	Important massif forestier	à moins de 3 km au Sud du site	Échanges avifaunistique, chiroptèrologiques
(3) ZNIEFF I n°60CLE111 : « MARAIS DE SACY-LE-GRAND ET BUTTES SABLEUSES DES GRANDS MONTS »	Marais tourbeux alcalin ; Intérêts floristiques et avifaunistiques	à moins de 2 km au Nord-Ouest du site	Échanges avifaunistqiues, halte migratoire
(4) ZNIEFF I n°60RDE104 : « LA MONTAGNE DE LONGUEIL ET LA MOTTE DU MOULIN »	Boisement localisé sur une butte sableue ; présence d'une flore sabulicole remarquable	à 6 km au Nord-Est du site	Échanges avifaunistqiues
(5) ZNIEFF I n°60SOI110 : « VALLONS DE ROBERVAL ET DE NOËL-SAINT-MARTIN »	Boisement localisé sur une butte sableue ; présence d'une flore sabulicole remarquable	à moins de 3 km au Sud-Est du site	Présence de stations de plantes remarquables
(6) ZNIEFF I n°60SOI101: « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LAIGUE ET OURSCAMPS-CARLEPONT »	Important massif forestier	à 7 km à l'Est du site	Échanges avifaunistique, chiroptèrologiques

<sup>\*:</sup> Les numéros présents avant l'intitulé du site permettent leur localisation sur la figure en page suivante.

Figure 2 : Localisation des ZNIEFF du secteur d'étude



#### **1.4.2 Les ZICO**

La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages, dite « Directive Oiseaux ». Elle est applicable à tous les Etats membres de l'Union Européenne depuis 1981 qui doivent prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen », y compris pour les espèces migratrices non occasionnelles.

Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'Etat français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ».

Deux types de critères ont été retenus pour la sélection des ZICO : les critères répondant à la directive « *Oiseaux* » et définis dans le cadre du comité d'adaptation de la Directive, ainsi que les critères définis par la convention de Ramsar pour déterminer les zones humides d'importance internationale. Ces critères font intervenir des seuils chiffrés, en nombre de couples pour les nicheurs et en nombre d'individus pour les hivernants et les migrateurs. Sur les 535 espèces d'oiseaux recensées en Europe, 350 sont présentes en France soit les 2/3 des espèces européennes.

L'identification d'une ZICO ne constitue pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il est prudent de réaliser pour tout plan ou projet d'aménagement, une étude d'incidences sur la conservation des populations d'oiseaux et de leurs habitats. Cette étude est obligatoire si une partie de la ZICO a été désignée en ZPS (Zone de Protection Spéciale). De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact. Il convient notamment, par la recherche des solutions alternatives les plus appropriées, d'éviter la dégradation des domaines vitaux des espèces d'oiseaux pour lesquelles la zone a été identifiée.

Une ZICO n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui est systématiquement communiquée par les services de l'Etat aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale lors d'un plan, programme ou projet.

Ainsi, les élus locaux sont mieux informés, et à même de préserver et mettre en valeur des espaces naturels de leurs communes dans leurs documents d'urbanisme. La présence d'une ZICO dans une commune constitue ainsi une preuve de la qualité environnementale du territoire communal ainsi qu'un atout pour le développement local et un tourisme rural respectueux du milieu naturel. De plus, cette prise en compte de l'environnement est nécessaire pour tout projet éligible à des aides européennes, même si le projet n'est pas concerné par une procédure réglementaire d'autorisation. Tout projet d'aménagement inclus dans une ZICO se doit de réactualiser les données à une échelle adaptée au projet (parcellaire, 1/5 000ème, 1/25 000ème).

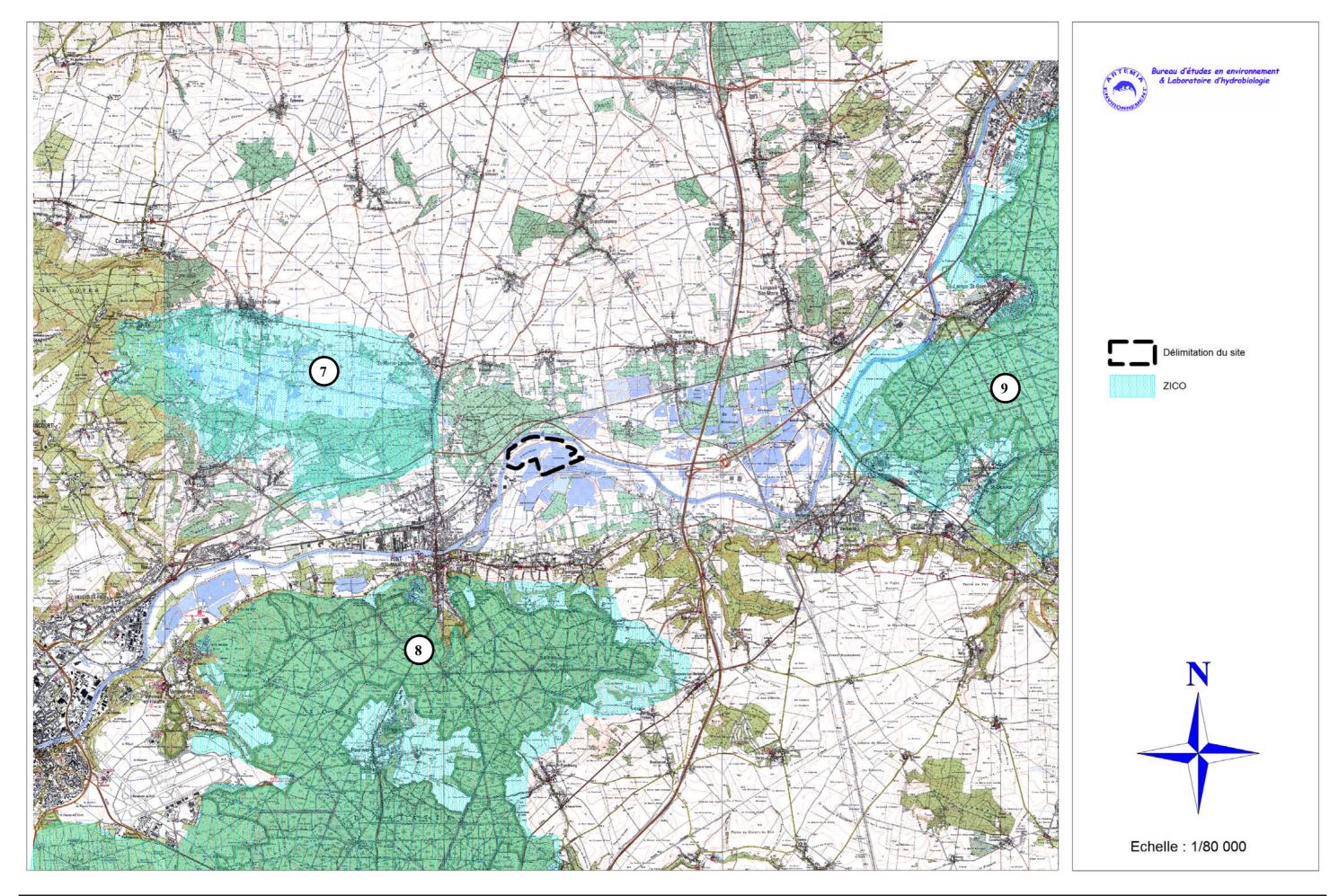
La zone d'étude n'est pas localisée au sein d'une ZICO mais il convient de remarquer la présence de trois ZICO dans un secteur proche (plus ou moins 10 km) dont deux présentes sur la commune de Pont-Sainte-Maxence :

Tableau 2 : Les ZICO du secteur d'étude

Intitulé de la ZICO	Caractéristiques	Éloignement au projet	Interactions potentielles avec le site
(7)* ZICO n°PE 06 : « MARAIS DE SACY »	Marais utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques	à moins de 2 km au Nord-Ouest du site	Échanges avifaunistquees, halte migratoire
(8) ZICO n°PE 09 : « MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI »	Massif forestier utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques	à moins de 3 km au Sud du site	Échanges avifaunistquues, halte migratoire
(9) ZICO n°PE 03 : « FORETS DE COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP »	Massif forestier utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques	à environ 6 km à l'Est du site	Échanges avifaunistqiues, halte migratoire

<sup>\* :</sup> Les numéros présents avant l'intitulé du site permettent leur localisation sur la figure en page suivante.

Figure 3 : Localisation des ZICO du secteur d'étude



#### 1.4.3 Les Zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la Biodiversité ». Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Ces Zones Natura 2000, désignées par le sigle SIC (Site d'Intérêt Communautaire), sont constituées de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) : Elle s'applique sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de l'Union européenne et concerne :
  - Soit les habitats des espèces inscrites à l'annexe I de la directive qui comprend les espèces menacées de disparition, vulnérables à certaines modifications de leurs habitats, ou les espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte, ou enfin celles qui nécessitent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
  - Soit les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière (notamment les zones humides).

L'objectif des ZPS est la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares et/ou menacés (Protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices).

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : La directive concerne :
  - Les habitats naturels d'intérêt communautaire mentionnés à l'annexe I (en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques...).
  - Les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées à l'annexe II (rares, en danger...).
  - Les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue, ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

La directive liste dans une annexe IV, les espèces dont les Etats doivent assurer la protection. L'objectif général de la directive est la protection de la biodiversité dans l'Union européenne par le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. C'est dans cet objectif qu'est mis en place le réseau Natura 2000, constitué des ZPS (directive « *Oiseaux* ») et des ZSC (directive « *Habitat* »). La désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pouvant faire l'objet de mesures de gestion et de protection particulières doit permettre la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

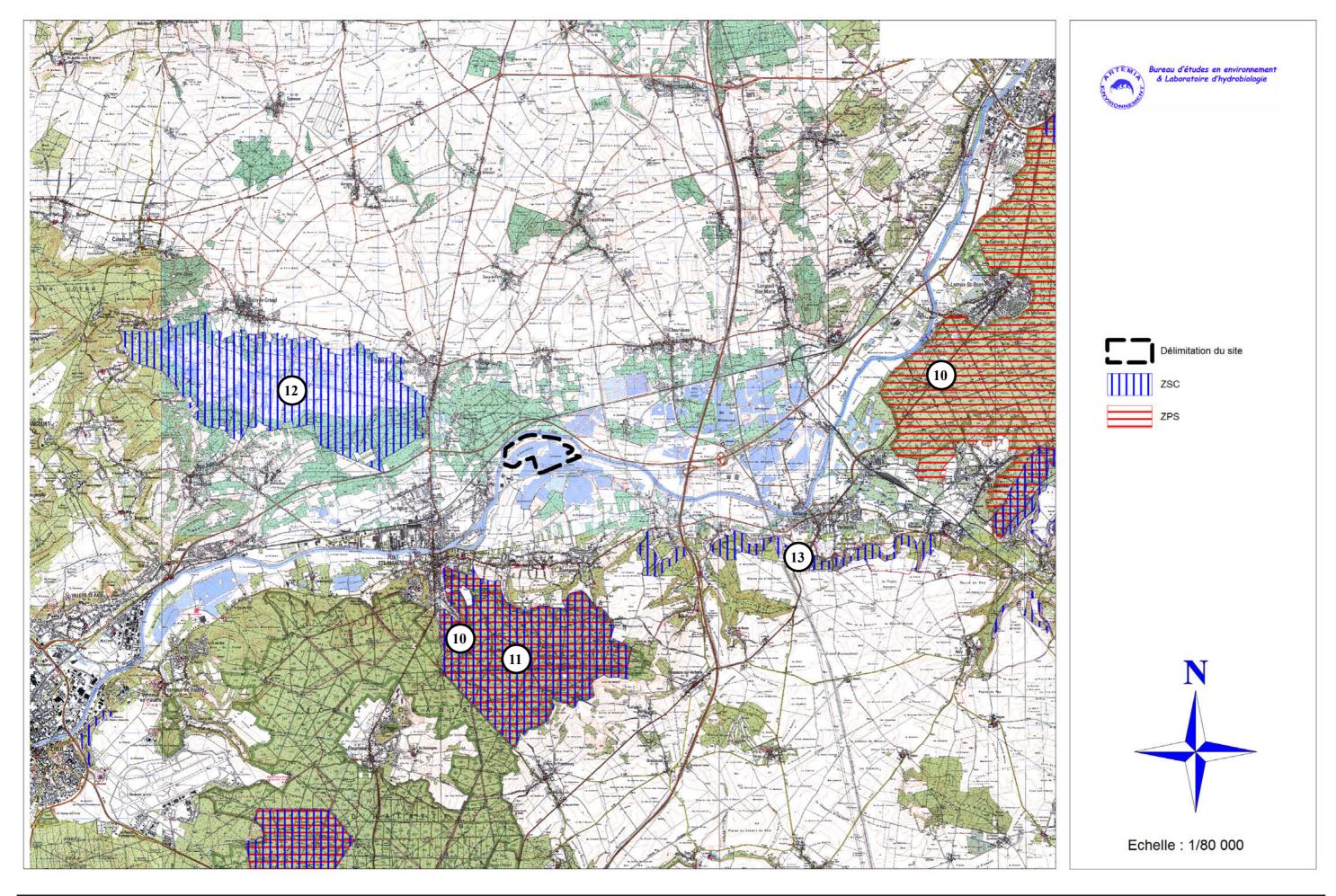
Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur l'aire d'étude. Il convient toutefois de remarquer la présence de plusieurs sites Natura 2000 à proximité de la réserve de l'Ois'eau dont deux localisés sur la commune de Pont-Sainte-Maxence :

Tableau 3 : Les Sites Natura 2000 du secteur d'étude

Intitulé du site Natura 2000	Caractéristiques	Eloignement au projet	Interactions potentielles avec le site
(10)* Zone de Protection Spéciale FR2212005 : « FORÊTS PICARDES : MASSIF DES TROIS FORÊTS ET BOIS DU ROI »	Massif forestier ; Intérêt principalement avifaunistique	à moins de 3 km au Sud du site	Échanges avifaunistquees, halte migratoire
(11) SIC FR2200380 : « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE »	Massif forestier ; Intérêt principalement floristique, entomologique et mammalogique	à moins de 3 km au Sud du site	Échanges avifaunistquees, halte migratoire
(12) (SIC/pSIC) FR2200378 : « MARAIS DE SACY-LE-GRAND »	Marais tourbeux ; Intérêt principalement floristique, avifaunistique, batracologique, Ichtyologique, mammalogique	à moins de 2 km au Nord-Ouest du site	Échanges avifaunistquees, halte migratoire
(13) SIC FR2200566 : « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE »	Massif forestier ; Intérêt principalement ornithologiques, floristique, entomologique et mammalogique	à moins de 3 km au Sud-est du site	Échanges avifaunistques et chiroptèrologiques
Zone de Protection Spéciale FR2210104 :  « MOYENNE VALLÉE DE L'OISE » (non représenté sur la carte car trop éloigné)	Vallée humide ; Intérêt principalement avifaunistique	à 25 km au Nord-Est du site	Échanges avifaunistquees, halte migratoire

<sup>\*:</sup> Les numéros présents avant l'intitulé du site permettent leur localisation sur la figure en page suivante.

Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 du secteur d'étude



#### 1.4.4 Les Espaces Naturels Sensibles

La politique des départements en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a été définie par la loi du 18 juillet 1985 révisée par la loi du 2 février 1995.

Ces lois permettent aux Conseils Généraux qui le souhaitent de mener une politique décentralisée en faveur des sites, des paysages et des milieux naturels qui leur semblent importants.

De fait, la loi ne donne aucune définition globale d'un Espace Naturel Sensible mais laisse à chaque Conseil Général le soin de déterminer ses propres critères d'éligibilité.

On peut toutefois noter, comme constante nationale, que ces politiques ENS visent non seulement à protéger, gérer mais aussi ouvrir au public un certain nombre de territoires remarquables qui obtiennent ainsi le label d'Espaces Naturels Sensibles du Département.

Ce dispositif est financé par une taxe, la TA (Taxe d'Aménagement), qui est utilisée par les Conseils Généraux pour les dépenses liées aux acquisitions foncières au titre des espaces naturels sensibles, ainsi que pour les aménagements, l'entretien de tout espace naturel appartenant au Département. Le Conseil Général doit utiliser cette taxe pour préserver ces espaces naturels dans l'intérêt du public.

La taxe est due sur la construction ou la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature.

#### 1.4.4.1 Le schéma départemental des ENS de l'Oise

Le Département de l'Oise a lancé début 2007 la mise en place de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ce travail a permis de dresser un état des lieux de la politique ENS actuelle dans le Département, de définir les sites prioritaires et les actions à mener, puis de proposer en réponse une stratégie d'intervention du Conseil Général et des modalités d'attribution des aides adaptées.

#### Ce travail a abouti:

- A l'obtention d'un recensement de 244 ENS potentiels de l'Oise, au sein desquels ont été définis 66 ENS d'intérêt départemental, à partir de critères écologiques, socio-économiques et paysagers ;
- A la définition d'une nouvelle terminologie, celle de « *Grand Ensemble Naturel Sensible* » (GENS), désignant de grands secteurs (forêts, bassins versants) sur lesquels existent une ou plusieurs problématiques globales à enjeux pour la protection, la gestion et la valorisation des Espaces Naturels de l'Oise, 16 GENS ayant été identifiés dont 12 d'intérêt départemental ;
- A la création d'une base de données des ENS de l'Oise, qui pourra être intégrée dans le SIG départemental ;
- A la proposition d'un programme d'actions permettant au Conseil Général, à l'horizon 2018 et avec une étape intermédiaire en 2013, d'intervenir prioritairement sur les 66 ENS d'intérêt départemental définis;
- A la mise en place d'outils de communication: plaquette d'information à destination des élus et des partenaires, dossiers de presse, guide des itinéraires de découverte des ENS.

Il a également permis de bâtir une proposition de nouvelle politique d'intervention du Conseil Général au titre de sa politique ENS, répondant à ces enjeux, tout en l'incluant dans l'enveloppe (environ 3,4 M€/an de TDENS), avec notamment :

- La priorisation des interventions du Conseil Général sur les sites à forts enjeux,
- La réponse optimale aux enjeux de l'Oise traduits par les GENS,
- L'intervention prioritaire sur l'aménagement et la limitation dans le temps des aides à l'entretien afin de responsabiliser les collectivités locales par rapport à la gestion.

# Il s'agit donc de:

- Renforcer l'action du Conseil Général en termes d'amélioration de la connaissance du territoire
- Mettre en réseau les sites ENS et les acteurs à l'échelle du territoire, notamment par un renforcement du rôle du CDENS.

# 1.4.4.2 Importance du site dans le schéma départemental des ENS de l'Oise

Le site d'étude constitue l'Espace Naturel Sensible OIS10 « *Boucle de Ponpoint* ». La fiche descriptive de cet ENS met en avant la valeur patrimoniale du site (intérêts pour la faune et les milieux naturels).

Ces anciennes carrières qui accueillent une avifaune caractéristique font l'objet de travaux de restauration et d'aménagement de casiers de surstockage.

Cet ENS fait parti des 66 ENS d'intérêt départemental. A noter que plus que les caractéristiques paysagères et socio-économiques, les critères écologiques ont été un élément décisif dans la réflexion pour définir les ENS d'intérêt départemental (présence ou non d'espèces déterminantes, diversité des habitats, état de conservation, niveau de menaces, fonctionnalités et réseaux).

## Ces ENS d'intérêt départemental hébergent :

- Des espèces déterminantes ou protégées ;
- Une grande diversité d'habitats d'intérêt communautaire.

Les sites retenus en priorité pour constituer les ENS d'intérêt départemental se caractérisent également par :

- Un état de conservation qui a été jugé comme très bon, ou moyen mais restaurable ;
- Un rôle de corridor écologique avéré ;
- Un niveau de menace important.

Ces ENS sont prioritaires en terme d'actions et bénéficient notamment de taux d'aides (gestion des sites) supérieurs à ceux des ENS d'intérêt local.

Le Schéma Départemental des ENS (dont le but est de renforcer l'action du Conseil général en faveur des espaces naturels sensibles) doit accompagner l'action du département sur 10 ans (2009-2019).

Il est proposé de décomposer les actions en distinguant « 2 vagues d'intervention sur les ENS d'intérêt Départemental » :

- 2009 2013 : 33 ENS dont fait partie la réserve de l'Ois'eau ;
- 2014 2019 : 33 ENS.

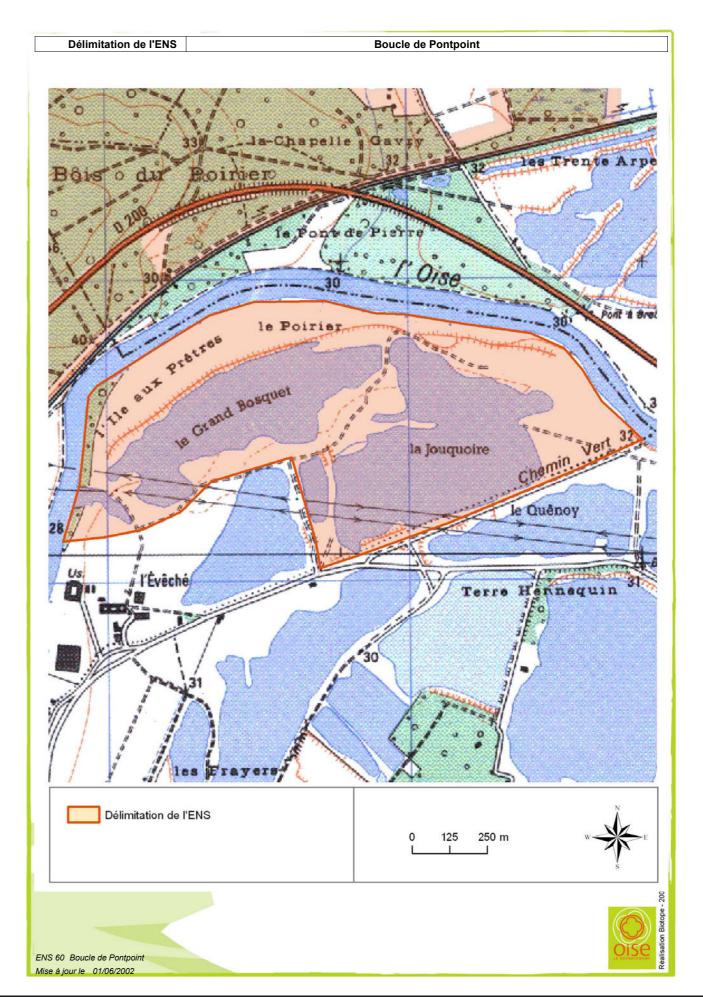
Les objectifs sont à décliner pour chacun des sites autour des actions suivantes :

- Plan de gestion et ouverture au public ;
- Actions de gestion (entretien et restauration);
- Aménagements ;
- Actions d'animation et de surveillance.

Photo 1 : Vue d'ensemble de la Réserve de l'Ois'eau



Figure 5 : Délimitation de l'ENS



### 1.4.5 Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

La réserve de l'Ois'eau est située sur le territoire du PNR : « *Oise - Pays de France* ». Situé au Sud du département de l'Oise, en région Picardie, et au Nord-Est du Val d'Oise, en région Ile-de-France, le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France s'étend sur 60 000 hectares. Il regroupe 59 communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val d'Oise), dont la commune de Pont-Sainte-Maxence.

Sur une grande partie du territoire, le relief marqué à l'échelle du bassin parisien et les sols pauvres ont rendu l'agriculture difficile et ont conduit à une valorisation sylvicole. Le massif des Trois Forêts, composé des forêts de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte occupe le cœur du Parc naturel régional Oise - Pays de France, le différenciant ainsi des grands plateaux agricoles voisins.

#### Importance du site dans le PNR

Le Schéma des espaces naturels et des paysages mené de janvier 1999 à mars 2000 par l'Association pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional, dans le cadre des études préalables à la charte (conformément à la circulaire du 5 mai 1995), a permis d'affiner ces inventaires patrimoniaux et de déterminer les sites concentrant l'intérêt et les enjeux écologiques du territoire du Parc, soit une cinquantaine de sites (11 % du territoire). Ces sites constituent les « sites d'intérêt écologique » du Parc Naturel Régional.

#### Généralités sur les sites d'intérêt écologique :

Il s'agit d'espaces naturels à vocation agricole ou forestière, donc non urbanisables, concentrant les habitats remarquables, les espèces floristiques et faunistiques rares du territoire.

Chacun de ces sites fait l'objet d'une fiche descriptive qui précise notamment son niveau d'intérêt, « site d'intérêt majeur » ou « autre site d'intérêt », ainsi que le degré de priorité d'intervention, déterminé en fonction du niveau d'intérêt et de l'importance des menaces pesant sur le site :

- Site d'intérêt écologique d'intervention très prioritaire ;
- Site d'intérêt écologique d'intervention prioritaire ;
- Site d'intérêt écologique d'intervention non prioritaire.

Pour chaque site d'intérêt écologique, le Parc propose aux propriétaires concernés que soit menée une réflexion pouvant aboutir à l'élaboration d'un contrat de gestion écologique. Le Parc réalise ou accompagne la réalisation de ces contrats.

Ceux-ci sont élaborés en concertation étroite avec les acteurs concernés. Ils établissent un diagnostic du patrimoine naturel et des usages, puis définissent la politique à mettre en place, les modalités de gestion, les moyens y compris financiers, les modalités de suivi scientifique du site et d'évaluation des actions, la mise en valeur auprès du public, etc.

#### La Réserve de l'Ois'eau au sein du PNR:

La réserve de l'Ois'eau s'inscrit dans le site du PNR « *Gravières de Moru-Pontpoint et abords* ». Ce site est classé par le PNR parmi les sites d'intérêt majeur : « *sites à valeur constatée et potentielle forte* ».

De plus, le site d'intérêt écologique « *Gravières de Moru-Pontpoint et abords* » est considéré comme un site d'intervention très prioritaire (site de forte valeur écologique, fortement menacé demandant une intervention urgente).

Comme pour chacun des sites d'intérêt écologique du Parc, une fiche descriptive du site « *Gravières de Moru-Pontpoint et abords* » a été réalisée et est disponible en annexe (*cf. Annexe I*).

#### 1.4.6 Trame verte et bleue

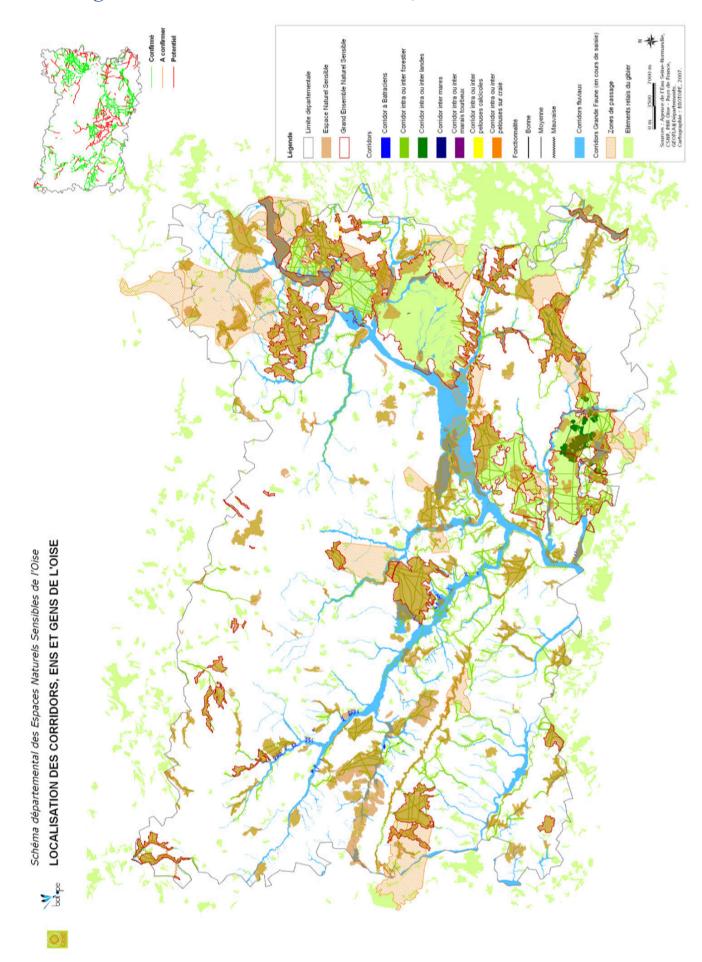
La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. A noter que la vallée de l'Oise, dans la quelle se situe la réserve, contribue au réseau de Trame verte et bleue en Picardie (Cf. figure en page suivante).

Figure 6 : Localisation des Corridors, ENS et GENS de l'Oise



#### 1.4.7 Place du site dans le réseau de sites remarquables

La réserve de l'Ois'eau constitue et contribue à un réseau de plans d'eau artificiels issus de l'activité humaine. Situé dans la moyenne vallée de l'Oise, ce réseau de plans d'eau se trouve à proximité de zones naturelles remarquables dont les principales représentantes sont le marais de Sacy, les massifs forestiers de Compiègne et d'Halatte.

Des liens écologiques existent entre ces entités : échanges d'individus, liens hydrauliques, substratum propices à la présence de plantes rares... Ces liens sont donc à prendre avec le plus de considération possible.

L'analyse de ces zones nous permet de se focaliser sur les enjeux qui, apriori, se détachent nettement :

• *Enjeux « Avifaune » :* Le marais de Sacy constitue un site de premier choix pour le stationnement et la nidification de nombreux oiseaux d'eau. Situé à moins de 2 km de la réserve, des échanges inter-sites (alimentation-gagnage) sont donc tout à fait probables. De même, par extension des possibilités de nidification d'espèces patrimoniales sont également à envisager en périphérie de cette zone.

Les massifs forestiers situés plus au Nord accueillent quelques rapaces en halte (Balbuzard pêcheur notamment); leur présence peut se généraliser à la zone en projet, riche en poissons.

- *Enjeux « Flore » :* La proximité de l'eau permet la présence de tout un cortège inféodé aux zones de bas-marais. Bon nombre d'espèces recensées aux niveau des ZNIEFF bordant le projet sont par conséquent potentiellement présentes sur le site : Epipactis, Chlore perfoliée, Orchis, etc...
- Enjeux « Odonates »: Les inventaires réalisés au niveau des zones favorables du secteur (Compiègne notamment) mettent en évidence un potentiel important pour de nombreuses espèces : la Leste dryade (Lestes dryas), le Leste brun (Sympecma fusca), la Cordulie à taches jaunes (Somatochlora flavomaculata), le Cordulegastre annelé (Cordulegaster boltonii), le Caloptéryx vierge (Calopteryx virgo), l'Aeschne isocèle (Anaciaesh naisosceles)...
- *Enjeux « mammifères terrestres » :* La présence d'importants massifs boisés permet d'accueillir d'importantes populations de grands animaux. Des transits sont donc à suspecter entre ces massifs, notamment en passant par la zone en projet, située entre ces massifs.
- *Enjeux « chiroptères » :* Le secteur accueille quelques espèces rares à très rares (Grand Murin, petit Rhinolophe, etc.) ; les massifs forestiers (Halatte, Compiègne) constituent des zones « réservoirs » pour ces espèces. Les zones humides constituent donc des zones de chasse et de transit de premier choix et permettent ainsi le brassage des populations.
- *Enjeux « batraciens, reptiles »*: Les zones humides des massifs forestiers (Compiègne, Halatte) accueillent quelques espèces intéressantes (Grenouille agile, Triton alpestre, Rainette arboricole). Les enjeux apparaissent toutefois relativement modérés pour ces cortèges.
- Enjeux « Orthoptères, Coléoptères, Lépidoptères »: Peu de données sont présentes hormis Callimorpha quadripunctaria, Oreocarabus glabratus, Cerambyx cerdo, Limoniscus violaceus et Lucanus cervus. Les enjeux pour ces cortèges tendent plutôt vers les massifs forestiers et leurs lisières.

#### 1.5. HISTORIQUE DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSERVATION DU SECTEUR

# 1.5.1 Vocations et usages passés et récents du secteur d'étude

#### 1.5.1.1 Exploitation des carrières

L'exploitation de carrières de granulats alluvionaires entre les années 50 et 90, sur les communes de Verneuil-en-Halatte, Beaurepaire, Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint et Moru a modifié un paysage autrefois consacré au maraîchage et aux pâtures. Sur la commune de Pont-Sainte-Maxence et plus particulièrement sur le secteur d'étude, l'exploitation de ces gravières cessa suite aux inondations de 1993.

Les activités d'extraction ont laissé sur la rive gauche de nombreux étangs artificiels :

- À Beaurepaire, 4 étangs (4 ha) consacrés à la pêche sportive,
- Dans la Boucle de Pontpoint 16 plans d'eau aménagés pour la pratique de la pêche sportive, le jet ski, le ski nautique, etc.,
- Sur l'île aux Prêtres, l'étang le plus septentrional a été aménagé par l'Entente Oise-Aisne en réserve écologique.

# 1.5.1.2 Lutte contre les fortes inondations de l'Oise

L'Entente Oise-Aisne a acquis puis réaménagé le site (93 ha) localisé sur la commune de Pont-Sainte-Maxence (60). Le projet d'acquisition et de réaménagement de ces anciennes gravières par l'Entente reposait avant tout sur un objectif de lutte contre les inondations.

Un projet de réamènagement du site a donc été initié dans le cadre d'une stratégie d'aménagement hydraulique des bassins versants de l'Oise et de l'Aisne pour réduire le risque d'inondation. Ainsi, sont présents sur le site divers éléments de gestion des crues :

- Une vanne de régulation permettant de diminuer les niveaux du casier ;
- Une digue d'une longueur de 3200 m;
- Un déversoir réalisé en gabion coupant la digue en son milieu ;
- Plusieurs buses reliant les étangs de la réserve et les étangs voisins pour réguler les niveaux d'eaux avant la pointe de crue.

L'utilisation du site en cas de crue de l'Oise est un élément non négligeable à intégrer au plan de gestion. En effet, l'Entente Oise-Aisne se verra parfois contrainte de diminuer les niveaux d'eau des étangs pour augmenter la capacité de stockage en cas d'inondation.

# 1.5.1.3 Réserve écologique de l'Ois'eau

Au-delà de son utilisation dans le dispositif de lutte contre les inondations, l'acquisition de ce site a également reposé sur le constat de potentialités écologiques élevées, en particulier pour l'accueil des oiseaux d'eau.

En effet, l'effectif de plus de 1000 oiseaux hivernants, dont plusieurs espèces assez rares, a été régulièrement dépassé ces vingt dernières années. Le site a également un intérêt botanique (Orchis négligé, Orchidée des prairies humides protégée par la loi, etc.). On peut également observer sur le site un cortège assez complet d'espèces de libellules.

Les propositions de réaménagement écologique retenues par l'Entente sont issues de recommandations conjointes entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Un partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie a permis de réaliser une signalétique et des plaquettes de communication.

Fin 2008, le site a ainsi été réaménagé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau (création de triples berges, d'une île au centre des étangs et d'îlots, d'une «plage » à Gravelots, d'observatoires, de plantations comme celle d'une roselière, de berges à pente douce, d'un sentier pédagogique, de panneaux de sensibilisation…) afin de permettre le maintien et l'expression de potentialités écologiques très élevées.

La présente étude permettra de ce fait la mise en place d'un plan de gestion dès 2012.

# 1.5.1.4 Accueil du public

Ce site environnemental exceptionnel en Picardie (93 ha) pour l'accueil de l'avifaune a été restauré écologiquement et aménagé pour l'accueil du public et des scolaires par l'Entente Oise-Aisne.

A la fin de l'année 2008, l'Entente s'est par conséquent positionnée en faveur de la réalisation de travaux favorisant l'accueil du public : réalisation d'un chemin piétonnier, du premier tronçon de la voie verte du Département (Trans'Oise) cofinancé par le Conseil général de l'Oise.

L'Entente Oise-Aisne propose des animations pédagogiques gratuites d'une durée de 2 heures adaptées à chaque public (techniques, grand public, scolaires) et aux programmes ou modules pédagogiques de l'enseignement (semaine classes d'eau, semaines régionales de l'environnement, etc.). Une partie du site comprenant une zone humide et un arboretum est réservée à l'accueil des groupes scolaires.

Exemples de thèmes pouvant composer un programme d'animation : les zones humides, la vie des eaux douces (les plantes, les animaux, les empreintes), la rivière et ses débordements (dont cycle de l'eau), à la découverte des oiseaux d'eau, arboretum (initiation et observation), aménagements de lutte contre les inondations, etc.

De nombreuses activités ont également lieu à proximité immédiate de la réserve écologique de l'Ois'eau.

#### 1.5.1.5 Tourisme fluvial

Toute la partie Nord de la réserve est délimitée par l'Oise. La rivière Oise prend sa source en Belgique et après 330 Kilomètres se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine. Elle traverse la ville de Pont-Sainte-Maxence d'Est en Ouest. Le trafic des péniches, qui a diminué cette dernière décennie est actuellement en hausse.

Du printemps à l'automne mais surtout l'été de nombreux bateaux de plaisance traversent la ville. Bien qu'il n'y ait pas de halte fluviale beaucoup d'entre eux stoppent le soir à Pont-Sainte-Maxence. Ceux-ci profitent du Commerce local pour le ravitaillement. La commune espère prochainement pouvoir accueillir ces plaisanciers dans de meilleures conditions en créant une halte fluviale.

#### 1.5.1.6 Trans'Oise

La création et l'aménagement d'une voie de circulation douce traversant tout le département de l'Oise, appelée Trans'Oise, a été adoptée par l'Assemblée départementale du Conseil Général de l'Oise. La Trans'Oise, axe de déplacement doux, multi-usages et interdit aux engins motorisés, est réservée aux piétons randonneurs, cyclistes, cavaliers et rollers et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Avec l'ouverture du premier tronçon de 3 km le long des étangs de Pont-Sainte-Maxence la Trans'Oise a était lancée et inaugurée le 17 mai 2009, à l'occasion des journées « Oise verte et bleue ». Avec ce premier tronçon de la Trans'Oise, voie verte du département, chacun peut se promener et bénéficier des aménagements réalisés par l'Entente (piste cyclable, observatoires à oiseaux, panneaux d'information).

L'utilisation de la Trans'Oise par le public est une contrainte (accès peu limité sur une partie du site) dont il faut tenir compte dans les réflexions de gestion.

#### 1.5.2 Contexte socio-économique actuel du secteur d'étude

#### 1.5.2.1 Les activités cynégétiques

La chasse et toutes activités autres que l'observation sont interdites au sein de la réserve pour garantir la tranquillité des animaux et la préservation du site.

Des activités cynégétiques ont en revanche lieu sur des étangs aux abords de la réserve. C'est le cas par exemple sur l'Etang des longues Rayes où une hutte de chasse est présente.

#### 1.5.2.2 Les activités halieutiques

Les activités de pêche sont interdites sur les différents étangs du site. Néanmoins, la pratique de la pêche est bien sûr maintenue le long de l'Oise. Les anciennes gravières situées à proximité de la réserve sont aujourd'hui des zones de loisirs très fréquentées, gérées pour la plupart, par des sociétés de pêche.

L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Pont-Sainte-Maxence gère les activités halieutiques aux abords de la réserve.

Un des étangs de l'Evêché, situé à l'Ouest du plus petit des étangs du site est exploité notamment pour cette activité. Il en est de même pour l'Etang des longues Rayes situé au Sud-Ouest du site. Sur ce dernier, un aménagement de 26 postes de 10 mètres et d'un espace pour la pêche au coup existe. Il y a de plus la possibilité d'installer des tentes, des abris démontables et des barbecue, sanitaires, etc..

#### 1.5.2.3 Sports-nautiques

De nombreux étangs proposant des activités nautiques (jet ski, ski nautique, wakeboard...) sont localisés dans un périmètre proche du secteur d'étude. C'est le cas des deux étangs situés au Sud de la réserve comme le Water Ski Parc, présent sur l'Etang des longues Rayes.

A noter que ce type d'activité ne permet pas les stationnements d'oiseaux d'eau, ce qui peut en partie expliquer l'effet « refuge » de la réserve.



Photo 2 : Activité bordant le site

# 1.5.2.4 L'agriculture

En outre, l'exploitation des gravières de la Boucle de Pontpoint dans les années 80 a conduit à la suppression des terres arables et à la transformation radicale d'une plaine agricole en secteur d'étangs.

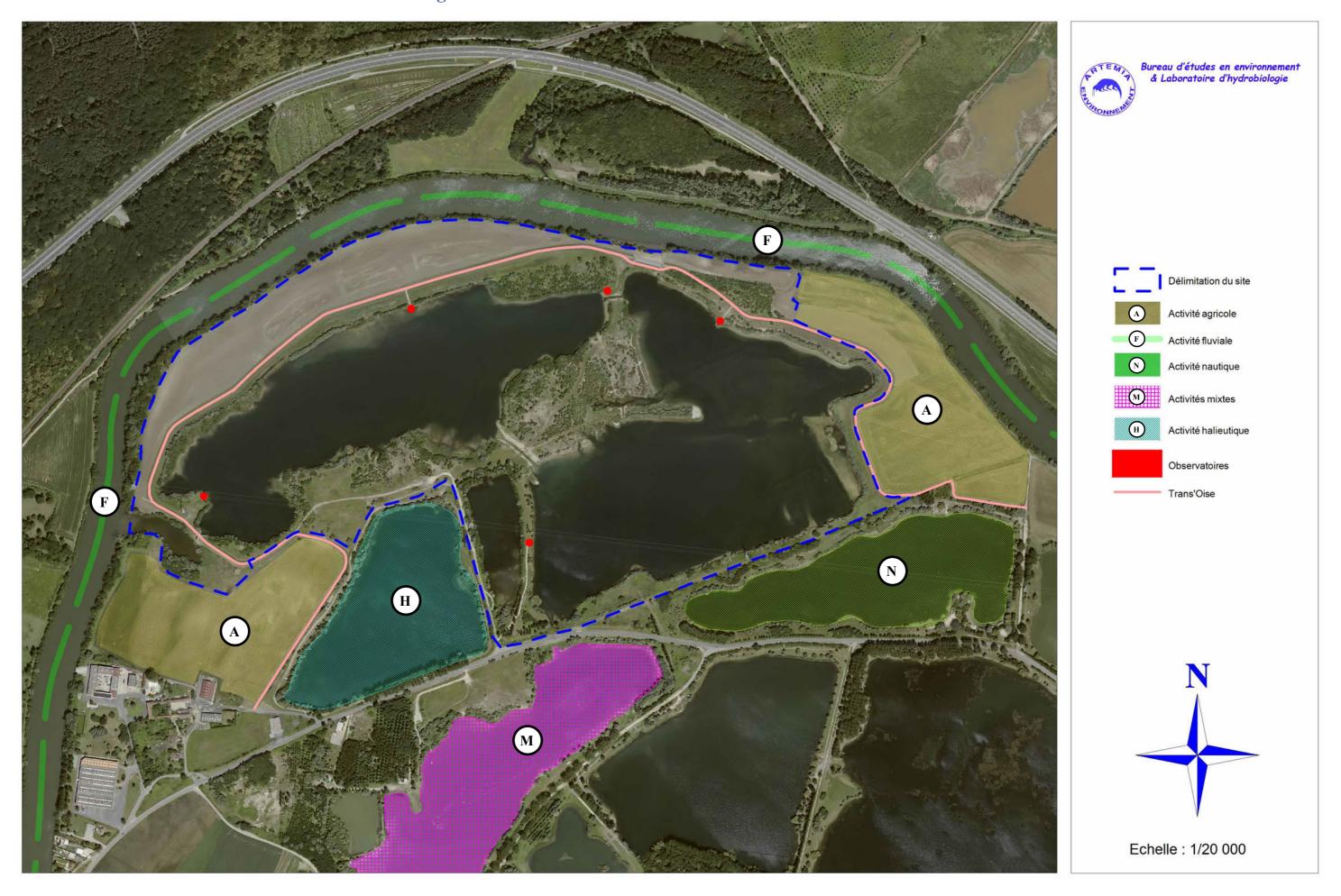
Néanmoins, la vallée de l'Oise au niveau de Pont-Sainte-Maxence présente encore des surfaces agricoles. Sur Pont-Sainte-Maxence, l'agriculture subsiste sous la forme de terrains enclavés dédiés aux cultures de labour : sur la boucle de Pontpoint, et notamment autour de la ferme de l'Évêché et de l'île aux Prêtres (20,8 ha).

La présence de terrains agricoles à proximité du site est une contrainte à intégrer. En effet, cette proximité conduit à la lutte de certaines plantes « adventices » telles que les chardons. Il convient d'intégrer cette contrainte au plan de gestion du site. Des fauches sont réalisées sur une partie de la réserve, notamment sur la parcelle de trèfle bordant l'Oise par des agriculteurs. L'un d'eux fauche également les abords des chemins dédiés à l'accueil du public (piste cyclable...).

Des échanges sont par ailleurs entrepris entre l'Entente Oise-Aisne et les agriculteurs locaux afin de mettre en place un pâturage extensif de cette zone par une dizaine de bovins (de race highland).

La pose de clôtures au niveau de parcelles pour lesquelles une gestion par pâturage aura été programmée est envisagée. Les clôtures seront placées tout au long du projet, au fur et à mesure que des ensembles cohérents de parcelles pourront être constitués.

Figure 7 : Les différentes activités bordant le site de l'Ois'eau



# 1.5.3 Vocations et usages futurs du secteur d'étude

# 1.5.3.1 MAGEO - Mise au gabarit européen de l'Oise

Le projet de Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil, porté par Voies navigables de France, a pour objectif de garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres aujourd'hui), permettant l'accès de convois de 4 400 tonnes, de 180 m de long et de 11,40 m de large sur cette partie de la rivière. Le projet porte sur un linéaire continu de 37 km, auquel s'ajoutent des rescindements ponctuels en aval.

Par ces modifications, l'Oise, qui est déjà à grand gabarit, passerait au gabarit européen Vb, permettant ainsi la continuité des circulations pour les convois entre la Seine et l'Escaut, dans le cadre du projet de liaison européenne Seine Escaut dont l'élément central est le futur canal Seine-Nord-Europe.

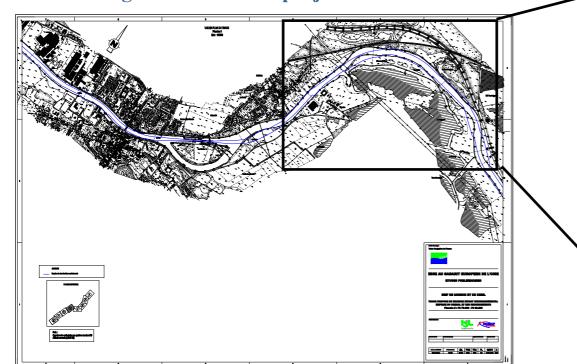
Le projet s'accompagne d'aménagements complémentaires : une aire de stationnement, des aires d'amarrage au niveau des zones d'alternat et le balisage pour les usagers de la voie d'eau, une protection et un renforcement des ponts, l'aménagement de certaines berges et la mise en place d'un site d'écrêtement des crues assurant la neutralité hydraulique du projet.

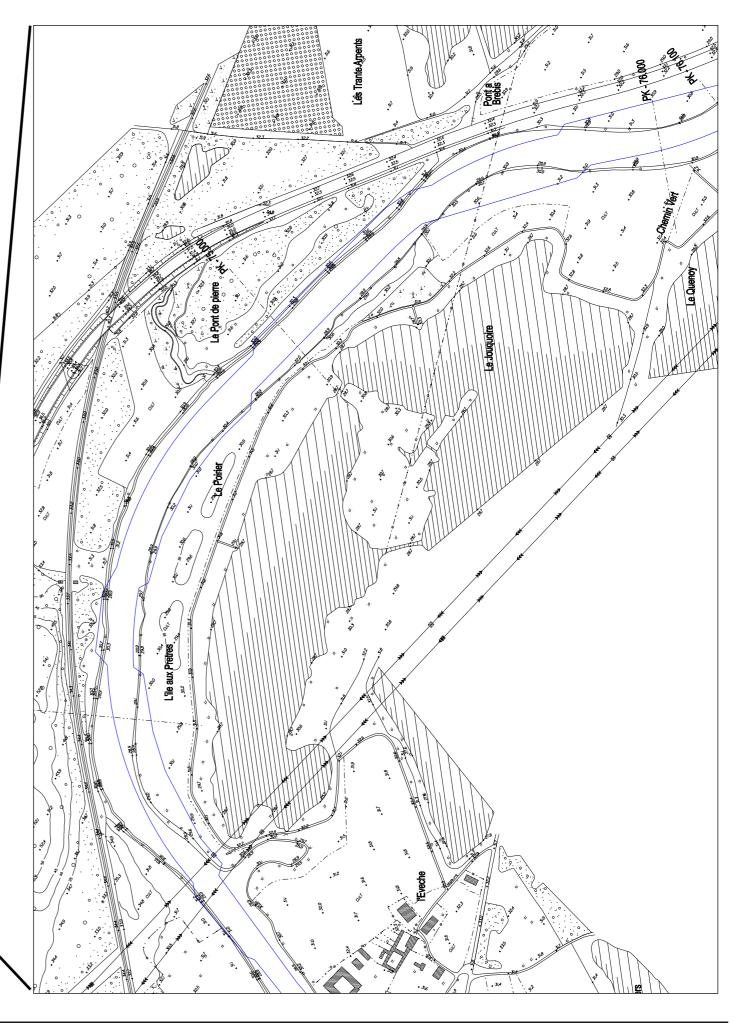
Une analyse multicritères a permis d'aboutir à un tracé préférentiel de moindre impact environnemental : une combinaison des variantes de chaque tronçon qui représente le meilleur compromis entre des critères techniques et environnementaux. Le tracé d'ensemble obtenu a été optimisé pour des raisons de coût et d'impact sur les berges.

Le tracé proposé lors de la concertation des mois de janvier et février 2012 (*Cf. figure 8*) n'est pas définitif. L'avant-projet permettra de prendre en compte les avis exprimés durant la concertation. Des optimisations locales du tracé peuvent être envisagées pour réduire l'impact sur les berges notamment, tout en conservant un niveau de navigabilité satisfaisant.

A noter que le projet MAGEO engendrera des incidences sur le site, notamment en terme de destruction des habitats rivulaires, du fait du reprofilage de l'Oise en partie Nord-Ouest du site et de la modification des berges. Toutefois, aucune modification des niveaux d'eau en période d'étiage n'est apriori à envisager (Source : Agence de l'Eau).

Figure 8 : Tracé du projet MAGEO





#### 1.6. CONNAISSANCE ACTUELLE DU MILIEU NATUREL

#### 1.6.1 Géologie

Le territoire se trouve dans l'auréole éocène du Bassin parisien: la partie sud du territoire correspond au plateau lutétien, essentiellement calcaire grossier, qui s'élève vers le Nord. Des carrières y sont implantées, le calcaire était utilisé comme pierre de construction et matériaux d'empierrement.

La vallée de l'Oise détermine une cuesta par son encaissement en faisant affleurer de haut en bas le Cuisien (Yprésien supérieur constitué des argiles de Laon et des sables de Cuise) puis le Sparnacien, essentiellement argileux.

L'importante vallée de l'Oise est tapissée d'alluvions modernes, tourbeuses, constituées de sables cuisiens en grande partie et d'alluvions anciennes constituant des terrasses, à l'Est et en rive gauche ; elles comprennent sous des argiles des sables, des graviers (silex brisés du Crétacé supérieur), des blocs de calcaires lutétiens, de chailles.

La vallée est marquée par l'affleurement des argiles sparnaciennes, constituant des buttes-témoins allongées Est-Ouest ; les alluvions récentes de l'Oise entourent ces buttes.

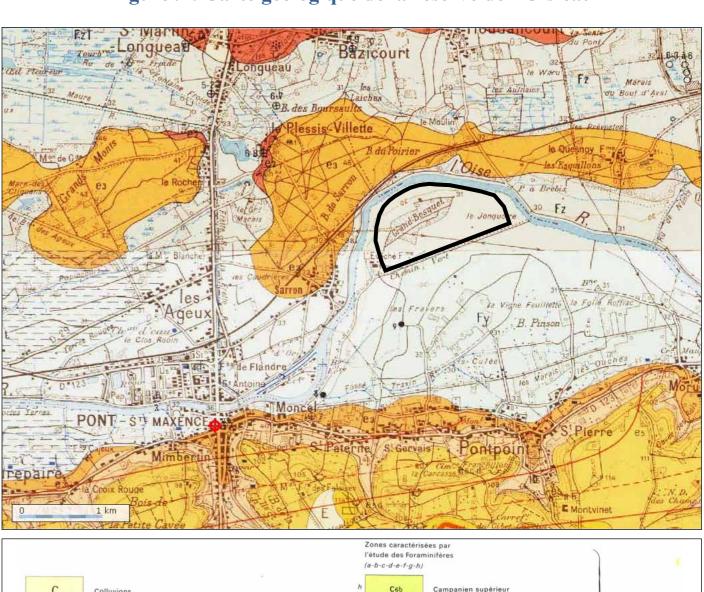
Au Nord du territoire communal, le soubassement du Crétacé supérieur apparaît à la faveur du creusement des vallées ; il est recouvert des termes du Paléocène et en butte de ceux de l'Eocène.

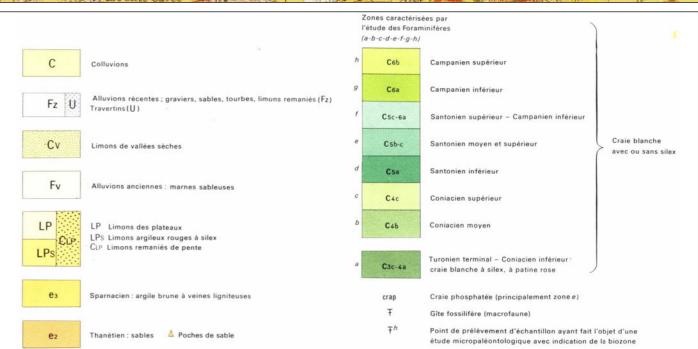
Les sols sont des sols bruns plus ou moins lessivés sur le plateaux, acides lessivés à podzolique lorsque la fraction sableuse devient plus importante. Sur les argiles sparnaciennes les sols sont lessivés acides.

La zone d'étude se trouve sur deux formations géologiques bien distinctes (Cf. figure en page suivante) :

- Les alluvions anciennes (Fy) de la vallée de l'Oise. Dans la vallée de l'Oise, l'épaisseur des alluvions anciennes varie de 2 à 6 mètres.
- Les alluvions anciennes occupent la rive gauche de l'Oise entre Rhuis et Pont-Sainte-Maxence. Elles sont exploitées pour le sable et ballast au nord de Moru (commune de Rhuis). Elles ont livré un outillage de l'Acheuléen à l'Age du Renne. Le matériel détritique est fortement cryoturbé et montre, des festons et des plications. Il comprend, sous des argiles gris verdâtre, des sables quartzeux avec nombreux débris de coquilles très usés de l'Éocène inférieur et moyen, et des graviers formés essentiellement de silex brisés du Crétacé supérieur, très peu émoussés, de chailles, et de petits blocs très durs de calcaire lutétien. Les galets repris de l'Yprésien (formation de Sinceny) ou du Thanétien sont plus rares.

Figure 9 : Carte géologique de la réserve de l'Ois'eau





### 1.6.2 Hydrologie

La moyenne Vallée de l'Oise est une vaste zone humide de plus de 8000 hectares. Cette vallée alluviale représente une mosaïque de prairies, de mares et de bras-morts et de boisements alluviaux.

L'ensemble de ces milieux est lié à la dynamique de la rivière et subit donc des inondations saisonnières. Des plans d'eau libre de taille variable, issus des carrières d'extraction de sables et graviers, sont présents le lit majeur de l'Oise.

Le secteur d'étude est composé de trois étangs. Ces milieux humides occupent l'essentiel du périmètre et son bien connectés les uns aux autres par des canaux.

Le site est connecté à des milieux similaires aux alentours (nombreuses gravières) pour la plupart réhabilitées en plans d'eau de pêche ou en zones de loisirs nautiques.

La hauteur faible du merlon permet une connexion des gravières à l'Oise lors des crues.

L'alimentation de ces étangs est réalisée par :

# • La Nappe de la craie

Cette nappe du Nord de la France est de type « nappe libre ». La partie supérieure de la craie, altérée et fissurée sur quelques dizaines de mètres, constitue l'aquifère. L'alimentation se fait par les plateaux crayeux. Les exutoires sont les vallées des rivières dont le niveau est plus ou moins en équilibre avec la nappe; d'ailleurs, une pollution de la rivière peut contaminer la nappe. Les vallées plus hautes que la surface de la nappe sont sans cours d'eau: ce sont des « vallées sèches ».

A noter que les crues de 2001 qui ont notamment eu lieu sur la commune de Pont-Sainte-Maxence concernaient principalement la nappe libre de la Craie (*données BRGM*).

#### • La Nappe des Sables de Bracheux

Cette nappe est exploitée par forage dans les vallées de l'Oise et de l'Automne, où elle est artésienne, à Brenouille, Pont-Sainte- Maxence, Samtines, Saint-Sauveur et sous le plateau lutétien, à Chamant. A noter que la qualité des eaux est meilleure que celle des eaux de la nappe du Soissonnais, mais les difficultés de captage sont encore plus grandes.

# 2. IDENTIFICATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE

Cette phase se décompose en 2 parties :

- Elle consiste tout d'abord en une compilation des données provenant des inventaires antérieurs réalisés par différents organismes (LPO, Picardie Nature, etc.).
- Elle consiste ensuite à effectuer un diagnostic : identifier et hiérarchiser le patrimoine présent, évaluer les fonctionnalités des écosystèmes et analyser le contexte socio-économique, de manière à clarifier les enjeux de conservation, desquels découlent des objectifs et des opérations de gestion. La finalité de l'étude est la réalisation d'un plan de gestion de la réserve écologique de l'Ois'eau.

Ce plan de gestion doit répertorier la faune terrestre prioritairement (mammifères, oiseaux, odonates, lépidoptères et orthoptères) avec un enjeu fort concernant l'avifaune.

De plus, les habitats, la flore terrestre ainsi que les milieux aquatiques, les caractéristiques physiques du site, les objectifs de gestion et un plan d'action doivent également être identifiés. A noter que le programme d'action ne portera que très peu sur la partie aquatique.

La zone d'étude correspond à l'ensemble du territoire de la réserve de l'Ois'eau de Pont-Sainte-Maxence.

La surface de cette zone est estimée à 93 ha (avec une surface terrestre d'environ 43 ha et aquatique de 50 ha).

# 2.1. LES INVENTAIRES RÉALISÉS ANTÉRIEUREMENT

#### **2.1.1** La faune

Différents inventaires faunistiques ont déjà été réalisés :

#### • Inventaire de l'ENS

La fiche descriptive de l'ENS « Boucle de Pontpoint », correspondant au territoire de la réserve de l'Ois'eau, notifie la présence des espèces suivantes :

- La Libellule écarlate (*Crocothemys erythrea*);
- L'Anax empereur (*Anax imperator*);
- L'Orthétrum réticulé (Orthetrum cancellatum);
- La Naïade aux yeux rouges (Erythromma najas);
- L'Agrion de Vander Linden (*Erythromma lindeni*);
- L'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*);
- L'Agrion jouvencelle (Coenagrion puella);
- Le Sympétrum strié (Sympetrum striolatum);
- L'Argus bleu (*Polyommatus icarus*);
- Le Citron (Gonepteyx rhamni);
- Le Soufré (Colias hyale);
- Le Petit gravelot (Charadrius dubius);
- Le Martin-pêcheur (Alcedo atthis).

Présence également de la Sterne pierregarin et de rassemblements hivernaux d'anatidés (Fuligules notamment).

# • Inventaires avifaunistiques réalisés par la LPO

Plusieurs prospections avifaunistiques ont été réalisées sur le secteur de la réserve de l'Ois'eau par la LPO. Ces inventaires se sont déroulés entre la fin d'octobre 2009 et la fin du mois de décembre 2011.

94 espèces ont ainsi pu être identifiées, dont certaines sont inscrites à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne ou bien encore sont dites remarquables (cf. partie diagnostic ou les données ont été compilées avec celles de la présente étude).

#### • Inventaires avifaunistiques réalisés par Picardie Nature

Les données proviennent des bénévoles de l'association Picardie Nature. 3 sites sont régulièrement prospectés dans le secteur du projet ; Longueil Sainte-Marie, Pontpoint-Moru et Sacy-le-Grand. Les données ont été récoltées via la revue l'avocette (2002 à 2007 - données non exhaustives compte tenu de l'abondance de la littérature) :

# Secteur de Sacy-le-Grand

- 2 Guiffettes Moustac observées les 19 et 20 juin 2002.
- 2 Mouettes mélanocéphales observées les 12 avril et 5 mai 2002.
- 1 Rémiz penduline observé le 23 juin 2002.

# Secteur de Moru-Pontpoint

- 1 Eider à duvet observés le 22 mars 2002.
- 6 Fuligules Milouinan observés en hivernage de décembre à mars 2002.
- 2 individus de Fuligules Nyroca observés du 18 septembre au 9 novembre 2002.

Plusieurs observation sde Chevaliers Guignette en janvier et décembre 2002.

- 1 Bruant ortolan observé le 05 et 06 mai 2002
- 1 Plongeon Catmarin observé du 10 novembre au 7 décembre 2003.
- 1 Combattant varié observé le 01 décembre 2003.
- 1 Grèbe jougris observé du 26 octobre au 8 décembre 2003.
- 71 données d'un Eider à duvet en 2003.
- 1 individu de Fuligules Nyroca observé le 07 2003.
- 1 Grèbe Jougris observé le décembre 2004.
- 1 Fuligule à Bec cerclé observé le 27 octobre 2004.
- 11, 42 et 36 Alouettes Lulu notées en migration durant l'automne 2004.
- 1 Grèbe Jougris observé les 11 et 14 octobre 2005.
- 1 Sterne arctique observée les 18 avril, les 04 et 06 mais 2005.
- 3-4 Fuligules Milouinan observés du 12 au 31 janvier 2006.

#### Secteur de Longueil-Sainte-Marie

- 1 Pluvier argenté observés les 12 et 14 mai 2002.
- 1 Bécasseau Sanderling observé le 12 mai 2002.
- 1 Grèbe Esclavon en hivernage jusque mars 2004.
- 1 Fuligule Milouinan observé le 238 février 2004.

Les résultats des inventaires, sans être exhaustifs, permettent de mettre en évidence la présence de nombreuse espèces (dont la plupart est remarquable) inféodées aux milieux aquatiques, principalement observées lors des haltes migratoires et en hivernage.

#### **2.1.2** La flore

#### • Inventaire de l'ENS

Une seule espèce, appartenant à la liste des espèces végétales protégées de Picardie, figure sur la fiche descriptive de l'ENS : l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*).

#### • Inventaire du PNR

Un inventaire floristique a été réalisé par le CBNBl (pour le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France) à proximité du périmètre d'étude, sur la commune de Ponpoint (Cf. liste en page 23).

84 espèces ont ainsi pu être identifiées. A noter, la présence de 2 espèces protégées (dans le cadre de leur cueillette) : le Tamier commun (Tamus communis L.) et le Gui blanc (Viscum album L.) ainsi que celle d'une espèce assez rare en Picardie et de valeur patrimoniale : le Rosier tomenteux (Rosa tomentosa Smith).

# 2.1.3 Etat de conservation et fragilité du site

La fiche ENS du site (*réalisée en 2007 par Biotope*) précise que l'état de conservation du site est jugé moyen. Les milieux abritent des cortèges faunistiques très intéressants, notamment en odonates et en oiseaux. Peu de dégradations sont constatées et les plans d'eau semblent préservés de la fréquentation humaine qui se concentre sur les autres étangs.

Les réaménagements écologiques prévus augmenteront l'intérêt écologique du site. Le site abrite des boisements humides autochtones et intéressants (saulaies...).

# 2.1.4 Présence de corridors écologiques potentiels

Le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a réalisé un inventaire non exhaustif des corridors écologiques potentiels présents sur la Commune de Pont-Sainte-Maxence (Fiche n°60509 - Cf. figure en page suivante). Trois types de ces corridors ont été identifiés :

- Corridors intra ou inter forestier;
- Corridors intra ou inter landes ;
- Corridors batracologiques.

Seuls les corridors intra ou inter forestier se trouvent en limite Ouest et Est du secteur d'étude (le long de l'Oise). A noter également la présence de certains passages à grande faune à proximité de site :

- Au Sud-Est du site, sur les communes de Pontpoint et de Rhuis, présence de biocorridors de chevreuils, sangliers et cerfs (Corridor faune n°12).
- Au Sud-Ouest du site, sur les communes de Brenouille, Beaurepaire et Monceaux, présence de biocorridors de chevreuils, sangliers et cerfs (Corridor faune n°11).

Il s'agit d'une zone essentielle pour les déplacements de grande faune de la forêt d'Halatte vers l'Est (passage à faune) et le Nord. La Réserve de l'Ois'eau peut potentiellement être incluse dans ce secteur de déplacements.

Figure 10 : Localisation des passages de la grande faune (corridor n°12)

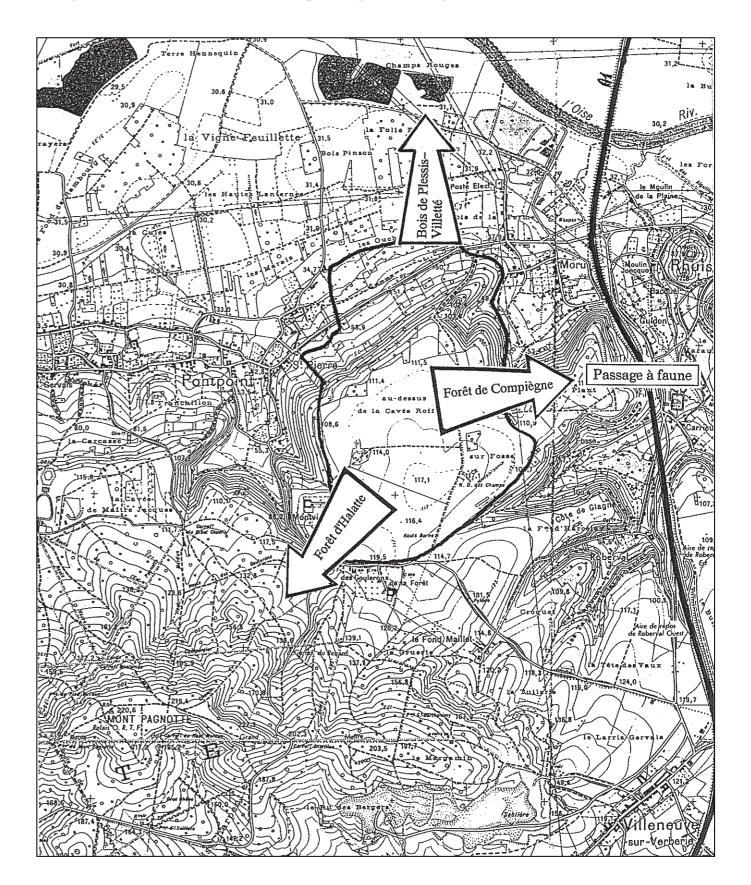


Figure 11 : Localisation des passages de la grande faune (corridor n°11)

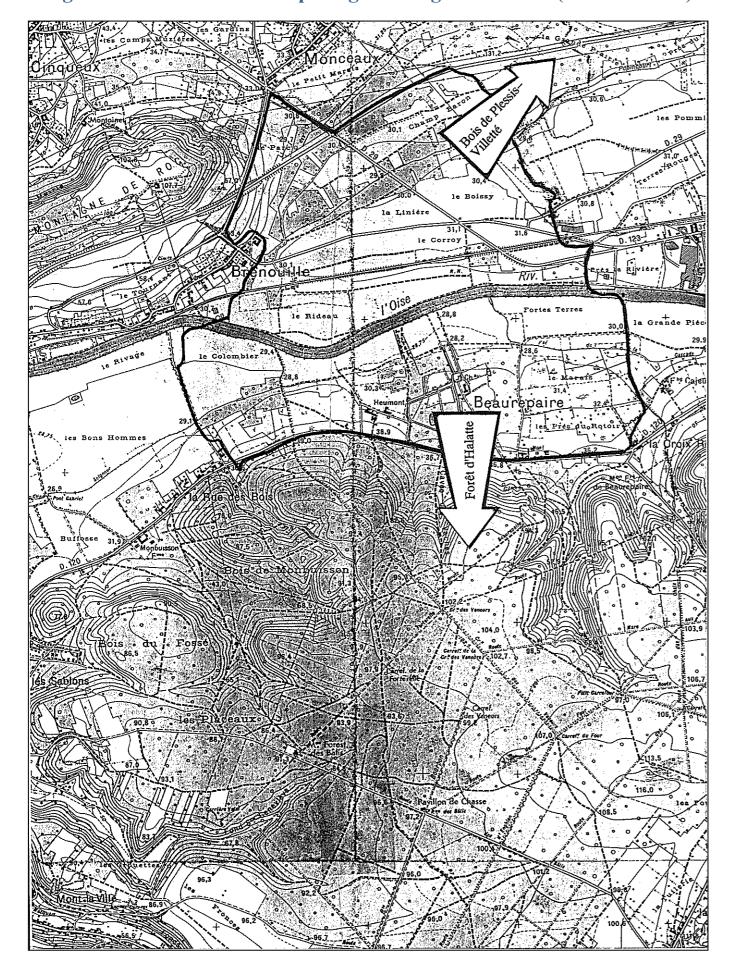
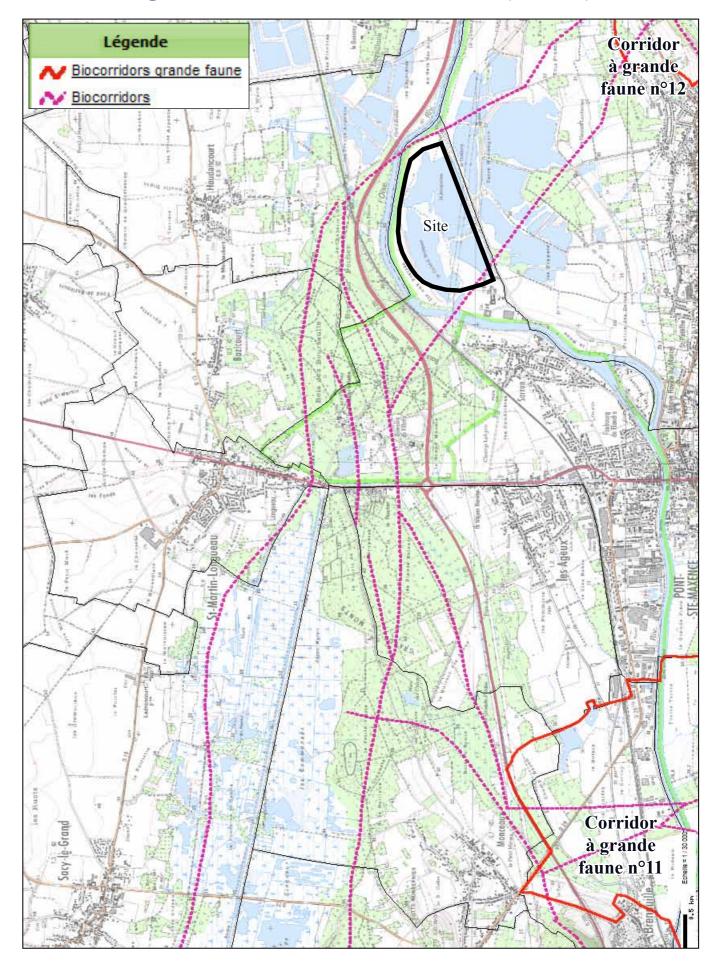


Figure 12: Localisation des biocorridors (Carmen)



# Tableau 4 : Espèces végétales présentes sur la commune de Pontpoint (source PNR)

Famille	Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	Men. Pic	Us. cult.	Freq. cult. Pic	Patrim. Pic	Invas. Pic	Legisl.	L. rouges
PIACEAE	Angelica sylvestris L. var. sylvestris	Angélique sauvage (var.)	+ ! +	C	LC						
PIACEAE	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage [Persil d'âne]	+ ! +	C	LC	-		ļ	+		
DACEAE	Arrhenatherum elatius (L.)	Fromental élevé [Fromental]	+ ! +	CC	LC			-	_		
TERACEAE	Artemisia vulgaris L.	Armoise commune [Herbe à cent qoûts]	+ ! +	CC	LC	-		-	+ +		
DACEAE	Brachypodium sylvaticum (Huds.) Beauv.	Brachypode des forêts	+ + +	С	LC	-		ļ			
ACEAE	Bromus hordeaceus L. subsp. hordeaceus	Brome mou	+ $+$ $+$	CC	LC						
DACEAE	Bromus sterilis L.	Brome stérile		CC	LC			ļ			
ALLITRICHACEAE	Callitriche platycarpa Kütz.	Callitriche à fruits plats		AC	LC						
ONVOLVULACEAE	Calystegia sepium (L.) R. Brown	Calystégie des haies [Liseron des haies]		CC	LC						
/PERACEAE	Carex pendula Huds.	Laîche pendante		PC	LC						
ARYOPHYLLACEAE	Cerastium fontanu	Céraiste commun		CC	LC						
STERACEAE	Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs		CC	LC						
STERACEAE	Cirsium oleraceum (L.) Scop.	Cirse maraîcher		AC	LC	1					
STERACEAE	Cirsium palustre (L.) Scop.	Cirse des marais	<del>+ i +</del>	C	LC	1					
STERACEAE	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	<del>+ ; +</del>	CC	LC						
ORNACEAE	Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	I(C)	CC	LC	pi	2	<u> </u>			
TULACEAE				CC	LC		C	<u> </u>			
	Corylus avellana L.	Noisetier commun [Noisetier ; Coudrier]	I(S?C)			pj		<u> </u>	-		
ALACEAE	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC	pj	AR				
TERACEAE	Crepis biennis L.	Crépide bisannuelle		PC	LC						
ACEAE	Dactylis glomerata L. var. glomerata	Dactyle aggloméré (var.)	I(NC)	CC	LC	ap	AR?				
ACEAE	Deschampsia cespitosa (L.) Beauv.	Canche cespiteuse		С	LC						
PSACACEAE	Dipsacus fullonum L.	Cardère sauvage [Cabaret des oiseaux]		С	LC						
IAGRACEAE	Epilobium hirsutum L.	Épilobe hérissé		CC	LC						
IAGRACEAE	Epilobium parviflorum Schreb.	Épilobe à petites fleurs	<del>                                     </del>	CC	LC	1	1	1	<del>                                     </del>		1
UISETACEAE	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	+ + +	CC	LC	1		1	+ +		
	<u> </u>		+ + +		LC	+	1		+ +		+
UISETACEAE	Equisetum palustre L.	Prêle des marais	1 1 1	AC		<del> </del>	<del></del>	<del>                                     </del>	+		
LASTRACEAE	Euonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	I(C)	C	LC	pj	?	-	+		
STERACEAE	Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanvrine	1 1	C	LC	1			$\vdash$		
DACEAE	Festuca arundinacea Schreb.	Fétuque roseau (s.l.)	I(NC)	С	LC	ар	C?		$\vdash$		
SACEAE	Filipendula ulmaria (L.) Maxim.	Filipendule ulmaire [Reine-des-prés]		С	LC						
EACEAE	Fraxinus excelsior L. var. excelsior	Frêne commun (var.)	I(NC)	CC	LC	spj	?				
JBIACEAE	Galium aparine L.	Gaillet gratteron		CC	LC						
IBIACEAE	Galium mollugo L.	Gaillet élevé (s.l.)	1 i l	CC	LC						Rp
RANIACEAE	Geranium dissectum L.	Géranium découpé	+ ; +	CC	LC	1	1				100
RANIACEAE			+ ; +	C	LC	+			-		
	Geranium pusillum L.	Géranium fluet	+ + +	-		-		<u> </u>	-		
RANIACEAE	Geranium robertianum L. subsp. robertianum	Géranium herbe-à-Robert [Herbe à Robert]		CC	LC						
MIACEAE	Glechoma hederacea L.	Gléchome lierre-terrestre [Lierre terrestre]		CC	LC						
DACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique		PC	LC						
RALIACEAE	Hedera helix L. subsp. helix	Lierre grimpant	I(C)	CC	LC	i	AC?				
PIACEAE	Heracleum sphondylium L. var. sphondylium	Berce commune (var.) [Branc-ursine]		CC	LC						
DACEAE	Holcus lanatus L.	Houlque laineuse		CC	LC						
IDACEAE	Iris pseudacorus L.	Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais]	I(C)	AC	LC	pi	2				
JNCACEAE	Juncus inflexus L.	Jonc glaugue [Jonc des jardiniers]	1 1	AC	LC	DI DI	· ·				
STERACEAE			+ ; +	CC	LC	+			-		
	Lapsana communis L. subsp. communis	Lampsane commune	+			1	1	<b>-</b>	+ +		
ABACEAE	Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	+ ! +	C	LC	-		<u> </u>			
THRACEAE	Lythrum salicaria L.	Salicaire commune		AC	LC				$\bot$		
ABACEAE	Medicago lupulina L.	Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]	I(C)	CC	LC	а	?				
MIACEAE	Mentha aquatica L.	Menthe aquatique (s.l.)		AC	LC						
MIACEAE	Mentha arvensis L.	Menthe des champs		С	LC						
MIACEAE	Mentha suaveolens Ehrh.	Menthe crépue [Menthe à feuilles rondes]		PC	LC						
RASSICACEAE	Nasturtium officinale R. Brown	Cresson officinal [Cresson de fontaine]	I(C)	AC	LC	а	RR				
APAVERACEAE	Papaver rhoeas L.	Pavot coquelicot [Grand coquelicot]	I(C)	CC	LC	р	7				
DLYGONACEAE	Persicaria maculosa S.F. Gray		1 107	CC		, P	<u> </u>	<u> </u>			
		[Renouée persicaire, Persicaire]	+ + +		LC	+	1	<del>                                     </del>	+ +		+
ACEAE	Phalaris arundinacea L.	Alpiste roseau [Baldingère]	+ + +	AC	LC	+	-	-	+		+
ACEAE	Phragmites australis (Cav.) Steud.	Phragmite commun		С	LC			<del>                                     </del>	$\vdash$		
ACEAE	Poa trivialis L. subsp. trivialis	Pâturin commun	I(NC)	CC	LC	р	?		$\vdash$		
SACEAE	Potentilla anserina L.	Potentille des oies [Ansérine ; Argentine]		CC	LC			ļ			
SACEAE	Potentilla reptans L.	Potentille rampante [Quintefeuille]	I	CC	LC						
IYGDALACEAE	Prunus spinosa L.	Prunier épineux [Prunellier]	I(NC)	CC	LC	р	?	$\Box$	$\perp$		
GACEAE	Quercus robur L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC	sp	PC				
NUNCULACEAE	Ranunculus acris L. subsp. acris	Renoncule âcre	1 1	CC?	DD	1	1	1	1 1		1
NUNCULACEAE	Ranunculus ficaria L. subsp. ficaria	Renoncule à bulbilles [Ficaire à bulbilles]	<del>                                     </del>	CC	LC	1	1	1	<del>                                     </del>		1
	Ranunculus repens L.	Renoncule rampante [Pied-de-poule]	+ + +	CC	LC	+		<b>t</b>	+		
NI INCLIL ACEAE			+			+	1	A!	+		+
	Posa tomentosa Smith	Rosier tomenteux	1(00)	AR	NT LC	+	<u> </u>	oui	+-+		
ANUNCULACEAE DSACEAE	Rosa tomentosa Smith	Danca frambaisias [Facas baisis st		PC	LC	а	С	1	$\vdash$		
OSACEAE OSACEAE	Rubus idaeus L.	Ronce framboisier [Framboisier]	I(SC)					1			1
DSACEAE DSACEAE DLYGONACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L.	Patience crépue	1	С	LC				1		
DSACEAE DSACEAE DLYGONACEAE LICACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba	Patience crépue Saule blanc (var.)	I I(C)		LC	pi	PC?				
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.)	1	C AC	LC H	pi pi	PC? AR?				
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba	Patience crépue Saule blanc (var.)	I I(C)	С	LC						
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.)	I I(C)	C AC	LC H						
DSACEAE DSACEAE ULYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir	I I(C) C I	C AC AC CC	LC H LC LC	pj	AR?				
SACEAE SACEAE LLYGONACEAE LLCACEAE LLCACEAE LLCACEAE LLCACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique	I I(C) C I	AC AC CC AC	LC H LC LC	pj	AR?				
DSACEAE DSACEAE DSACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.)	I I(C) C I	C AC CC AC PC	LC H LC LC LC	pj	AR?				
DSACEAE DSACEAE DSACEAE DLYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE MIACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparqanium erectum L. Stachys sylvatica L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire]		C AC CC AC PC CC	LC H LC LC LC LC LC	pj	AR?				
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE RAGINACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude]		C AC CC AC PC CC C	LC H LC LC LC LC LC LC LC	pj	AR?				
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE RAGINACEAE RAGINACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun		C AC CC AC CC AC AC	LC H LC	pj	?			CO	
DSACEAE DSACEAE DSACEAE DLYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE DRAGINACEAE DSCOREACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude]		C AC CC AC PC CC C	LC H LC LC LC LC LC LC LC	pj	AR?			CO	
DSACEAE DSACEAE DSACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun		C AC CC AC CC AC AC	LC H LC	pi pi	?			CO	
DSACEAE DSACEAE DSACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE ARGANIACEAE MIACEAE BRAGINACEAE BRAGINACEAE BRAGEAE BACEAE BACEAE BACEAE BACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L. Trifolium pratense L. var. pratense Trifolium repens L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun Trèfle des prés (var.) Trèfle rampant [Trèfle blanc]	I   I(C)   C   I   I(NSC)   I   I   I   I   I   I(NC)   I(NC	C AC CC CC CC CC	LC H LC	pi pi afp	? ? C?			CO	
DSACEAE DSACEAE DSACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE MIACEAE PRAGINACEAE DSCOREACEAE BACEAE BACEAE MACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Trifolium pratense L. var. pratense Trifolium repens L. Ulmus minor Mill.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun Trèfle des prés (var.) Trèfle rampant [Trèfle blanc] Orme champêtre	I   I(C)   C   I   I   I   I   I   I   I   I   I	C AC CC	LC H LC	pi pi afp	? ? C? C?			CO	
DSACEAE DSACEAE DSACEAE DILYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE MIACEAE PRAGINACEAE DSCOREACEAE BACEAE BACEAE MACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L. Trifolium pratense L. var. pratense Trifolium repens L. Ulmus minor Mill. Urtica dioica L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun Trèfle des prés (var.) Trèfle rampant [Trèfle blanc] Orme champêtre Ortie dioïque [Grande ortie]	I   I(C)   C   I   I(NSC)   I   I   I   I   I   I(NC)   I(NC	C AC CC CC CC CC CC CC	LC H LC	pi pi afp	? ? C? C?			CO	
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE MIACEAE BACEAE BACEAE BACEAE MACEAE TICACEAE LERIANACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix laba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparqanium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L. Trifolium pratense L. var. pratense Trifolium repens L. Ulmus minor Mill. Urtica dioica L. Valeriana repens Host	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun Trèfle des prés (var.) Trèfle rampant [Trèfle blanc] Orme champêtre Ortie dioïque [Grande ortie] Valériane rampante [Herbe aux chats]	I   I(C)   C   I   I(NSC)   I   I   I   I   I   I(NC)   I(NC	C AC CC CC CC CC C	LC H LC	pi pi afp	? ? C? C?			CO	
SACEAE SACEAE LYGONACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE LICACEAE PRIFOLIACEAE ROPHULARIACEAE ARGANIACEAE MIACEAE RAGINACEAE BACEAE BACEAE MACEAE TICACEAE	Rubus idaeus L. Rumex crispus L. Salix alba L. var. alba Salix alba L. var. vitellina (L.) Stokes Salix cinerea L. Sambucus nigra L. Scrophularia auriculata L. Sparganium erectum L. Stachys sylvatica L. Symphytum officinale L. subsp. officinale Tamus communis L. Trifolium pratense L. var. pratense Trifolium repens L. Ulmus minor Mill. Urtica dioica L.	Patience crépue Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule blanc (var.) Saule cendré Sureau noir Scrofulaire aquatique Rubanier rameux (s.l.) Épiaire des forêts [Grande épiaire] Consoude officinale [Grande consoude] Tamier commun Trèfle des prés (var.) Trèfle rampant [Trèfle blanc] Orme champêtre Ortie dioïque [Grande ortie]	I   I(C)   C   I   I(NSC)   I   I   I   I   I   I(NC)   I(NC	C AC CC CC CC CC CC CC	LC H LC	pi pi afp	? ? C? C?			CO	

# 2.2. DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE DE RECENSEMENT

Chaque habitat a fait l'objet de prospections spécifiques sur les différents cortèges susceptibles d'être présents. La méthodologie de prospection est décrite ci-après :

# 2.2.1 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise avifaunistique

Les prospections ont consisté en l'observation des espèces tout au long d'un cycle biologique (*migrations pré et post-nuptiales, hivernage, reproduction*). La plus grande attention a été portée aux espèces d'intérêt communautaire déjà observées (Gorgebleue à miroir notamment). Des observations plus ciblées ont également été réalisées au niveau des aménagements présents afin de constater la pertinence de ceux-ci (aménagements pour les Sternes et les Gravelots notamment).

Au niveau des étangs, la campagne d'inventaires a été effectuée par comptages qualitatifs et quantitatifs , c'està-dire par identification directe.

Concernant les passereaux, pour l'identification du nombre de mâles chanteurs, la méthode de recensement la plus couramment employée est l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) : Dans un milieu donné, l'observateur s'arrête en certains lieux précis (stations où points d'écoute) et, stationnant de 10 à 30 minutes à chaque point, note tous les contacts auditifs et visuels (Cf. figure en page 27).

Les points d'écoute ont été disposés de telle manière que les surfaces observées à partir de chacun d'entre eux ne se superposent pas. Pour les passereaux, on estime à 300 / 400 mètres la distance minimale à respecter entre chaque station.

Cette méthode permet de caractériser le peuplement avien d'une zone donnée et fournit, pour chaque espèce, un indice d'abondance de couples présents sur le site.

Plus simplement, cette méthode nous renseigne sur les fréquences d'occurrence des différentes espèces au niveau de l'ensemble de la couverture spatiale.

Ce type d'inventaire se réalise principalement aux premières et dernières heures de la journée, les espèces étant particulièrement actives en ces périodes.

Pour les espèces les plus discrètes, ces observations ont été couplées avec des séances de diffusion de chants (à l'aide de magnétophone) afin d'inciter les individus territorialisés à se manifester. Cette méthode, pouvant être jugée perturbante si elle est employée trop fréquemment, a été utilisée uniquement en dernier recours afin de confirmer la présence d'espèces suspectées.

Pour les suivis d'espèces en migration ou en halte migratoire, des comptages totaux ont été réalisés. Ces derniers consistent en un dénombrement, par espèce, de l'ensemble des individus d'une zone donnée.

19 sorties ont été réalisées sur un cycle biologique complet.

### 2.2.2 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise mammalogique

#### 2.2.2.1 Les mammifères terrestres

Le principal travail consiste à identifier les espèces et inventorier les zones de passages. Pour ce faire, les zones favorables ont été parcourues afin de cartographier et de comptabiliser les coulées et de comprendre la fonctionnalité de site.

Des appareils photo infrarouges nocturnes (*modèle BS 501*) ont été disposés aux endroits judicieux afin d'analyser et de quantifier la fréquentation de la faune en différents endroits (Cf. figure en page 27).

2 sorties ont été réalisées pour l'observation des mammifères terrestres. Un appareil photo infrarouge a été posé pendant une période de 7 mois (mai à décembre 2011)



Photo 3 : Appareil photo infrarouge

### 2.2.2.2 Les chiroptères

Pour la réalisation des inventaires sur site, nous avons utilisé une méthode basée sur l'écoute et l'analyse des écholocations des chiroptères à l'aide de détecteurs ultrasonores, par le biais *de boîtiers enregistreurs automatiques*:

2 appareils (SM2BAT) ont été déposés au niveau des étangs et au niveau du boisement alluvial. Les enregistreurs sont réglés afin d'enregistrer en continu tous les chiroptères évoluant dans le rayon d'action des appareils entre le coucher et le lever du soleil (Cf. figure en page 27)

Le matériel utilisé est le SM2BAT (Biotope). Doté d'une carte mémoire de 16 Go, les fichiers enregistrés sont compressés (en format wac) puis décompressés via un logiciel libre (wac2wav) qui possède 2 options : seules les séquences contactant des émissions ultrasonores sont compilées. Pour les interpréter, celles-ci sont ralenties 10 fois, ce qui permet une analyse plus fine via BatSound et permet ainsi une détermination à l'espèce (en expansion de temps).

Le principal avantage de cette méthode est de pouvoir comparer la fréquence réelle entre les sites (nombres de contacts par heure) lors des différentes périodes. De plus, elle permet une meilleure exhaustivité que les prospections dites « classiques ». A noter que dans le cas présent et au vu du volume important de données à traiter, les données ont été analysées par le logiciel Sonochiro (Biotope). Les résultats sont exprimés en nombre de contacts par heure. Conformément à la définition fournie par M. Barataud nous considérons comme un contact toute séquence différenciée inférieure à 5 secondes. Si la séquence excède 5 secondes, sera comptabilisé alors un contact par tranches de 5 secondes.

Une nuit d'inventaire a été réalisée dans la nuit du 21 au 22 septembre 2011.



Photo 4: Enregistreur automatique SM2 BAT

# 2.2.3 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise herpétologique

#### 2.2.3.1 Les amphibiens/reptiles/batraciens

En ce qui concerne la présence de batraciens, il convient d'identifier précisément les potentialités du site pour ceux-ci (*présence de micro-zones humides, mares, zones hydromorphes*). De plus, mêmes les éventuelles zones de migrations sont étudiées afin de cibler les enjeux.

A noter que la période la plus favorable (reproduction) se situe en février-mars (sous réserve des conditions météorologiques). Les prospections spécifiques ont donc été réalisées de jour en cette période aux endroits judicieux (fossés en eau principalement).

2 sorties diurnes ont été réalisées en avril et juillet 2011. La détermination a été réalisée par observation visuelle des individus capturés et par le chant.

# 2.2.4 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise entomologique

Cet inventaire vise les odonates, les orthoptères, les lépidoptères et les coléoptères.

Pour les odonates, l'identification s'est effectuée sur les individus adultes (*imagos*) après capture au filet ou de visu. L'identification précise a été réalisée à partir de la clef de Wendler et Nüß (1994). Des larves ont également été prélevées à l'aide d'un filet Surber, puis identifiées au laboratoire.

En ce qui concerne les lépidoptères (*papillons*), les espèces diurnes ont été capturées sur leur lieu de vie à l'aide de filets entomologiques, puis identifiées.

Pour les coléoptères, ceux-ci ont été capturés sur leur lieu de vie (visites des vielles souches d'arbres, tas de feuilles, etc.). Nous avons utilisé des pièges BARBER (piège composé d'un pot enterré et recouvert d'une planche).

Pour les orthoptères, 2 méthodes ont été utilisées : l'écoute des stridulations et la capture des individus adultes pour identification.

5 sorties diurnes ont été réalisées.





### 2.2.5 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise du milieu aquatique

# 2.2.5.1 La faune-flore aquatiques

Les macro-invertébrés a fait l'objet d'inventaires afin de mieux caractériser la qualité des milieux aquatiques (*prélèvements au filet surber*).

Compte tenu des contraintes techniques (profondeur très importante : environ 7-8 m de profondeur), la flore aquatique a fait l'objet de prospections simplifiées à l'aide de grappins (jetés des berges et lors des prélèvements par dragage). Les espèces présentes ont été identifiées.

Les prospections ont également été axées sur l'éventuelle présence d'espèces invasives (Jussie, Elodée de Canada, etc.).

2 sorties ont été réalisées.



Photo 6 : Prélèvement par dragage

Photo 7 : Prélèvement au filet surber



### 2.2.6 Méthodologie d'inventaire pour l'expertise floristique

Le secteur d'étude possède un potentiel floristique également très élevé.

Notre inventaire a tout d'abord visé à identifier les milieux présents sur la zone d'étude. Un inventaire floristique exhaustif a été réalisé au niveau de ces milieux, à la recherche d'espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial.

Pour chaque type de milieu rencontré, ont été décrits :

- L'architecture générale de la végétation,
- Les taxons structurants (plantes dominantes donnant la physionomie de la végétation),
- Les autres taxons indicateurs,
- La qualité écologique globale,
- La nomenclature phytosociologique dans la mesure du possible (association, alliance ou complexe d'habitats).

Les correspondances des habitats naturels avec la nomenclature européenne Corine Biotope ont été réalisées.

Pour la flore, il convient d'établir une liste des taxons végétaux recensés lors des inventaires dans l'aire d'étude, avec leurs statuts de protection, de rareté et de menace aux niveaux départemental, régional, national européen et/ou mondial. Les données fournies par le PNR ont également été prises en compte dans l'inventaire.

7 sorties consacrées à l'expertise floristique ont été réalisées.

Figure 13 : Localisations des différents points d'écoute et d'observations



# 2.3. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

### 2.3.1 Limites méthodologiques de l'inventaire des insectes

La qualité des inventaires dépend avant tout de l'effort d'observation et des conditions météorologiques. L'effort d'observation correspond au nombre de passages et au temps consacré sur les sites, pendant la période d'activité des différents groupes étudiés.

En effet, la période d'apparition des espèces s'étale de mai à septembre pour les trois groupes d'insectes étudiés. On n'observe donc pas les mêmes espèces au mois de mai et au mois d'août par exemple. Dans le cas particulier des papillons, la période de vol peut être très courte, parfois 2 ou 3 semaines seulement.

Ainsi, pour réaliser un inventaire se rapprochant de l'exhaustif, il est nécessaire de faire un passage tous les 15 jours, représentant alors 7 à 9 passages sur une année biologique.

Comme il est difficile de réaliser un inventaire exhaustif sur toutes les expertises, il s'agit alors de choisir les périodes les mieux adaptées pour recenser un maximum d'espèces patrimoniales et protégées. Ces périodes sont à choisir en fonction des milieux représentés.

Les conditions météorologiques font partie des variables non contrôlables. Les longues périodes pluvieuses ou froides ont de lourdes conséquences sur les insectes : périodes d'apparition décalées, effectifs plus faibles. Les inventaires doivent donc se dérouler dans des conditions optimales (ensoleillées et peu venteuses).

# 2.3.2 Limites méthodologiques de l'inventaire des vertébrés

Tout comme les insectes, la qualité des inventaires concernant les vertébrés dépend fortement des conditions météorologiques (notamment pour les batraciens et les reptiles). Les dates de passage sont donc choisies de façon à optimiser les inventaires pour chaque groupe.

### 2.3.3 Limites méthodologiques de l'inventaire des chiroptères

Le matériel choisi et la méthode adoptée connaissent certaines limites : la présence d'animaux ne peut être détectée que dans un rayon étroit autour du détecteur. Ce dernier est variable selon les espèces et peut aller de pus de 100 m pour les Noctules à moins de 5 m pour certains Murins.

De même, les détecteurs ne permettent pas toujours de différencier certaines espèces proches. Environ 25 des 33 espèces européennes sont différentiables dans l'état actuel des connaissances. Ainsi, les deux espèces d'Oreillards ne sont pas différentiables.

Enfin, les Murins ne sont différenciables que dans certaines conditions d'écoutes (type de signaux émis, distance par rapport aux obstacles, ...). Dans le cadre de l'analyse des résultats et des impacts, nous parlons alors de « groupe d'espèces » (ex : groupe des oreillards).

# 2.3.4 Limites méthodologiques de l'inventaire de la flore

Il faut garder à l'esprit qu'un inventaire exhaustif, même pour la flore supérieure, reste illusoire sur une surface supérieure à un hectare et pour un temps de prospection restreint (quelques jours sur un cycle annuel).

Tout au plus peut-on approcher une réalité en constante évolution. De même les conditions météorologiques constituent des variables qu'il est difficilement maîtrisable. Des fluctuations inter-annuelles existent ; celles-ci sont donc à prendre avec la plus haute considération. C'est pourquoi les données bibliographiques ont été utilisées afin de compléter les inventaires de terrain avec les espèces présentes dans la bibliographie, ou potentiellement présentes d'après les milieux rencontrés.

#### 2.4. DATES D'INTERVENTION

Le tableau ci-dessous énumère les dates des prospections réalisées sur site :

Tableau 5 : Liste des sorties réalisées sur la réserve de l'Ois'eau

Dates	Type de prospections réalisées
17/02/2011	Avifaune
31/03/2011	Avifaune
08/04/2011	Batraciens, avifaune
22/04/2011	Avifaune, flore
11/05/2011	Avifaune, flore
18/05/2011	Avifaune
25/05/2011	Avifaune, mammifères
08/06/2011	Avifaune, flore
15/06/2011	Flore, avifaune, odonates, flore aquatique
06/07/2011	Avifaune, flore, mammifères, orthoptères, coléoptères
20/07/2011	Avifaune, flore, batraciens, profils des berges
03/08/2011	Avifaune, flore, odonates, lépidoptères, coléoptères
24/08/2011	Avifaune, flore, orthoptères, lépidoptères
21/09/2011	Avifaune, flore et macro-invertébrés aquatiques, profils des berges
22/09/2011	Avifaune, chiroptères
07/10/2011	Avifaune
30/11/2011	Avifaune
23/12/2011	Avifaune
25/01/2012	Avifaune, sondages pédologiques

# 2.5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

#### 2.5.1 La flore

#### 2.5.1.1 Présentations des espèces remarquables

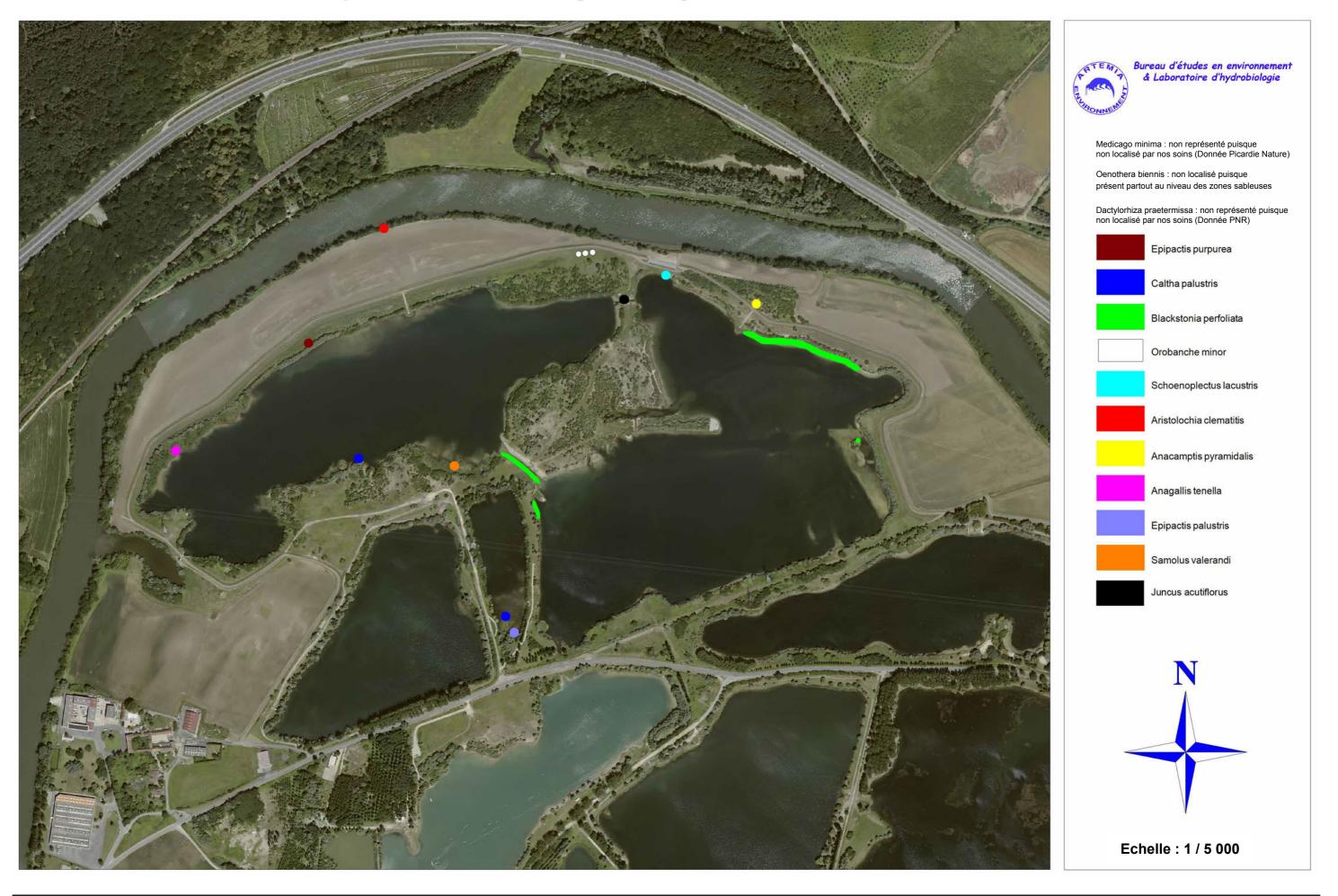
Environ 140 espèces ont été recensées sur le site. Seules les espèces remarquables ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous. Les espèces observées les années antérieures et présentant un intérêt particulier du fait de leur rareté ont également été ajoutées à la liste, ceci afin d'être le plus pertinent possible en terme d'enjeux à identifier sur le site (légende complète et tableau complet en annexe).

Tableau 6 : Liste des espèces végétales remarquables observées sur la réserve de l'Ois'eau

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	Men. Pic	Us. cult. Pic	Freq. cult. Pic	Patrim. Pic	Invas. Pic	Legisl.	L. rouges	Observation en 2011	Année de dernière observation	Ecologie	Habitats concernés	Menaces potentielles
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Rich.	Anacamptis pyramidal [Orchis pyramidal]	I	AR	NT			oui		A2⇔6;C(1)		Oui Une dizaine de pieds	?	Plante des lisières de forêts, des pelouses, des garrigues, mais aussi des talus de route, en pleine lumière ou mi-ombre ; présente des plaines jusqu'en moyenne montagne, de 0 à 1900m ; surtout sur substrat calcaire.	Pelouses calcaires presque hygrophiles (Molinion coeruleae) mésophiles (Mesobromion) et plus xérophiles (Xerobromion) ; aussi dans les ouriets du Geranion sanguinei.	La fermeture des milieux, par suite de la dynamique naturelle de la végétation ou consécutive à des reboisements, peut être une cause de raréfaction, voire de disparition de l'espèce. De plus, la fauche de plus en plus fréquente et précoce des talus herbeux des voies de communication est souvent mise en cause.
Anagallis tenella (L.) L.	Mouron délicat	ı	R	VU			oui		R1	R	Oui 2-3 pieds		Plante de tourbière basse	Milieux humides	Fermeture des milieux
Aristolochia clematitis L.	Aristoloche clématite [Sarrasine]	Z(I?)	RR	ZEN			oui			R	Oui Une centaine de pieds	?	Terrains sableux, haies, murs, lisières, vignes.	Végétation adventice des vignes et cultures arbustives (Polygono-Chenopodion polyspermi), végétation héliophile des berges de grandesrivières (Convolvulion sepii).	Ce n'est pas une espèce menacée à court ou moyen terme.
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.	Chlore perfoliée	I	AR	LC							Oui Nombreux pieds	2010 (PNR)	Tonsures hygrophiles de niveau topographique moyen, marnicoles basophiles.	Lieux sablonneux et rocailleux.	Fermeture des milieux
Caltha palustris L.	Populage des marais [Souci d'eau]	ı	PC	NT			oui				Oui 3 pieds	?	Espèce de demi-ombre à héliophile. Sur sols riches en éléments nutritifs ; pH basique à légèrement acide. Argiles, limons (purs ou sableux), vases. Hygrophile	Près humides et marécages, dans presque toute la France, mais rare dans le Midi. Europe ; Asie ; Amérique boréale.	Fermeture des milieux, variations des niveaux d'eau
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó	Dactylorhize négligée	I	AR	VU			oui		R1;A2<>6;C(1)*	R	Non 1 pied	2009 (PNR)	mare/bords d'eau ou fossé	Tourbières, marais sur substrat calcaire.	?
Epipactis palustris (L.) Crantz	Épipactis des marais	1	R	VU			oui		A2≪6;C(1)	R	Oui 1 pied	Données Entente	Espèce des plaines et des moyennes montagnes, jusque vers 1500-1800 mètres habituellement; essentiellement sur terrains alcalins et en même temps très humides: suintements, pieds de sources, prairies tourbeuses, bas-marais, pannes de	Groupements de prairies tourbeuses alcalines et de bas-marais alcalins du Caricion davallianae, ou du Molinio-Holoschoenion.	Comme pour beaucoup d'espèces des milieux humides, ce sont les stations qui sont menacées : assèchement des marais, drainages agricoles, etc. Par ailleurs, cette espèce héliophile ne supporte que mal la fermeture du milieu et se trouve, par exemple, rapidement éliminée aprés abandon des prairies humides qui sont alors
Epipactis purpurata Smith	Épipactis pourpré	I	RR	NT			oui		A2⇔6;C(1)		Oui 2 pieds	?	Espèce d'ombre, plutôt calcicole, des forêts feuillues denses et des boisements de résineux ; jusqu'à 1500 m d'altitude.	Dans les hétrales denses et les hétrales-sapinières des Fagetalia sylvaticae.	Menacée par les méthodes de gestion forestière intensive, notamment par la pratique de coupes à blanc.
Hesperis matronalis L.	Julienne des dames	NSA(C)	AR?	н	j	AC					Oui 1 pied	?	Elle croît spontanément dans les lieux frais et ombragés, fourrés et forêts ripicoles, lisières forestières, chemins, coupes. Elle est souvent subspontanée.	Haies, bois, buissons, dans le Centre et les régions montagneuses ; rare dans les plaines du Nord, de l'Ouest et du Midi. Europe centrale et méridionale ; Asie boréale et occidentale.	?
Juncus acutifiorus Ehrh. ex Hoffmann	Jonc à fleurs aiguës	1	AR	NT			oui				Oui 1 pied	?	Prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques	Milieux humides. Prairies. Lieux humides, dans une grande partie de la France nul dans la région méditerranéenne. Europe ; Asie Occidentale et boréale ; Amérique boréale.	Fermeture des milieux
Lychnis flos-cuculi L.	Lychnide fleur-de-coucou	ı	PC	NT			oui				Oui 1 pied	?	Prairies humides, marécages, tourbières, tout lieu humide sur sol riche	Milieux humides	Fermeture des milieux
Medicago minima (L.) L.	Luzerne naine	1	RR	VU			oui			R	Non	2009 (Picardie Nature)	Affectionne les zones pionnières peu végétalisées	Lieux secs, rocailleux ou sablonneux, dans presque toute la France. Presque toute l'Europe ; Asie occidentale ; Afrique septentrionale.	Fermeture des milieux
Oenothera biennis L.	Onagre bisannuelle [Herbe aux ânes]	Z(A)	AR	ZLC							Oui Nombreux pieds	?	Anthropiques ; indifférentes de friches	Lieux secs, sablonneus	Fermeture des milieux
Orobanche minor Smith	Orobanche à petites fleurs	I	R?	DD							Oui 5 pieds	?	Espèce parasite affectionnant les lieux secs	Sur le trèfle et beaucoup d'autres plantes, dans presque toute la France et en Corse. Europe ; Asie Mineure ; Afrique septentrionale ; introduit en Amérique.	Fermeture des milieux
Samolus valerandi L.	Samole de Valerandus]	I	R	NT			oui				Oui 1 pied	?	Sources, lieux humides, rochers suintants, bord des eaux ; principalement en milieux saumâtres ou calcaires. Cette espèce se rencontre jusqu'à 1000 m d'altitude.	Adiantion capilli-veneris, Armerion maritimae, Radiolion linoides, Phragmitetalia australis, Juncetalia maritimi, Nanocyperion flavescentis, Holoschoenetalia vulgaris et parfois d'autres groupements des milieux humides	C'est une plante victime de la dégradation ou de la disparition des zones humides par eutrophisation, drainage ou comblement, mise en culture, ainsi que l'artificialisation des bords de cours d'eau.
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla	[Scirpe des lacs ; Jonc des chaisiers]	I	R	VU			oui			R	Oui 1 pied	?	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes	Rivières et étang, dans toute la France et en Corse. Presque tout le globe.	?

Statut Picardie [Stat. Pic]: Sue In coordination du CBN de Bailleul, un groupe de batunites issual des differents Collectifs betaniques risposants (B. TOISSAINT, J. LAMBINON, F. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOISSET, F. TRILANT et al. D. PETIT, P. MERCIER, P. HOISSET, F. TR

Figure 14 : Localisations des espèces remarquables observées sur le site de l'Ois'eau



## 2.5.1.2 Présentation des espèces invasives

5 espèces classées comme « invasives » ont été recensées sur le site (Cf. figure en page suivante).

Tableau 7 : Liste des espèces invasives observées sur la réserve de l'Ois'eau

Taxon	Nom commun	Stat. Pic	Rar. Pic	Men. Pic	Us. cult. Pic	Freq. cult. Pic	Patrim. Pic	Invas. Pic	Legisl.	L. rouges	Observation en 2011
Aster lanceolatus Willd.	Aster lancéolé	ZS(C)	AR?	ZDD	j	?		Α			Oui
Buddleja davidii Franch.	Buddléie de David [Arbre aux papillons]	Z(SC)	AC	ZLC	pj	AC?		Α			Oui
Elodea canadensis Michaux	Élodée du Canada	Z	PC	ZLC				Α			Oui
Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene	Vrillée du Japon [Renouée du Japon]	Z(C)	С	ZLC	j	?		Α			Oui
Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	NC	AC	Н	s(pj)	AC		Α			Oui

# 2.5.1.3 Résultats et analyse

En ce qui concerne les espèces remarquables on rencontre bon nombre d'espèces inféodées aux milieux pionniers bordant les zones humides : Blackstonia perfoliata, Schoenoplectus lacustris, Oenothera biennis, Medicago minima, Epipactis palustris, Anagallis Tenella, Samolus valerandi. On rencontre également quelques espèces inféodées aux zones ouvertes incultivées : Aristolochia clematis, Orobanche minor, Lychnis flos-cuculi.

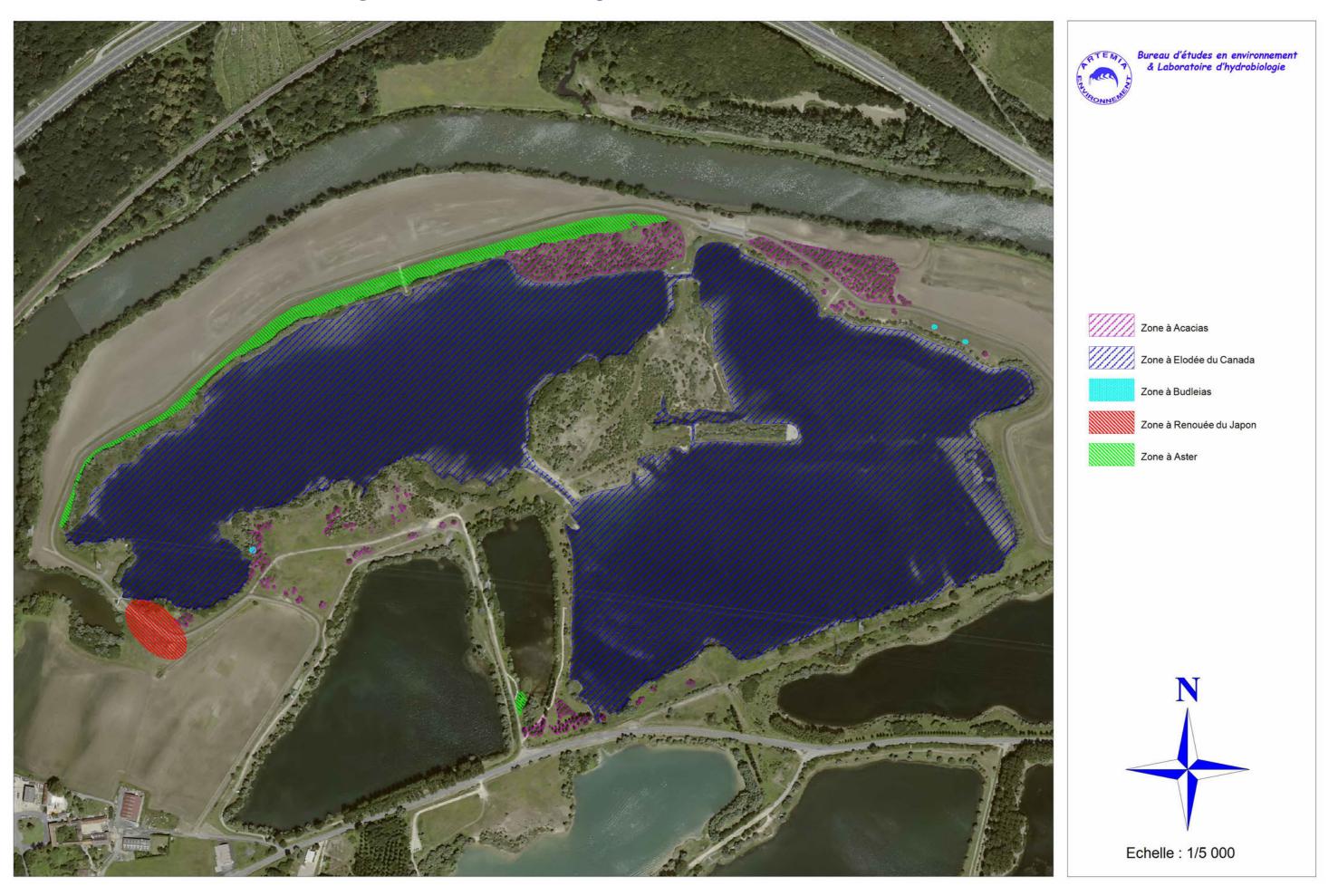
6 des espèces remarquables sont inscrites sur la liste rouge des espèces en danger : Medicago minima, Schoenoplectus lacustris, Anagallis tenella, Aristolochia clematis, Dactylorhiza pratemisssa et Epipactis palustris. Enfin, 1 seule espèce est protégée régionalement : Anagallis Tenella. Les enjeux apparaissent par conséquent fort pour ce cortège. A noter toutefois que l'absence d'observations précises les années antérieures (hormis la station d'Orchis palustris observée par le PNR en 2009 au même endroit) ne permettent pas de constater si les individus et espèces observées en 2011 sont le fruit des conditions climatiques assez exceptionnelles de cette année ou bien proviennent des conditions écologiques optimales du site. Nous remarquerons toutefois que la plupart des espèces citées ici sont référencées au niveau des inventaires réalisés aux alentours (ZNIEFF notamment) ; Il est donc probable que le sol possède une banque de semences très diversifiée et que les aléas climatiques contribuent à faire apparaître plus ou moins ponctuellement tel ou tel espèce si les conditions écologiques sont réunies.

En ce qui concerne les espèces invasives, 5 espèces ont été répertoriées :

- Aster lanceolatus : l'espèce est bien présente le long de la Trans'Oise au Nord du site et le long de la zone pédagogique.
- Buddleja davidii: Cette espèce st présente mais en quantité limitée, majoritairement quelques pieds isolés en partie Sud-Ouest et Nord-Est en bordure d'étang.
- Elodea canadensis : Cette espèce aquatique recouvre la quasi-totalité des fonds d'étangs.
- Fallopia japonica : Bien que activement régulée par l'Entente Oise-Aisne, quelques foyers sont présents en partie Sud-Ouest du site.
- Robinia pseudoacacia: Plantée lors des aménagements, l'espèce est bien présente au niveau de chaque zone boisée par dissémination. Les principaux foyers se trouvent toutefois au Nord d site.

L'arrivée de la majorité de ces espèces se traduit par l'aménagement de la réserve et des importants remblais (de nature incertaine) qui ont été déposés sur le site.

Figure 15 : Localisations des espèces invasives observées sur le site de l'Ois'eau



# 2.5.2 L'avifaune

# 2.5.2.1 Résultats bruts

110 espèces ont été recensées sur le site. Les espèces observées les années antérieures et présentant un intérêt particulier du fait de leur rareté ont également été ajoutées à la liste, ceci afin d'être le plus pertinent possible en terme d'enjeux à identifier sur le site.

Tableau 8 : Liste des oiseaux observés sur la réserve de l'Ois'eau

	nom du taxon			obser	vations LPO sur le s	site			observat	ions ART	TEMIA				statut de menac	e régional					situati	on réglementa	aire					priorité de conse	servation
nom vulgaire	nom scientifique	2009		2010	Autres obs de nidification		2011	$\dashv$	20	)11-2012			indice de rareté	niveau de connaissance	catégorie	fiabilité		9/409/CE   pro	spèce otégée	92/43/CE E annexe	Convention Berne	Convention Bonn annexe	92/43/CE E annexe		Convention Washington	CITES	état de conservation régionale	catégorie	fiabilité
nom valgano	nom cosmanque	Automne	Hiver	Printemps	mamoadon	Eté	Automne	Hiver I	liver Printemps	Eté	Automne	Hiver			categorie	iii doiii do	II E		ınçaise	IV	annexe II	l et II	V	annexe III	annexe I, II et III	annexe C1		outogono	nabilito
Accenteur mouchet	Prunella modularis (Linné, 1758)	х			incertain	1	1						très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Aigrette garzette	Egretta garzetta garzetta (Linné, 1758)		X 1			3+1+1+1	1+3+4+1	5		1			assez rare	moyennement satisfaisant	vulnérable	bonne	a	annexe 1	1		annexe 2				annexe 3	annexe 1	état de conservation favorale	non prioritaire	bonne
Alouette des champs	Alauda arvensis arvensis Linné, 1758			1									très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne								annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Avocette élégante	Recurvirostra avosetta Linné, 1758								30			_	peu commun		vulnérable	bonne	а	annexe 1	1		annexe 2	annexe 2					état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	bonne
Bécassine des marais	Gallinago gallinago gallinago (Linné, 1758)	Х	2	1	4.54	4.10	2+4 2+30(ad+ imm)	12+8+4	10	+	X+1 x	1	exceptionnel	moyennement	données insuffisantes				,			annexe 2		annexe 3					+
Bergeronnette grise	Motacilla alba alba Linné, 1758		3	1cpl+2juv	plusieurs cpl	1ad+3juv	+20		Х	+	Х		commun	satisfaisant movennement	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Bergeronnette printanière	Motacilla flava flava Linné, 1758			X+X	plusieurs cpl				Х	<u> </u>			très commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Bondrée apivore Bouvreuil pivoine	Pernis apivorus (Linné, 1758)  Pyrrhula pyrrhula (Linné, 1758)									2	2		assez rare commun	moyennement	préoccupation mineure préoccupation mineure	bonne	a	annexe 1	1		annexe 2	annexe 2		annexe 3	annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
	Emberiza schoeniclus (Linné, 1758)	x	6(m+f	n X	plusiours enl	2	1	1	1m+1m+1m+1+1r		<u> </u>			satisfaisant moyennement							annexe 2			dilloso o			état de conservation favorable		1
Bruant des roseaux		^ x		<u></u>	plusieurs cpl			<u> </u>		-		+ +	assez commun	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure	moyenne												non prioritaire	moyenne
Bruantjaune	Emberiza citrinella Linné, 1758	Х	2	X	problable	3+1+1m	1	2	X+X	+		1 1	très commun	satisfaisant movennement	préoccupation mineure	moyenne	-		1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Bruant proyer	Emberiza calandra Linné, 1758		4 1 4							-			très commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Busard Saint-Martin Buse variable	Circus cyaneus cyaneus (Linné, 1758)  Buteo buteo butea (Linné, 1758)	Х	1cpl 1m	1		1+1	1	1		+			assez rare commun		quasi menacé préoccupation mineure	bonne	l a	annexe 1	1		annexe 2	annexe 2 annexe 2			annexe 2 annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Butor étoilé	Botaurus stellaris stellaris (Linné, 1758)					1	1						très rare	moyennement satisfaisant	en danger critique	bonne	а	annexe 1	1		annexe 2	annexe 2					état de conservation défavorable	très fortement prioritaire	bonne
Canard chipeau	Anas strepera Linné, 1758	Х	102(m+	+f)			3+2f+1m+6+8cpl+2 4	10cpl+ 56+X	5cpl 11+1cpl+ 1m		3+30	1cpl	rare	Output Bill State III.	en danger	moyenne						annexe 2		annexe 3			mauvais état de conservation	fortement prioritaire	moyenne
Canard colvert	Anas platyrhynchos platyrhynchos Linné, 1758	х		3 1cpl+8juv+4cpl+ju	v plusieurs col	100+2ad+	85+60	30+1		1	50+20+X		assez commun	moyennement	préoccupation mineure	bonne						annexe 2		annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Canard sifleur	Anas penelope Linnaeus, 1758	2	2(m+f		,,,,,,,,,,	6juv	1m+2f			+				satisfaisant	non évalué	-						annexe 2		annexe 3	annexe 3				+
Canard souchet	Anas clypeata Linné, 1758		6					1m					assez rare	moyennement satisfaisant	vulnérable	moyenne						annexe 2		annexe 3	annexe 3		état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	moyenne
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis (Linné, 1758)	х	х		plusieurs cpl	17	17+10	20					très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1								état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)			2+5										Salisiaisa it	non évalué							annexe 2		annexe 3					
Chevalier culblanc	Tringa ochropus Linnaeus, 1758				incertain	1+5	2	1	3+1+1	+	20				non évalué				1		annexe 2	annexe 2							
Chevalier gambette	Tringa totanus totanus (Linné, 1758)			2						_					éteint au niveau régional	bonne					annexe 2	annexe 2		annexe 3				<u> </u>	—
Chevalier guignette	Actites hypoleucos (Linné, 1758)	_		1+4+10	incertain	7	2+3	$\vdash$	X+X	+			exceptionnel	moyennement	en danger critique	moyenne		_	1		annexe 2	annexe 2					mauvais état de conservation  état de conservation favorable	très fortement prioritaire	moyenne
Corneille noire Coucou gris	Corvus corone Linné, 1758  Cuculus canorus canorus Linné. 1758	^		1+1m+1	certain			$\vdash$	1	+		<del>  ^  </del>	très commun	satisfaisant	préoccupation mineure préoccupation mineure	moyenne bonne		_	1					annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne bonne
					3 cpl, beaucoup de				1+1cpl(nid détruit)							DOTTE					_						BELLIE COLLEGE VERSOT IEVOLEDIE	non phonialie	DOING
Cygne tuberculé	Cygnus olor (Gmelin, 1803)	Х	5		prédation, pas de juv	2ad+8juv	9	10 1	cpl+1 1cpl+ 1nid(8oeufs		7		assez rare		non applicable				1		annexe 2	annexe 2		annexe 3					<b>↓</b>
Epervier d'Europe	Accipiter nisus nisus (Linné, 1758)	Х									1f	8	assez commun		préoccupation mineure	bonne			1		annexe 2	annexe 2			annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Etourneau sansonnet	Sturnus vulgaris Linné, 1758								х				très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne											état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Faucon crécerelle	Falco finnunculus finnunculus Linné, 1758			1	1 cpl + 4 juv	1	1m+1	1+1+1		1		-	très commun		préoccupation mineure	bonne			1		annexe 2	annexe 2			annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Faucon hobereau	Falco subbuteo subbuteo Linné, 1758			2 m+f+m		1+1+1		$\vdash$	x	1		1 1	peu commun	moyennement	préoccupation mineure	bonne		_	1		annexe 2	annexe 2			annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linné, 1758)			-	certain				+ -	-		+ +	très commun	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure	moyenne			1									non prioritaire	moyenne
Fauvette des jardins	Sylvia borin (Boddaert, 1783)			X+2m	probable	3+1+7(ad+		$\vdash$	Х	+		$\vdash$	très commun	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Fauvette grisette	Sylvia communis Latham, 1787			X+5m	plusieurs cpl	juv)	050 500 000	$\vdash$	1m+X	╄	750.00	$\vdash$	très commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Foulque macroule	Fulica atra atra Linné, 1758	Х	X+453	3	plusieurs cpl	60	250+500+600 +800+600	450	10+15+ 2cpl+X+1	0 200	750+30+ 650+80		assez commun		préoccupation mineure	bonne								annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Fuligule à bec cerdé	Aythya collaris		1	+	1			300+		+		$\vdash$			non applicable				1			annexe 2						<del>                                     </del>	+
Fuligule milouin	Aythya ferina (Linné, 1758)		X X+2				1m+1f+1m	520+X+ 2 120	6+61	2+4		120	assez rare	moyennement satisfaisant	en danger	moyenne						annexe 2		annexe 3			mauvais état de conservation	fortement prioritaire	bonne
Fuligule milouinan	Aythya marila (Linnaeus, 1761)		4						1						non évalué							annexe 2		annexe 3					
Fuligule morillon	Aythya fuligula (Linné, 1758)		X X+22+5	51			1m+2f+3m +3f+46+30	90+120 +X+80	0+23 1cpl+1cpl		2+14	15+15	rare	moyennement satisfaisant	vulnérable	moyenne						annexe 2		annexe 3			état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	bonne
			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-		1cpl+1ad+1juv		-A-00		+		<del>                                     </del>		SGESHISGE II.														<del>                                     </del>	+
Gallinule poule-d'eau Garrot à œil d'or	Gallinula chloropus chloropus (Linné, 1758)  Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)	Х	4+1m	1	incertain	+2	1	1f+1f	4 1f	+		X	commun		préoccupation mineure	bonne						annexe 2		annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Geai des chênes	Garrulus glandarius (Linné, 1758)	х	4+ IM	1	problable		5+1+2	1+17	. "	+			commun	moyennement	non évalué préoccupation mineure	moyenne	$\vdash$					WILLIAM Z		cuttere 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
	Larus argentatus Pontoppidan, 1763	X		+ -	p. 30000			+	+	+		<del>   </del>		satisfaisant		bonne	+	-+	1								état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Goéland argenté Goéland brun	Larus argentatus Pontoppidan, 1763  Larus fuscus graellsii Linné, 1758	X		+	+		80	$\vdash \vdash$	+	+		1 1	assez commun très rare		préoccupation mineure en danger	bonne	+	-	1					annexe 3			état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	
	Phalacrocorax carbo carbo	X	X+30	) x		11+22+16+3	16+15+62+250	70+155	44 27+6+8+1+2+6+2+	4 20	30+50																, and a second s	.y	
Grand Cormoran					1	11+22+10+3		+122+ 72	21+0+0+1+2+0+2+			$\sqcup$			non applicable														
Grande Aigrette	Casmerodius albus (Linnaeus, 1758)	Х	1+1	+	+	~	1+1+8	5+3+1	+	2	2+12	+ +		moyennement	non évalué		+	-+	_		annexe 2	annexe 2	$\vdash$		annexe 3	annexe 1	Statistics of the state of the		+
Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis nigricollis C. L. Brehm, 1831			+	1	3imm		1+1	+	+-	-	1 1	très rare	satisfaisant moyennement	vulnérable	bonne	$\vdash$		1		annexe 2		-				état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	bonne
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis ruficollis (Pallas, 1764)	Х	X+2	-		2ad+2juv	2+3+2+6	2+16+X	1	+-			assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1		annexe 2						état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Grèbe huppé	Podiceps cristatus cristatus (Linné, 1758)	х	X+6		au moins 4 cpl	2ad+2pul+4ad +1juv+2ad+4j	20	X 5	+3+3 4+7+1cpl+3+4+3+ 2cpl+3cpl+2cpl	10	20+5+30		assez commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne			1				annexe 3	annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Grive draine	Turdus viscivorus Linné, 1758		1	Xm	1	UV		$\vdash$		+			assez commun	moyennement	préoccupation mineure	moyenne								annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
				+	+			_		+				satisfaisant moyennement			++	_											
Grive litorne	Turdus pilaris Linné, 1758		9+12+1	12				3			<u> </u>		assez rare	satisfaisant	vulnérable	moyenne								annexe 3			état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	moyenne

															1									1			1	1
Grive mauvis	Turdus iliacus Linnaeus, 1766		-	3				12	2					moyennement	non évalué	-			-		-		annexe 3					
Grive musicienne	Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831	Х		4	Xm				$\vdash$	X+X		X+X	très commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne	<u> </u>	<u>.                                    </u>	<u> </u>			4	annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Guifette moustac  Guifette noire	Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)  Chlidonias niger niger (Linné, 1758)		+	$\dashv$						2+1cpl					non évalué éteint au niveau régional	bonne		annexe 1	1	annex								
Harle bièvre	Mergus merganser Linnaeus 1758		-	1m						+ '					non évalué	bonne		arriexe r	1	dillex	annexe 2	+	annexe 3		-			
Harle piette	Mergellus albellus (Linnaeus, 1758)		1cpl												non évalué			annexe 1	1		annexe 2	_	alliexe 3					
Héron cendré	Ardea cinerea cinerea Linné, 1758	Х		3	5		8+1juv	4+4+7+4	10+5+7 +4 2	X+1+6+6	4+6	1+5+7	assez commune	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne			1				annexe 3			état de conservation favorale	non prioriétaire	bonne
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica urbica (Linné, 1758)			2	gros passage								très commun	moyennement	préoccupation mineure	bonne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
			-	15	X						Н		+	satisfaisant moyennement		<del> </del>			1		+	+				état de conservation favorable	·	
Hirondelle de rivage	Riparia riparia riparia (Linné, 1758)		-+	_					$\vdash$	+	$\vdash$		assez commun	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure	bonne			+ '	annexi	-	+	-				non prioritaire	moyenne
Hirondelle rustique	Hirundo rustica rustica Linné, 1758			40	Х		2ad+6juv						très commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne	<u> </u>		1	annexi	2	_				état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)				1+2m	certain	1			1m			commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1	annexe	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina (Linné, 1758)			2	1m+1cpl	plusieurs cpl	2+2			х		х	très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1							état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Locustelle tachetée	Locustella naevia (Boddaert, 1783)				1m								assez commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus (Linné, 1758)				1m		3			1cpl			assez commun	moyennement	préoccupation mineure	moyenne			1							état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Martinet noir	Apus apus apus (Linné, 1758)		-	$\dashv$	_						Н			satisfaisant					١.			+	annexe 3				·	
			-+	$\dashv$	^				$\vdash$	+	$\vdash$		assez commun		préoccupation mineure	bonne			+ '		annexe 2	+	armexe 5			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis atthis (Linné, 1758)		1	1+1	1+1	3 cpl problables	3+2	1	2+5+2	1+1	1		peu commun		préoccupation mineure	bonne	<u> </u>	annexe 1	1	annexi	2	_				état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Merle noir	Turdus merula Linné, 1758	Х				certain				X+X+X			très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne							annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linné, 1758)	х	_	_		problable	3+7+5	5	5	х	<u> </u>		très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne	<u>L</u>	L	1	annex	2			L		état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Mésange bleue	Parus caeruleus Linné, 1758	х						3+5		х			très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Mésange charbonnière	Parus major Linné, 1758	х	$\dashv$	$\dashv$		certain	5(ad+juv)+3ju	7+3		X+X	П		très commun	moyennement	préoccupation mineure	moyenne	l		1	annex	2	1				état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
	Parus palustris Linné, 1758	-	$\dashv$	$\dashv$			V		<del>                                     </del>	+	H		+	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure				<u> </u>	annex	_	+	1			état de conservation favorable	non prioritaire	
Mésange nonnette  Milan noir	Parus palustris Linné, 1758  Milvus migrans migrans (Boddaert, 1783)		$\dashv$	+	1				-	1	$\vdash\vdash$		commun	satisfaisant	préoccupation mineure en danger critique	bonne	-	annexe 1	1	annex	_	+	1	annexe 2	annexe 1	état de conservation favorable mauvais état de conservation	non prioritaire fortement prioriétaire	moyenne bonne
Moineau domestique	Passer domesticus (Linné, 1758)	х	$\dashv$	$\dashv$		problable			$\vdash$	1	H		très commun	moyennement	en danger critque préoccupation mineure	moyenne	<del>                                     </del>	GITTE I	1	armex	a illexe 2	+	<del>                                     </del>	dillend Z	OH HEAR I	état de conservation	non prioritaire	moyenne
		^	+	+		provide			$\vdash\vdash$	1	$\vdash\vdash$		+	satisfaisant moyennement		<u> </u>	<del>                                     </del>	-	+ -	<del>                                     </del>	-	+	<u> </u>				·	
Moineau friquet	Passer montanus (Linné, 1758)		_	-							$\vdash$		assez commun	satisfaisant	quasi menacé	moyenne	ļ	<u> </u>	1			+	annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Mouette pygmée	Larus minutus Pallas, 1776		+	24	8		8+12+2ad+3i								non évalué	H		annexe 1	1	annexe	2	+	+					<b>-</b>
Mouette rieuse  Oie cendrée	Larus ridibundus Linné, 1766  Anser anser (Linné, 1758)	^	-	4		au moins 1 cpl + 2 juv	mm	42+300	1200 2 1+8	60+30+30+100+30	$\vdash$	1000	assez commun assez rare		préoccupation mineure non applicable	bonne		-	1		annexe 2	-	annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Perdrix grise	Perdix perdix (Linné, 1758)	Х	-	4					1+0	,	Н		très commun		préoccupation mineure	bonne					armexe 2	+	annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Petit Gravelot	Charadrius dubius curonicus Gmelin, 1789				2					1cpl			assez rare		préoccupation mineure	moyenne			1	annex	2 annexe 2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Pic épeiche Pic noir	Dendrocopos major major (Linné, 1758)  Dryocopus martius martius (Linné, 1758)	Х	-		1		1+1+1	1	1m				très commun peu commun		préoccupation mineure préoccupation mineure	bonne	<u> </u>	annexe 1	1	annexi		-	-			état de conservation favorable état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
	Picus viridis viridis Linné, 1758	х	$\pm$	$-\dagger$	3	codnin	4ad+5juv+	7+3		1	,	x	assez commun		préoccupation mineure	1		dillexe i	1	annexi	1	+				état de conservation favorable		
Pic vert	Picus viriuis viriuis Liffrie, 1736	^	-	$\dashv$	3	certain	7(ad+juv)+3	7+3		+ '			assez commun	moyennement	preoccupation mineure	bonne			+ '	armex	2	-				etat de conservation lavorable	non prioritaire	bonne
Pie bavarde	Pica pica (Linné, 1758)	Х				plusieurs cpl				X+X+X	Ш	X )	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne										état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio Linné, 1758				1cpl								peu commun	moyennement satisfaisant	vulnérable	moyenne		annexe 1	1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Pigeon colombin	Columba oenas oenas Linné, 1758							50				10	assez commun	1	préoccupation mineure	bonne							annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Pigeon ramier	Columba palumbus palumbus Linné, 1758	Х				incertain	8	Х	60	Х		50+80	très commun		préoccupation mineure	bonne										état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Pinson des arbres	Fringilla coelebs Linné, 1758	Х		х		certain			2	Х		)	très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1				annexe 3			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Pipit farlouse	Anthus pratensis (Linné, 1758)			3+3				2+8	3				commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Plongeon imbrin	Gavia immer (Brünnich, 1764)			2										CONTROL	non applicable				1									
Pouillot fits	Phylloscopus trochilus (Linné, 1758)				X+3m			1		2m+1m+2+2			commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1	annexe	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)			2		probable	1	1+1	1	1m+2+1			très commun	moyennement	préoccupation mineure	moyenne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Roitelet huppé	Regulus regulus (Linné, 1758)			$\dashv$		-	1				$\vdash$		commun	satisfaisant moyennement	préoccupation mineure	moyenne	t		1	annex		+	1			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
			+	+					$\vdash\vdash$		$\vdash\vdash$		+	satisfaisant moyennement			<del>                                     </del>	-	+ -		-	+	1				·	
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831		_	$\perp$	3+3m+2m	incertain			$\vdash \vdash$	3m+1	$\vdash$	$\vdash$	assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne	<u> </u>	-	1	annexi	Z	_	-		-	état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linné, 1758)	Х	_	_				6	3+3+3	1	$\sqcup$		très commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1	annex	2					état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus (Linné, 1758)				1m								assez commun	moyennement satisfaisant	en danger	moyenne			1	annex	2					mauvais état de conservation	fortement prioritaire	moyenne
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	T	T	Ţ	1m+1m	certain, 3 cpl probables	1+1			1m+2m+3m			assez commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1	annex	2		1			état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
Serin cini	Serinus serinus (Linné, 1766)		$\dashv$										commun	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	moyenne			1							état de conservation favorable	non prioritaire	moyenne
		$\neg$	$\neg$	$\dashv$		nicheuse mais pas de				1+4+1+1cpl+1ad+2j	$\vdash$			SauSidiSdiTL			t		1			+	1					
Sterne pierregarin	Sterna hirundo hirundo Linné, 1758	_	_	1	6	juv observés	2+1juv			1+4+1+1cpi+1a0+2j uv+2+2	1		assez rare		vulnérable	bonne		annexe 1	1	annexe	2 annexe 2		<u>L</u>	<u>L</u>		état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	bonne
Tadorne de Belon	Tadoma tadoma (Linné, 1758)			5+2	2cpl+2+6	incertain même si 4 juv				3+1cpl+1+1			assez rare	moyennement satisfaisant	préoccupation mineure	bonne			1	annex	2 annexe 2					état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
		$\neg$	$\neg$	$\dashv$		début nidification mais					$\vdash$			1			t		1			+	1					
Tarier des prés	Saxicola rubetra (Linné, 1758)				1f	destruction par labours (LPO)				1			assez commun	moyennement satisfaisant	en danger	moyenne			1	annex	2					mauvais état de conservation	fortement prioritaire	moyenne
Tarier pâtre	Saxicola rubicola (Linné, 1758)		_	$\dashv$	1m	,							assez commun	moyennement	vulnérable	moyenne	1		1	annexi	2					état de conservation défavorable	moyennement prioritaire	moyenne
Tarin des aulnes	Carduelis spinus (Linnaeus, 1758)		$\dashv$	8?					<del>                                     </del>	1	H			satisfaisant	non évalué	.,			1		1	+	1				,	.,
Tournepierre à collier	Arenaria interpres (Linnaeus, 1758)				1										non évalué				1	annex	2 annexe 2					-		
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur turtur (Linné, 1758)		_	_	7	probable	1		$\vdash \vdash$	1+1			très commun		préoccupation mineure	bonne	<u> </u>	-	-	$\vdash$	annexe 2	_	annexe 3	annexe 3		état de conservation favorable	non prioritaire	bonne
Tourterelle masquée	Oena capensis		_	$\dashv$					$\vdash$	+	$\vdash$				non applicable	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>		+	<del>                                     </del>	+							<b>—</b>
Tourterelle turque Traquet motteux	Streptopelia decaocto decaocto (Frivaldszky, 1838)  Oenanthe oenanthe (Linné, 1758)	-+	Х	+		probable			$\vdash \vdash$	+	1		très commun rare	satisfaisant	préoccupation mineure en danger	bonne	-	-	1	annex	2	+	annexe 3	-		état de conservation favorable favorable	non prioritaire movennement prioritaire	bonne
Jagoot III OEDUA		- 1	-	-+	-					1				moyennement	préoccupation mineure			<b>†</b>	1	annexi		1	1				non prioritaire	moyenne
Troglodyte mignon		х						4					tres commun													etat de conservation tavorable		
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes troglodytes (Linné, 1758)	-+	$\dashv$	_		probleble: pti		4	$\vdash$			$\vdash$	très commun	satisfaisant		moyenne			+ -	GIIIGA	_					état de conservation favorable		
Troglodyte mignon  Vanneau huppé  Verdier d'Europe		x x		7	1 Xm	problable: plusieurs juv certain	5+3	4		1			peu commun	satisfaisant moyennement	vulnérable  préoccupation mineure	moyenne moyenne				dillon	annexe 2		annexe 3			état de conservation défavorable  état de conservation favorable	moyennement prioritaire	moyenne

## 2.5.2.2 Analyse des observations

Les observations mettent en évidence la présence de nombreuses espèces d'oiseaux inféodés aux milieux humides et aquatiques tout au long de l'année (halte migratoire, hivernage et reproduction) dont certaines sont d'intérêt communautaire : Grande aigrette, Avocette élégante, Sterne pierregarin, Guiffette moustac, Butor étoilé.

D'autres espèces inventoriées sont remarquables : Garrot à oeil d'or, Milouinan, Plongeon imbrin, Fuligules Morillon et Milouin, Chipeaux, Souchets, Foulques macroules (stationnements hivernants dépassant le seuil régional).

Des cas de nidifications présumées ont également été mis en évidence sur ce site les années antérieures : Petit Gravelot, Sterne pierregarin, Tadorne de Belon.

A noter enfin la faible présence d'espèces paludicoles remarquables sur le site, du fait de la régression progressive des habitats de ces espèces.

La relative quiétude du site lui confère un attrait indéniable pour de nombreuses espèces d'oiseaux. La proximité de sites favorables à l'avifaune (marais de Sacy-le-Grand notamment mais aussi les nombreuses gravières présentes dans le secteur et qui subissent des dérangements très importants à différentes périodes de l'année (chasse, activités liées à l'eau)) permet à celle-ci de bénéficier de sites « tampon » de repos et d'alimentation en cas de dérangement de ces secteurs.



Photo 8 : Stationnement de grandes Aigrettes sur le site

Photo 9 : Stationnement de Mouettes et de Grands Cormorans



#### 2.5.3 Les odonates

#### 2.5.3.1 Résultats bruts

11 espèces ont été recensées sur le site après capture et observation visuelle des individus adultes. Les espèces observées les années antérieures et présentant un intérêt particulier du fait de leur rareté ont également été ajoutées à la liste, ceci afin d'être le plus pertinent possible en terme d'enjeux à identifier sur le site.

Tableau 9 : Liste des odonates observés sur la réserve de l'Ois'eau

nom du taxon		Obs antérieures (Biotope)	Obs 2011	indice de rareté	niveau de connaissance	statut de m région					si	tuation réglem	entaire				état de conservation régionale	priorité de con	servation	habitats
nom scientifique	nom vulgaire					catégorie	fiabilité	92/43/CEE annexe II	espèce protégée française	92/43/CEE annexe IV	Convention Berne annexe II	Convention Bonn annexe I et II	92/43/CEE annexe V	Convention Berne annexe III	Convention Washington annexe I, II et III	CITES annexe C1		catégorie	fiabilité	
Calopteryx splendens splendens (Harris, 1776)	Caloptéryx éclatant		[++]	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Chalcolestes viridis viridis (Vander Linden, 1829)	Leste vert		[+++++]	assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes		[+++++]	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Coenagrion puella (L.,1758)	Agrion jouvencelle	[ Obs ]		commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupes	[ Obs ]	[+++++]	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Erythromma lindenii (Sélys, 1840)	Agrion de Vander Linden	[ Obs ]	[+++++]	peu commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	Eaux stagnantes à faiblement courantes : lacs, étangs, gravières, canaux, rivières et fleuves lents, riches en végétation aquatique.
Erythromma najas (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges	[ Obs ]	[++]	assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Anax imperator Leach, 1815	Anax empereur	[ Obs ]	[++]	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Crocothemis erythraea (Brullé, 1832)	Libellule écarlate	[ Obs ]	[++]	assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Orthetrum cancellatum (L., 1758)	Orthétrum réticulé	[ Obs ]		commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	
Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	[ Obs ]	[++]	assez commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne										favorable	non prioritaire	bonne	

haranistia.
bservation
non dénombrée
individus
individus
) individus
5 individus
0 individus
individus
(

# 2.5.3.2 Analyse des observations

L'ensemble de ces espèces représente 6 familles de libellules (Calopterygidae, Lestidae, Platycnemididae, Coenagrionidae, Aeshnidae et Libellulidae). Il est à notre qu'une campagne de prélèvements de macro-invertébrés aquatiques a été réalisée sur les différents étangs de la Réserve.

Durant cette campagne, des larves d'odonates ont été prélevées et identifiées. L'identification des larves a mise en évidence la présence de 4 familles d'odonates : 3 familles communes avec l'identification par capture d'adultes (Coenagrionidae, Libellulidae et Platycnemididae) et une nouvelle famille (Corduliidae).

Le nombre d'espèces fréquentant la réserve est do,c supérieur au nombre d'espèces identifiées par la capture d'adultes.

# 2.5.4 Les orthoptères

### 2.5.4.1 Résultats bruts

14 espèces ont été recensées sur le site. Les espèces observées les années antérieures et présentant un intérêt particulier du fait de leur rareté ont également été ajoutées à la liste, ceci afin d'être le plus pertinent possible en terme d'enjeux à identifier sur le site.

Tableau 10 : Liste des orthoptères observés sur la réserve de l'Ois'eau

nom du ta	axon					niveau de connaissance (sur la période de référence)	variation de la taille de la population régionale	conservation et biologie	niveau de conservation de la population régionale			situa	ition régleme	ntaire					
		Observation en 2011	Lieu de capture	Nbre d'individus observés	Année de dernière observation		Indice de rareté			protecti	on forte	pro	tection moye	enne	protecti	on faible	Statut de menace régional	Niveau de priorité de conservation	Habitats
nom scientifique	nom vulgaire					bilan général	fin période	bilan	bilan	annexe II et IV 92/43/CEE	annexe I 79/409/CEE	espèces protégée française	annexe II Berne	annexe I et l Bonn	annexe II et III Washington	annexe C1 CITES			
Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	affectionne les endroits humides à végétation abondante mais se trouve parfois aussi sur des pelouses plus sèches
Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Hautes herbes en milieu sec ou humide
Gomphocerippus rufus	Gomphocère roux	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Hautes herbes en milieu sec
Gryllus campestris	Grillon champêtre	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Assez commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Pelouses sèches pourvues d'une riche végétation arbustive ; le plus souvent dans les buissons ou parmi les végétaux élevés.
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	affectionne les endroits humides à végétation abondante mais se trouve parfois aussi sur des pelouses plus sèches
Modicogryllus bordigalensis	Grillon bordelais	Oui	Friche au Nord	Nombreux individus		?	Exceptionnel	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	Milieux très divers, secs ou humides, naturels ou artificialisés, pourvu qu'ils offrent des plages de sol nu : landes et pelouses steppiques, dunes, vases exondées, ballast des voies ferrées, jardins binés, champs de céréales et d'oléagineux, vignes, labours.
Oecanthus pellucens	Grillon d'Italie	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Peu commun	favorable	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Pelouses sèches pourvues d'une riche végétation arbustive ; le plus souvent dans les buissons ou parmi les végétaux élevés.
Phaneroptera falcata	Phaneroptère porte-faux	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Assez commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	prairies calcaires, friches, buissons, landes, bords de routes.
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	buissons cultivés ou non, les haies, le long des lisières ensoleillées, le long des chemins, ils apprécient les massifs de ronces.
Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Assez rare	favorable	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Prairies humides, endroits incultes et pelouses sèches à Graminées élevées
Sphingonotus caerulans	Œdipode aigue-marine	Non	?	?	2009 (Picardie Nature en bordure du site)	satisfaisant	Exceptionnel	?	faible	non	non	non	non	non	non	non	En danger critique d'extinction	très fortement prioritaire	Hôte typique des sablières et des gravières sèches à faible recouvrement végétal.
Tetrix ceperoi	Tétrix des vasières	Non	?	?	2009 (Picardie Nature en bordure du site)	satisfaisant	Assez rare	?	moyen	non	non	non	non	non	non	non	Vulnérable	moyennement prioritaire	Sablières humides et les vasières.
Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	Oui	Friche au Nord	Qlq individus		satisfaisant	Commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	Strate herbacée des milieux ouverts de type prés, prairies, landes et parfois dans les jardins
Tetrix undulata	Tétrix forestier	Non	?	?	PNR	satisfaisant	Peu commun	?	-	non	non	non	non	non	non	non	Préoccupation mineure	non prioritaire	se plaît dans les clairières, les bois clairs, les landes à bruyères, les prairies sèches

# 2.5.4.2 Analyse des résultats

Les observations mettent en évidence la présence de quelques espèces rares sur le site et plus largement dans le secteur : Grillon d'Italie, Grillon bordelais, Oedipode aiguemarine, Tetrix des vasières. Les friches situées au Nord du site sont les secteurs les plus favorables à ces espèces. A noter que l'abondance de la végétation sur le site a fortement limité l'efficacité de capture et rend par conséquent assez aléatoire l'estimation des populations.

# 2.5.5 Les batraciens

# 2.5.5.1 Résultats bruts

2 espèces ont été recensées sur le site (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau 11 : Liste des batraciens observés sur la réserve de l'Ois'eau

nom du taxon		indice de rareté	niveau de connaissance	statut de menace r	égional					situation réglemer	ntaire				état de conservation régionale	priorité de cons	servation
nom scientifique	nom vulgaire			catégorie	fiabilité	92/43/CEE annexe II	espèce protégée française	92/43/CEE annexe IV	Convention Berne annexe II	Convention Bonn annexe I et II	92/43/CEE annexe V	Convention Berne annexe III	Convention Washington annexe I, II et III	CITES annexe C1		catégorie	fiabilité
Bufo bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne		oui					oui			favorable	non prioritaire	bonne
Rana kl. Esculenta	Grenouille verte	commun	satisfaisant	préoccupation mineure	bonne							oui			favorable	non prioritaire	bonne

# 2.5.5.2 Analyse des résultats

Les observations mettent en évidence une très faible diversité d'espèces sur le site, liée en grande partie à l'absence de milieux favorables (absence de mares, fossés, etc.). Les secteurs prospectés (principalement le fossé situé au Nord du site et la bordure de la phragmitaie) ont révélé quelques pontes de ces groupes (une dizaine tout au plus) et la présence de quelques individus mais en quantité assez faible (plus ou moins 10 individus par secteur).



Photo 10 : Grenouille verte capturée sur le site

# 2.5.6 Les chiroptères

### 2.5.6.1 Résultats bruts

Les appareils automatiques ont été réglés pour fonctionner en continu de 20 h 30 à 7 h du matin. 11841 contacts ont été enregistrés au niveau du point d'écoute situé en bordure d'étang. 1738 contacts ont été enregistrés au niveau du point d'écoute situé en bordure de la zone enherbée. Compte tenu du volume important de données à traiter, une analyse automatique par logiciel a été réalisée. 17 espèces ont été identifiées avec plus ou moins de certitude :

Tableau 12 : Liste des chiroptères observés sur la réserve de l'Ois'eau

Nom	du taxon	Indice de rareté	Niveau de connaissance	Statut de régi					Situati	ion régl	ement	aire			Etat de conservation régionale	Priorité de conse	rvation
nom scientifique	nom vulgaire			catégorie	fiabilité	92/43/CEE annexe II	espèce protégée française	92/43/CEE annexe IV	Convention Berne annexe II	Convention Bonn annexe I et II	92/43/CEE annexe V	Convention Berne annexe III	Convention Washington annexe I, II et III	CITES annexe C1		catégorie	fiabilité
Myotis nattereri	Vespertilion de Natterer	AR	moyennement satisfaisant	VU	moyenne		oui	oui	oui	oui					défavorable	Prioritaire	moyenne
Myotis bechsteini	Vespertilion de Bechstein	TR	moyennement satisfaisant	EN	moyenne	oui	oui	oui	oui	oui					mauvais	Fortement prioritaire	moyenne
Myotis mystacinus	Vespertilion à moustaches	AC	moyennement satisfaisant	LC	moyenne		oui	oui	oui	oui					favorable	Non prioritaire	moyenne
Myotis daubentonii	Vespertilion de daubenton	AC	moyennement satisfaisant	NT	moyenne		oui	oui	oui	oui					favorable	Non prioritaire	moyenne
Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	AR	moyennement satisfaisant	VU	moyenne	oui	oui	oui	oui	oui					défavorable	Prioritaire	moyenne
Myotis myotis	Grand murin	R	moyennement satisfaisant	EN	moyenne	oui	oui	oui	oui	oui					mauvais	Fortement prioritaire	moyenne
Myotis alcathoe	Vespertilion d'alcathoe	TR	indéterminable	DD			oui	oui									
Myotis brandtii	Vespertilion de brandt	TR	indéterminable	DD			oui	oui	oui	oui							
Nyctalus noctula	Noctule commune	AR	moyennement satisfaisant	VU	moyenne		oui	oui	oui	oui					défavorable	Prioritaire	moyenne
Nyctalus leisleri	Noctule de leisler	AR	moyennement satisfaisant	VU	moyenne		oui	oui	oui	oui					mauvais	Prioritaire	moyenne
Pipistrellus pispistrellus	Pipistrelle commune	TC	moyennement satisfaisant	LC	moyenne		oui	oui		oui		oui			favorable	Non prioritaire	moyenne
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de nathusius		peu satisfaisant	NA			oui	oui	oui	oui							
Pipistrellus khülii	Pipistrelle de khül	TR	peu satisfaisant	DD			oui	oui	oui	oui							
Pypistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée		peu satisfaisant	NA			oui	oui		oui		oui					
Plecotus austriacus	Oreillard gris	AR	peu satisfaisant	VU			oui	oui	oui	oui					défavorable	Prioritaire	
Plecotus auritus	Oreillard roux	AR	peu satisfaisant	VU			oui	oui	oui	oui					défavorable	Prioritaire	
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'europe	E	peu satisfaisant	CR		oui	oui	oui	oui	oui					mauvais	Très fortement prioritaire	

Parmi ces espèces figurent 4 espèces particulièrement rares et d'intérêt communautaire : la Barbastelle, le grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein. L'abondance des effectifs et des espèces se traduit par la localisation du site, en zone humide bordée par des boisements, qui constitue une zone d'alimentation importante (d'où l'abondance des contacts tout au long de la nuit au dessus de la surface en eau) et par la période d'observation (septembre) où bon nombre d'espèces migratrices transitent vers leur lieux d'hibernation.

# 2.5.6.2 Analyse des résultats

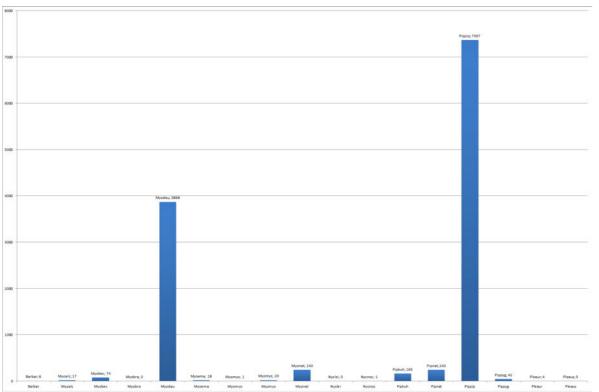
# 2.5.6.2.1 Abondance au niveau des étangs

# Répartition par effectif

17 espèces ont été enregistrées sur cette partie du site. Les deux espèces les plus représentées sont la Pipistrelle commune et le Murin de Daubenton, qui totalisent à elles deux 90 % des contacts enregistrés.

Tableau 13 : Pourcentage du nombre de contacts enregistrés au niveau des étangs

Espèces	Nombre de contacts	Pourcentage
Barbar	6	0,05
Myoalc	17	0,14
Myobec	74	0,62
Myobra	3	0,03
Myodau	3868	32,67
Myoema	18	0,15
Myomyo	1	0,01
Myomys	20	0,17
Myonat	4	0,03
Nyclei	3	0,03
Nycnoc	1	0,01
Pipkuh	165	1,39
Pipnat	243	2,05
Pippip	7367	62,22
Pippyg	42	0,35
Pleaur	4	0,03
Pleaus	5	0,04

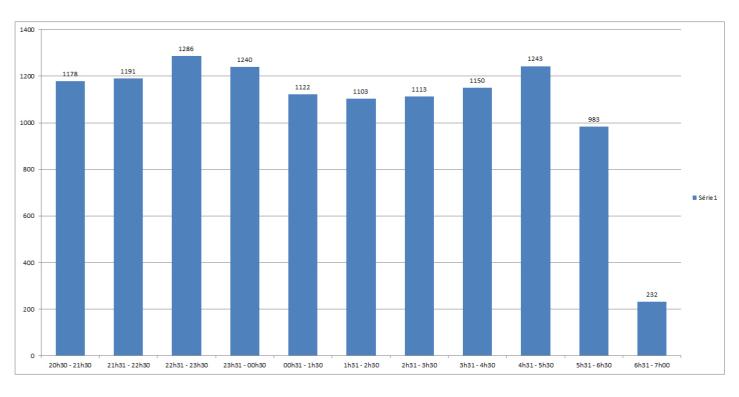


# Fréquentation du site

La fréquentation du site semble régulière tout au long de la nuit et se traduit par une activité importante au-dessus de la zone en eau avec, en moyenne, un peu plus de 1000 contacts par heure.

Tableau 14 : Répartition horaire de la fréquentation des chiroptères au niveau des étangs

Heure	Nombre de contacts	Pourcentage
20h30 - 21h30	1178	9,9
21h31 - 22h30	1191	10,1
22h31 - 23h30	1286	10,9
23h31 - 00h30	1240	10,5
00h31 - 1h30	1122	9,5
1h31 - 2h30	1103	9,3
2h31 - 3h30	1113	9,4
3h31 - 4h30	1150	9,7
4h31 - 5h30	1243	10,5
5h31 - 6h30	983	8,3
6h31 - 7h00	232	2,0



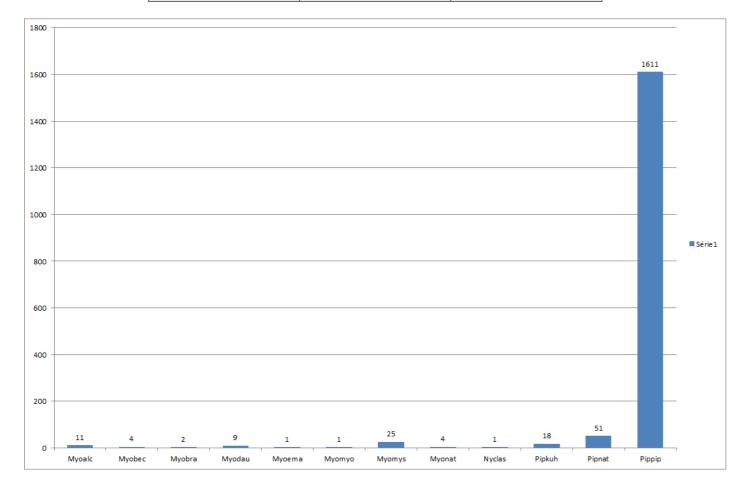
### 2.5.6.2.2 Abondance au niveau de la friche

# Répartition par effectif

12 espèces ont été enregistrées sur cette partie du site. L'espèce la plus représentée est la Pipistrelle commune, qui totalise à elle seule 92 % des contacts enregistrés.

Tableau 15 : Pourcentage du nombre de contacts enregistrés au niveau de la friche

Espèces	Nombre de contacts	Pourcentage
Myoalc	11	0,6
Myobec	4	0,2
Myobra	2	0,1
Myodau	9	0,5
Myoema	1	0,1
Myomyo	1	0,1
Myomys	25	1,4
Myonat	4	0,2
Nyclas	1	0,1
Pipkuh	18	1,0
Pipnat	51	2,9
Pippip	1611	92,7

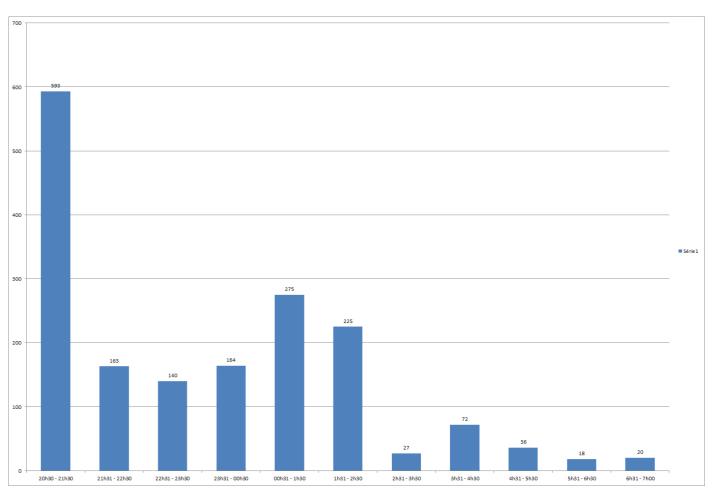


# Fréquentation du site

La fréquentation du site semble plus irrégulière durant la nuit et se traduit par une activité importante principalement en début de nuit avec, en moyenne, un peu plus de 150 contacts par heure.

Tableau 16 : Répartition horaire de la fréquentation des chiroptères au niveau de la friche

Heure	Nombre de contacts	Pourcentage
20h30 - 21h30	593	34,2
21h31 - 22h30	163	9,4
22h31 - 23h30	140	8,1
23h31 - 00h30	164	9,5
00h31 - 1h30	275	15,9
1h31 - 2h30	225	13,0
2h31 - 3h30	27	1,6
3h31 - 4h30	72	4,2
4h31 - 5h30	36	2,1
5h31 - 6h30	18	1,0
6h31 - 7h00	20	1,2



### 2.5.7 Les mammifères terrestres

## 2.5.7.1 Résultats bruts

Les prospections réalisées sur le site (appareils photos automatiques, observations directes et indices de présence) mettent en évidence la présence de 13 espèces sur le site :

Tableau 17 : Liste des mammifères terrestres observés sur la réserve de l'Ois'eau

Nom du taxon		Observation sur site	Indice de rareté	niveau de connaissance (période référence)	Statut de régio		Situation réglementaire						État de conservation régionale	Priorité de conservation				
nom vernaculaire	nom scientifique				catégorie	fiabilité	92/43/CEE annexe II	espèce protégée française	92/43/CEE annexe IV	Convention Berne annexe II	Convention Bonn annexe I et II	92/43/CEE annexe V	Convention Berne annexe III	Convention Washington annexe I, II et III	CITES annexe C1		Catégorie	fiabilité
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Qlq indices de présence	TC	satisfaisant	LC	bonne	non	oui	non	non	non	non	oui	non	non	assez bon	non prioritaire	bonne
Taupe d'Europe	Talpa europaea	Qlq taupinières dans la friche	TC	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon	non prioritaire	bonne
Campagnol terrestre	Arvicola terrestris	Qlq observations dans la friche	??	peu satisfaisant	DD	moyenne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	??		
Rat musqué	Ondatra zibethicus	Qlq observations en bordure d'étang	С	satisfaisant	NE	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon		
Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus	Qlq observations dans la friche	TC	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	assez bon	non prioritaire	bonne
Ragondin	Myocastor coypus	1 à 3 individus observés simultanément	AR	satisfaisant	NE	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon		
Renard	Vulpes vulpes	2 portées sur le site	С	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon	non prioritaire	bonne
Belette	Mustela nivalis	1 individus observé	С	moyennement satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	assez bon	non prioritaire	bonne
Putois	Mustela putorius	Indice sde présences	PC	moyennement satisfaisant	NT	moyenne	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	moyen	non prioritaire	bonne
Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	Très bien pérésent	СС	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon	non prioritaire	bonne
Sanglier	Sus scrofa	Qlq passages	С	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	non	non	non	bon	non prioritaire	bonne
Cerf élaphe	Cervus elaphus	Qlq passages	AR	satisfaisant	NT	bonne	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	moyen	non prioritaire	bonne
Chevreuil	Capreolus capreolus	Qlq passages	СС	satisfaisant	LC	bonne	non	non	non	non	non	non	oui	non	non	bon	non prioritaire	bonne

# 2.5.7.2 Analyse des résultats

Parmi ces espèces figurent 2 espèces particulièrement rares : le Cerf élaphe, qui effectue quelques incursions sur le site en période migratoire ou lors des périodes de chasse et le Ragondin qui est « assez rare » en Picardie mais également dit nuisible. Une petite population de cette espèce (2 à 5 individus estimés) se développe sur le site.

Quanta aux autres espèces, hormis le Renard roux, bien présent (avec 2 portées observées sur le site) et le Lapin de garenne (bien régulé sur le site avec en 2009 : 118 captures ; 2010 : 53 captures ; 2011 : 64 captures). celles-ci sont peu abondantes sur le site.

A noter que la pose d'appareils photographiques n'a pas donné de résultas concluants (portée des appareils trop faible et distance trop importante à couvrir).

Photo 11 : Dépouille de Ragondin trouvée aux abords d'un terrier de Renard roux



# 2.5.8 Les coléoptères

# 2.5.8.1 Résultats bruts

Les pièges posés sur le site et les captures d'individus réalisées ça et là ont permis de récolter 14 espèces :

Tableau 18 : Liste des coléoptères observés sur la réserve de l'Ois'eau

Nom latin	Nom français	Présence	Protection	
Carabus violaceus	Carabe violet	Obs.	Non	
Catops picipes		Obs.	Non	
Dyschiriodes globosus	Dyschire globuleuse	Obs.	Non	
Geotrupes stercorarius	Géotrupe stercoraire	Obs.	Non	
Glischrochilus hortensis		Obs.	Non	
Glischrochilus quadripunctatus		Obs.	Non	
Nebria brevicollis		Obs.	Non	
Nicrophorus humator	Nécrophore noir	Obs.	Non	
Nicrophorus vespilloides		Obs.	Non	
Oiceoptoma thoracicum	Silphe à corselet rouge	Obs.	Non	
Phosphuga atrata	Petit silphe noir	Obs.	Non	
Platycerus caraboides	Chevrette bleue	Obs.	Non	
Pterostichus madidus		Obs.	Non	
Pterostichus nigritus	Ptérostique noirâtre	Obs.	Non	

# 2.5.8.2 Analyse des résultats

Beaucoup des espèces répertoriées sont dites nécrophages ; leur présence peut s'expliquer par l'attrait des cadavres de rongeurs tombés dans les pièges barber. A noter qu'aucune de ces espèces n'est rare ni protégée.

Photo 12: Carabe violet

# 2.5.9 Les lépidoptères

# 2.5.9.1 Résultats bruts

Seuls les rhopalocères (papillons de jour) ont été observés. 5 espèces ont ainsi pu être observées :

Tableau 19 : Liste des lépidoptères observés sur la réserve de l'Ois'eau

Nom latin	Nom français
Polyommatus icarus	Azuré commun
Zygaena trifolii	Zygène du trèfle
Pieris brassicae	Piéride du Chou
Inachis io	Paon de jour
Ochlodes venatus	Sylvaine

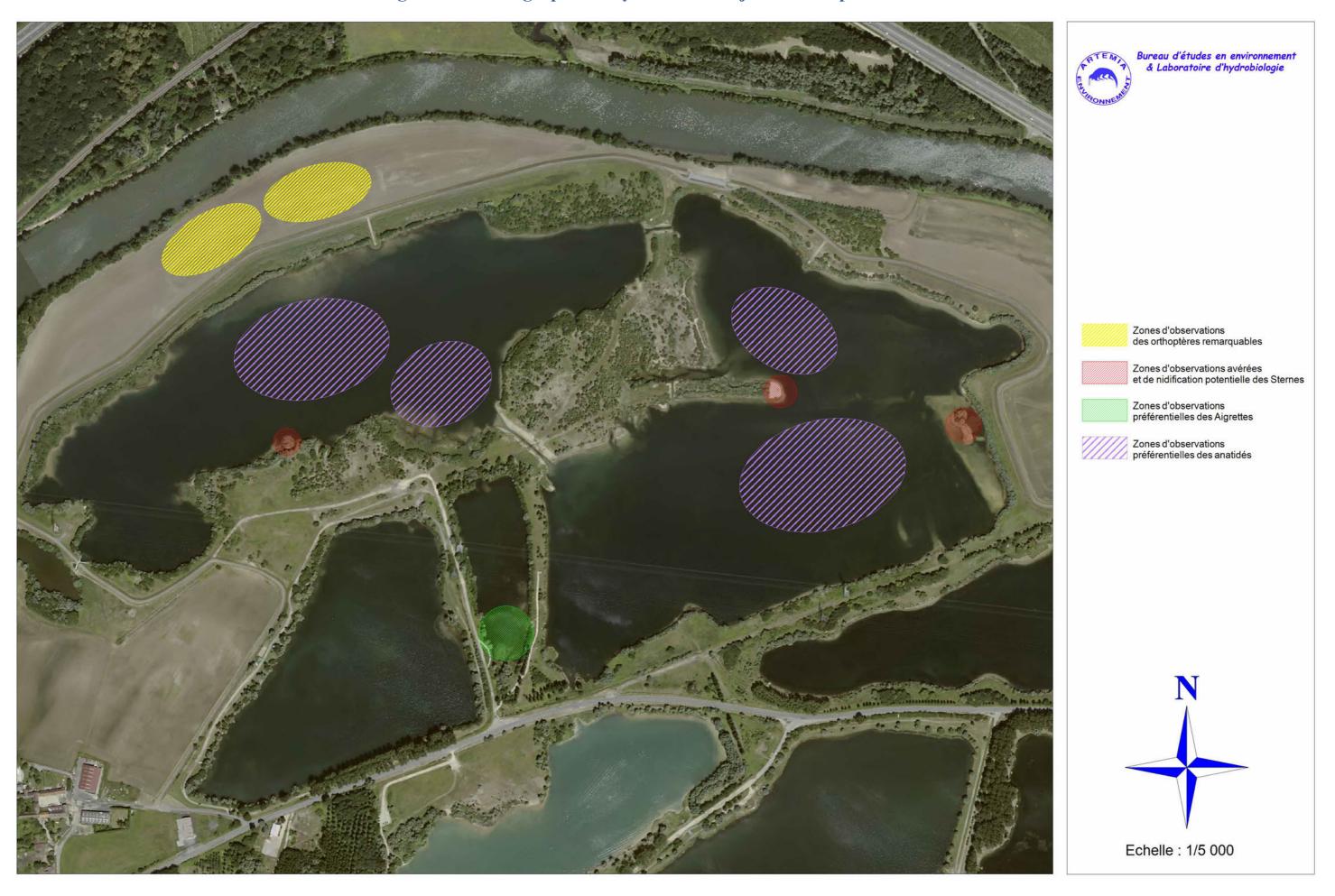
# 2.5.9.2 Analyse des résultats

En l'absence de référentiel sur les statuts de rareté il nous est difficile d'estimer la sensibilité du site pour ce cortège.





Figure 16 : Cartographie de synthèse des enjeux du site pour la faune



#### 2.5.10 Les habitats naturels

Les associations d'espèces au sein de chaque groupement dit « homogène » ont été cartographiées puis détaillées dans la partie ci-dessous. Les intérêts de ces habitats pour les différents cortèges ont également été référencés.

## • Pelouses semi-arides (code 34.32)

Végétation assez rase et clairsemée (notamment du fait de l'abroutissement par les lapins) dominée par Lotus corniculatus, Origanum vulgare, Plantago lanceolata, Plantago, major Présence plus marginale de Oenothera biennis, Verbascum thapsus, Echium vulgare. Strate arbustive peu dense et épars composée de quelques Rosa canina, Cornus sanguinea, Crataegus et Robinia pseudoacacia.



Photo 14 : Pelouse semi-aride

## Fragilité / menaces :

Comme tout milieu Pionnier, ce type de milieu peut rapidement être colonisé par les ligneux (Cornouillers, acacias), ce qui provoquerait un enrichissement du sol et une disparition des espèces pionnières.

# Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- Flore : Possibilité de présence de la Verbascum blattaria, d'Orchis rares, etc ;
- Avifaune : Habitat potentiel de nidification du Traquet motteux, de l'Alouette lulu ;
- Orthoptères : Favorables
- Coléoptères : /
- Reptiles/ batraciens: Favorable aux lézards.

## • Phragmitaie inondée (code 53.111)

Roselières à Phragmites australis inondées en permanence. La végétation qui l'accompagne se compose de Scrophularia auriculata, Scrophularia nodosa, Typha latifolia, Equisetum palustre, Alisma plantago-aquatica.



Photo 15 : Phragmitaie

# Fragilité / menaces :

Comme tout milieu ouvert, ce type de milieu peut rapidement être colonisé par les ligneux (aulnes, saules), ce qui provoquerait sa disparition.

- Flore: Possibles formations à Schoenoplectus lacustris, Butomus umbellatus
- Avifaune : Habitat potentiel de nidification d'espèces paludicoles (Gorge bleu), du Butor étoilé (selon la surface), d'anatidés ;
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens: Lieux potentiels de ponte et de vie des nombreuses espèces;
- Odonates : Favorable à l'émergence des adultes.

## • Phragmitaie sèche (code 53.112)

Roselières sèches au moins durant une grande partie de l'année, envahies par d'autres espèces comme Eupatorium cannabinum, betula alba, Alnus glutiniosa.

Photo 16 : Phragmitaie sèche



# Fragilité / menaces :

Ce type de milieu est en cours de colonisation par les ligneux (aulnes, saules), ce qui provoque sa disparition à très court terme. Dégradée, les espèces qui l'accompagnent sont pour la plupart communes (Eupatorium cannabinum).

### Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- *Flore* : /
- Avifaune : Habitat potentiel de nidification d'espèces paludicoles (Gorgebleue), du Butor étoilé (selon la surface), d'anatidés ;
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/ batraciens : Lieux potentiels de ponte et de vie des nombreuses espèces.

### • Communautés à grandes laîches (code 53.2)

Formations à grandes cypéracées des genres Carex ou Cyperus occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des bourbiers oligotrophes et des bas-marais alcalins, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année. Elles se développent, en particulier, sur le flanc interne des roselières dans les successions riveraines, et comme colonisatrices des dépressions humides sur sols minéraux, ainsi que des bas-marais acides et alcalins. On y trouve Carex acutiformis, Carex cuprina, carex pendula, Carex pseudocyperus.

Photo 17 : Communauté à grandes laîches



## Fragilité / menaces :

Ce type de milieu est relativement stable. Un embroussaillement par les ligneux est toutefois à craindre.

- Flore: Possibles formations à Schoenoplectus lacustris, Butomus umbellatus;
- Avifaune : Habitat potentiel de nidification d'anatidés ;
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/ batraciens : Lieux potentiels de ponte et de vie des nombreuses espèces.

### • Jonchaie haute (code 53.5)

Formations de Juncus envahissant des marais ou bas-marais très pâturées et piétinées ou des bas-marais acides ou (avec Juncus effusus, Juncus inflexius) eutrophisés et des tourbières au voisinage des colonies d'oiseaux.



Photo 18: Jonchaie ceinturant l'îlot

## Fragilité / menaces :

Ce type de milieu est relativement stable. Un embroussaillement par les ligneux est toutefois à craindre.

## Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- Flore: Possibles formations à Schoenoplectus lacustris, Butomus umbellatus;
- Avifaune : Habitat potentiel de nidification d'anatidés ;
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens: Lieux potentiels de ponte et de vie des nombreuses espèces;
- Odonates : Favorable à l'émergence des adultes.

### • Forêts galeries de Saules blancs (code 44.13)

Galeries arborescentes avec Salix alba, comprenant parfois Populus nigra, Populus tremula, le long des rivières de plaine, des collines ou des basses montagnes de l'Europe moyenne et soumises à un régime régulier d'inondations. (Ellenberg, 1963, 1988 ; Westhoff et den Held, 1975 ; Bournérias, 1979 ; Yon et Tendron, 1981 ; Géhu, 1984 ; Oberdorfer, 1990 ; Rodwell, 1991).



Photo 19: Saules blancs

# Fragilité / menaces :

Ce type de milieu est le résultat de la fermeture du milieu. L'enrichissement du sol par la matière organique issue des feuilles va progressivement tendre à l'intrusion d'espèces nitrophiles (ortie dioîque), fermant ainsi le milieu au détriment des espèces potentiellement intéressantes.

- Flore : /
- Avifaune : /
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/ batraciens : /

# • Plantations de conifères (code 83.31)

Il s'agit de plantations d'espèces exogènes à titre ornementale (thuyas). La strate herbacée qui accompagne ses plantations est quasi-inexistante.





# Fragilité / menaces :

Ce type de milieux n'a aucun intérêt particulier sur le site. Aucune menace n'existe.

# Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- Flore : /
- Avifaune: Refuge pour les passereaux
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens:/

### • Plantations de Robiniers (code 83.324)

Plantations et formations spontanées de Robinia pseudoacacia. Strate herbacée peu dense du fait de l'ennrichissement du milieu par la matière organique. On y observe Medicago lupulina, Rubus fructicosus, Heracleum spondylium, Urtica dioica pour les principales. A noter également la présence d'une station de Anacamptis pyramidalis en partie Nord du site (15 pieds environs).



Photo 21 : Sous-bois à Anacamptis pyramidalis

# Fragilité / menaces :

L'enrichissement du sol par la matière organique issue des feuilles va progressivement tendre à l'intrusion d'espèces nitrophiles (ortie dioîque), et à la disparition des espèces intéressantes.

- Flore: Présence de Anacamptis pyramidalis à pérenniser
- Avifaune : /
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens:/

## • Gazons pionniers des lettes ou pannes humides (code 16.32)

Formations pionnières des sables humides avec Samolus valerandi, Centaurium spp., Blackstonia perfoliata.



Photo 22 : Zone à Chlore perfoliée

# Fragilité / menaces :

Ce milieu, pionnier, résulte en partie de l'érosion des berges par le batillage. Il est de ce fait relativement fragile.

# Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- *Flore*: Présence confirmée de Samolus valerandi et Blackstonia perfoliata (nombreux pieds). Présence assez récente de Medicago Minima (Picardie Nature) au niveau des secteurs ouverts entretenus par le Lapin de garenne.
- Avifaune : Zone d'alimentation de limicoles (Bécassines, Chevaliers, Gravelots principalement). Sites de nidification potentiels de ces espèces.
- Orthoptères : Possibilité de présence du Tetrix des vasières
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens:/

## • Plages de galets (Code 17)

Plages couvertes de galets petits ou gros, habituellement formées par l'action des vagues. Dans le cas présent, il s'agit d'un aménagement ponctuel en faveur des oiseaux. La strate herbacée est quasi-inexistante et se compose majoritairement de Chardons.

Photo 23 : Plage de galets



# Fragilité / menaces :

Artificielle, son embroussaillement apparaît à court terme assez faible.

- **Flore :** /
- Avifaune: Zone de repose pour les Cormorans, Mouettes rieuses, Grandes Aigrettes; Site de nidification potentiel du Petit Gravelot, de la Sterne Pierregarin.
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens : /

### • Prairies de fauche à Trifolium arvense

Semis de Trèfles accompagnés d'adventices messicoles et de marges de végétations spontanées : Festuca pratensis, Alopecurus myosuroides, Carduus crispus, Cirsium arvense, Pastinaca sativa ; plus rarement Onopordum acanthium.

Photo 24 : Prairie de fauche



## Fragilité / menaces :

Ce milieu est régulièrement entretenu par fauchage afin de limiter le développement des Chardons. Son non entretien tenderait à la fermeture du milieu et au développement de ligneux.

## Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- *Flore*: Présence confirmée d'une station d'Aristolochia clematitis, le long du boisement alluvial bordant l'Oise;
- Avifaune : Zone d'alimentation d'ardéidés lorsque la végétation est basse ; suivant les hauteurs de végétation, site de nidification potentiel du Vanneau huppé, Râle des Genets. Stationnements de limicoles également possibles ;
- Orthoptères : Présence du Grillon bordelais, du Grillon d'Italie. Habitats très intéressants pour les orthoptères ;
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens : /
- Odonates : Zones de chasse ;
- Chiroptères : Zones de chasse apriori très importantes.

### • Bois d'Alnus glutinosa (code 41 C2)

Formations non riveraines, non marécageuses dominées par Alnus glutinosa, incluant la sous-communauté à Sambucus nigra de la formation atlantique à Alnus glutinosa-Urtica dioica. A noter la présence de Populus alba en bordure de cette zone ainsi que de nombreux rejets à l'intérieur, accompagnés par Rubus fruticosus.

Photo 25 : Aulnaie en cours de colonisation par Populus alba



## Fragilité / menaces :

Ce milieu tend à l'atterrissement, du fait du développement des hautes tiges.

- *Flore* : /
- Avifaune : /
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/ batraciens : /
- Odonates : /
- Chiroptères : /

### • Forêts mixtes de chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves (code 44.4)

Forêts riveraines des cours moyens des grands fleuves, inondés seulement lors des grandes crues, à haute diversité spécifique. (Ellenberg, 1963, 1988 ; Yon et Tendron, 1981 ; Oberdorfer, 1990).

Photo 26 : Boisement alluvial le long de l'Oise



# Fragilité / menaces :

Ce milieu est remarquable du fait de sa rareté, avec la présence de grands arbres. A noter que ce milieu est menacé de disparition sur le site, du fait du rescindement de l'Oise (tracé MAGEO).

### Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- *Flore*: Présence confirmée d'une station d'Aristolochia clematitis, le long du boisement alluvial bordant le canal. Potentialité de présence de l'Orme lisse;
- Avifaune : Zone d'alimentation et de nidification de picidés (vieux arbres) ; écotone permettant la migration rampante des passereaux ; sites de nidification du Martin-pêcheur le long des berges ;
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens : /
- Odonates : /
- *Chiroptères*: Zones de chasse très importantes, présence de cavités potentielles au niveau des vieux arbres.

### • Clairières à couvert arbustif (code 31.872)

Formations de Salix caprea et Salix alba, à state herbacée très peu dense dominée par Rubus spp. A noter également la présence de nombreux rejets de Robinia pseudoacacias.

Photo 27 : Secteur de l'îlot



# Fragilité / menaces :

Ce milieu succède aux formations herbacées. Sans intervention, la strate arbustive va continuer à se développer (apparitions de Sambus nigra, Cornus sanguinea) fermant ainsi complètement le milieu.

- Flore : /.
- Avifaune : /
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens : /
- Odonates : /
- Chiroptères : /

### • Terrain en friche (code 87.1)

Cette zone se compose d'une végétation spontanée dominée par rubus sp., Potentilla anserina, Oenothera biennis, Plantago lanceolata, Planatgo major, Dipsacus fullonum et localement des rejets de Robinia pseudoacacia et de populus sp. Ces derniers sont localement importants.

Photo 28 : Zone en friche



# Fragilité / menaces :

Ce milieu succède aux formations herbacées. Sans intervention, la strate arbustive va continuer à se développer (apparitions de Sambus nigra, Cornus sanguinea) fermant ainsi complètement le milieu.

# Intérêt de ce type d'habitat / potentialité

- *Flore* : /
- Avifaune : Source de nourriture pour de nombreux passereaux (fringillidés) ;
- Orthoptères : Potentiel intéressant pour de nombreuses espèces ;
- Coléoptères : Potentiel intéressant pour de nombreuses espèces ;
- Reptiles/batraciens : Potentiel intéressant pour de nombreuses espèces de reptiles ;
- Odonates : /
- Chiroptères : /

#### • Aulnaie-saulaie

Formation composée d'Alnus glutinosa et de Salix alba. La strate herbacée est peu marquée et se compose de quelques hélophytes comme Scrofularaia aquatica, Eupatorium canabinum. A noter enfin la présence de quelques Populus sp.

Photo 29 : Aulnaie-Saulaie ceinturant le petit étang



# Fragilité / menaces :

Ce milieu tend à l'atterrissement, du fait du développement des hautes tiges...

- Flore : /
- Avifaune : /
- Orthoptères : /
- Coléoptères : /
- Reptiles/batraciens:/
- Odonates : /
- Chiroptères : /

Figure 17 : Cartographie générale des habitats du site

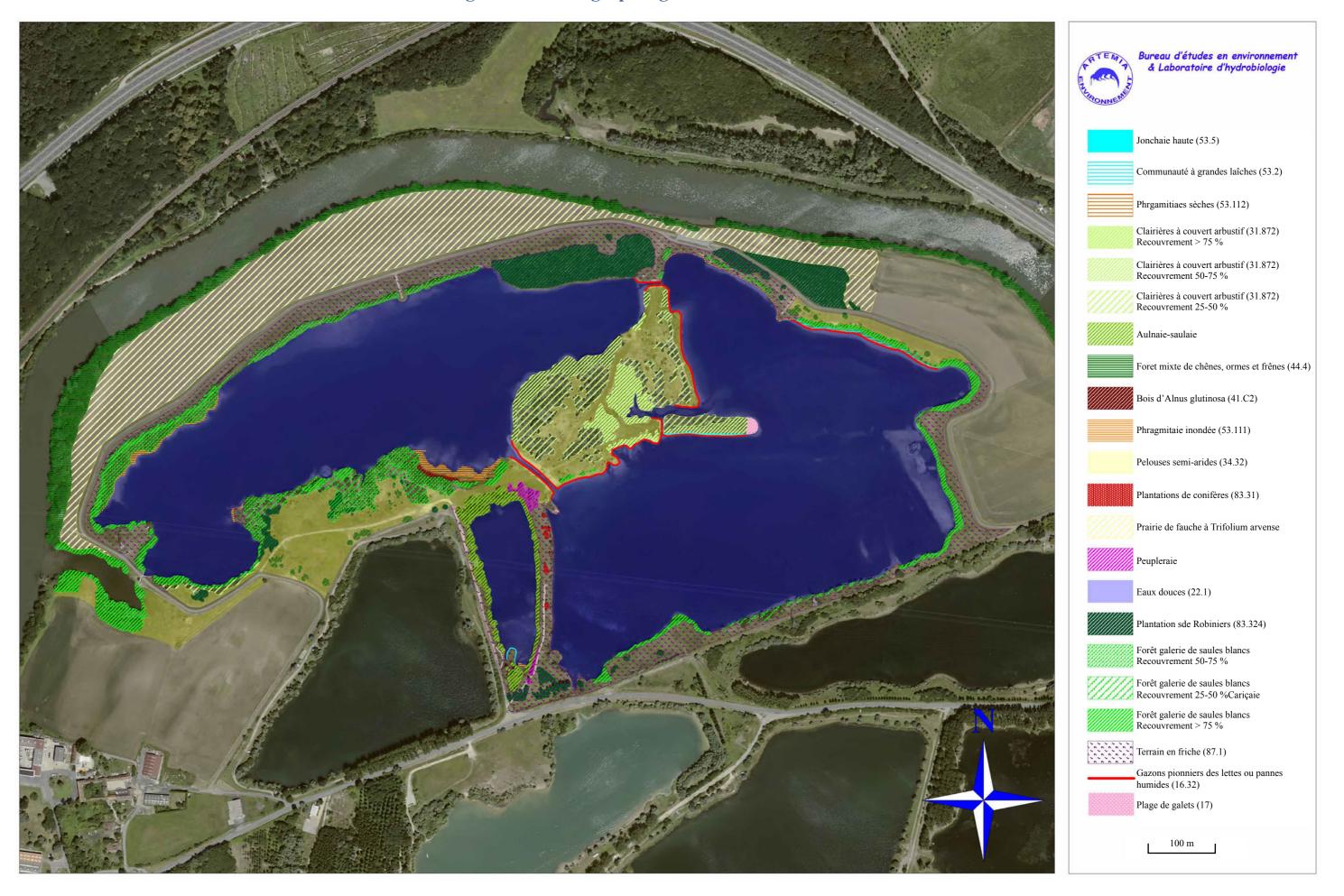


Figure 18 : Cartographie des habitats - Secteur Ouest



Figure 19 : Cartographie des habitats - Secteur Est



### Synthèse des habitats naturels

Les habitats rencontrés sur le site se composent en grande partie de milieux dits « pionniers » du fait de la « jeunesse » du site et de ses récents aménagements.

Les milieux potentiellement intéressants (phragmitaies, pelouses semi-arides, zones nues au niveau des berges) sont en régression du fait de la colonisation des ligneux (saules blancs, aulnes, saules marsault), ce qui tend à une fermeture globale du milieu.

En ce qui concerne les espèces remarquables rencontrées sur ces habitats, une attention toute particulière est à apporter à l'Epipactis palustris, espèce rare en Picardie, qui prospère au niveau des zones de bas-marais. La fermeture du milieu risque à court terme, sa disparition sur le site.

En ce qui concerne les autres espèces, ces dernières sont plus inféodées aux milieux pionniers (zones érodées des berges) et sont localement assez abondantes (Chlore perfoliée notamment). La fermeture du milieu causera également, à plus ou moins cours terme, leur disparition.

# 2.5.11 Profil des berges

L'objectif de cette partie est de déterminer les différents profils des berges existant sur le site afin de pouvoir adapter les éventuels aménagements à mettre en place.

Des transects (Cf. figure 21) ont donc été réalisés sur les berges et sur une longueur de 20 m sur la partie mouillée, à respectivement 5 m, 10 et 20 m du bord. Dans le cas de la présence de hauts fonds, les mesures ont été poussées jusqu'à 30 m.

De plus, des mesures de profondeurs des étangs ont été réalisées en différents endroits du site, afin de d'estimer au mieux la hauteur d'eau (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau	ı 20 :	: Résultats	des	mesures	de l	hauteur	d	'eau
---------	--------	-------------	-----	---------	------	---------	---	------

Point de mesure	Profondeur
P 1	5,30 m
P 2	5,10 m
P 3	2,80 m
P 4	7,70 m
P 5	6,50 m
P 6	5,80 m
P 7	8,10 m
P 8	6,50 m

Figure 20 : Profils des berges T1 à T4

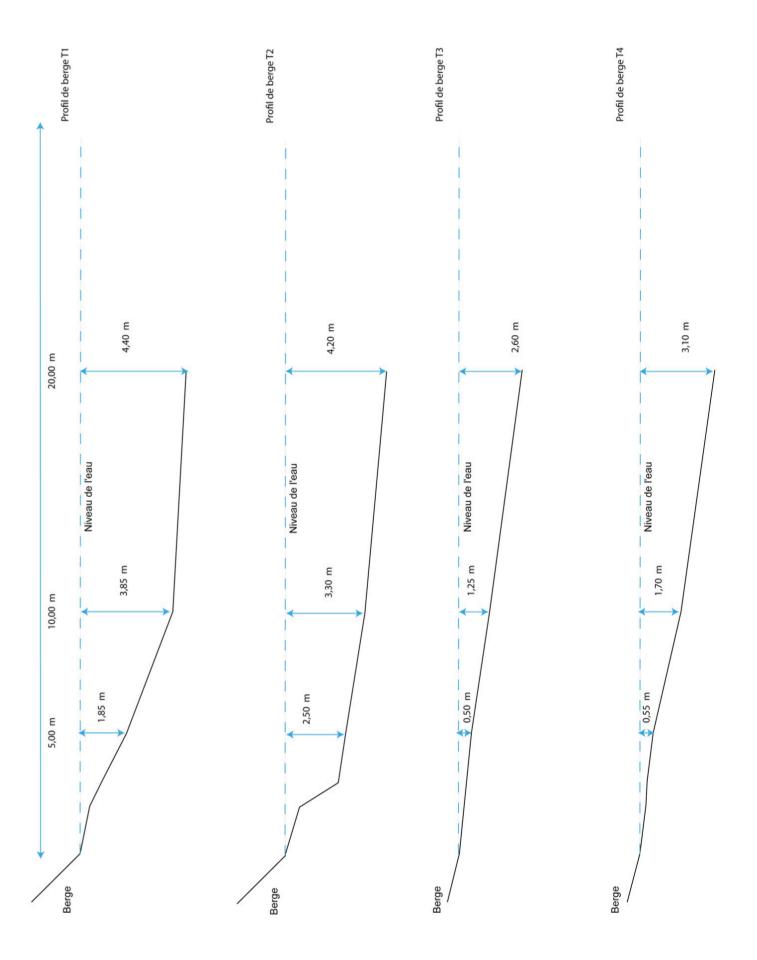


Figure 21 : Localisation des transects et points de mesures des hauteurs d'eau



Figure 23 : Profils des berges T9 à T12

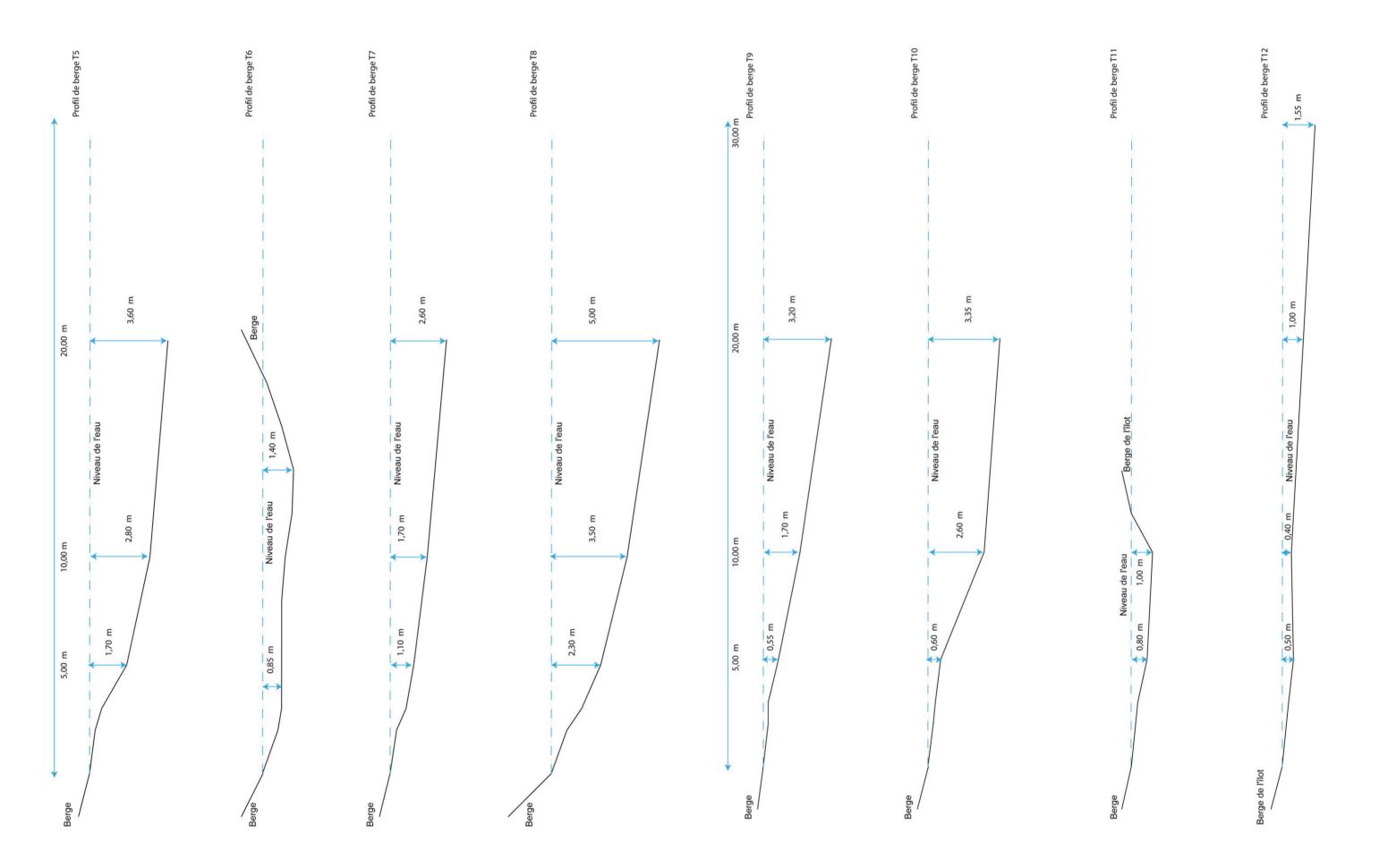


Figure 25 : Profils des berges T17 à T20

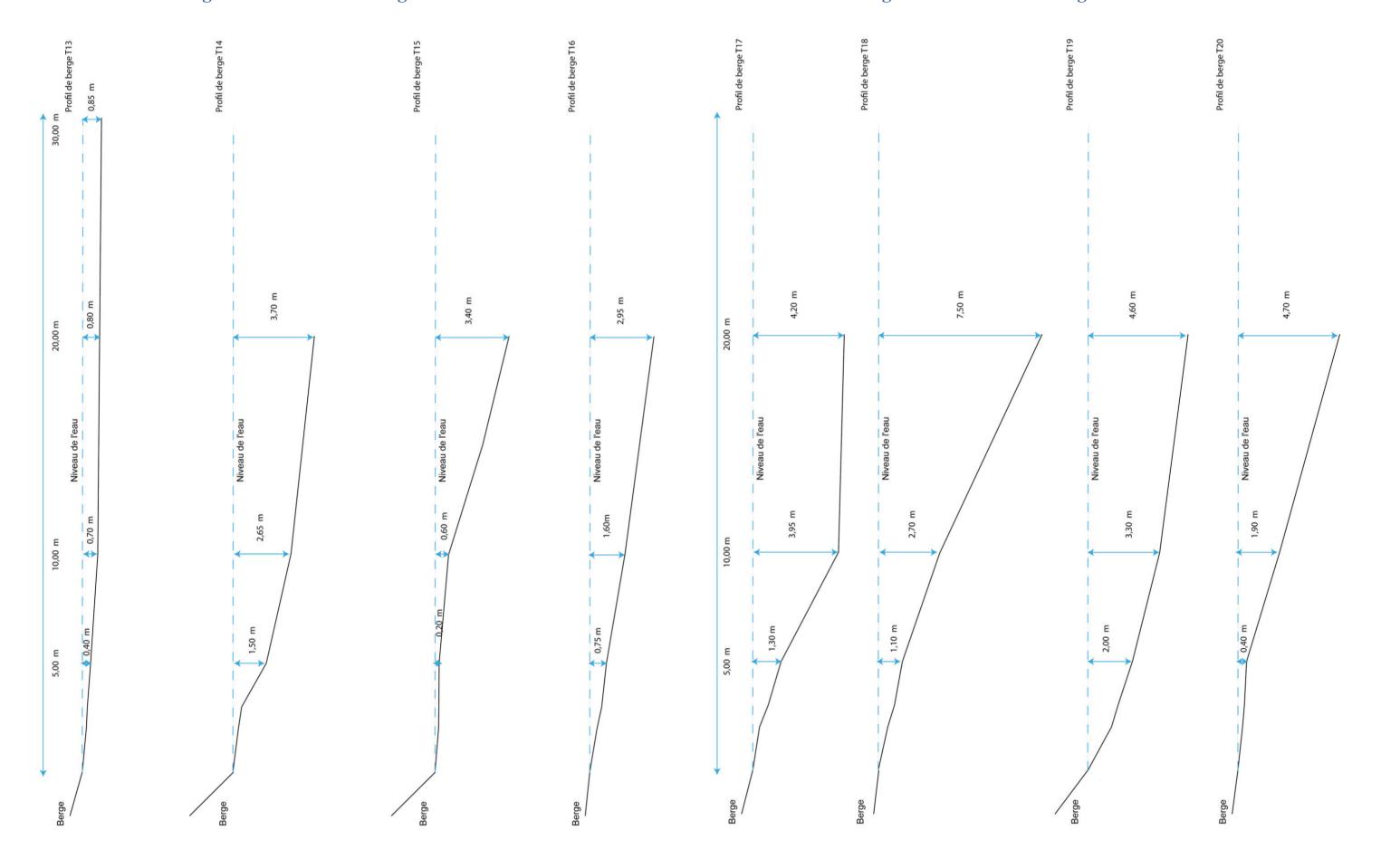
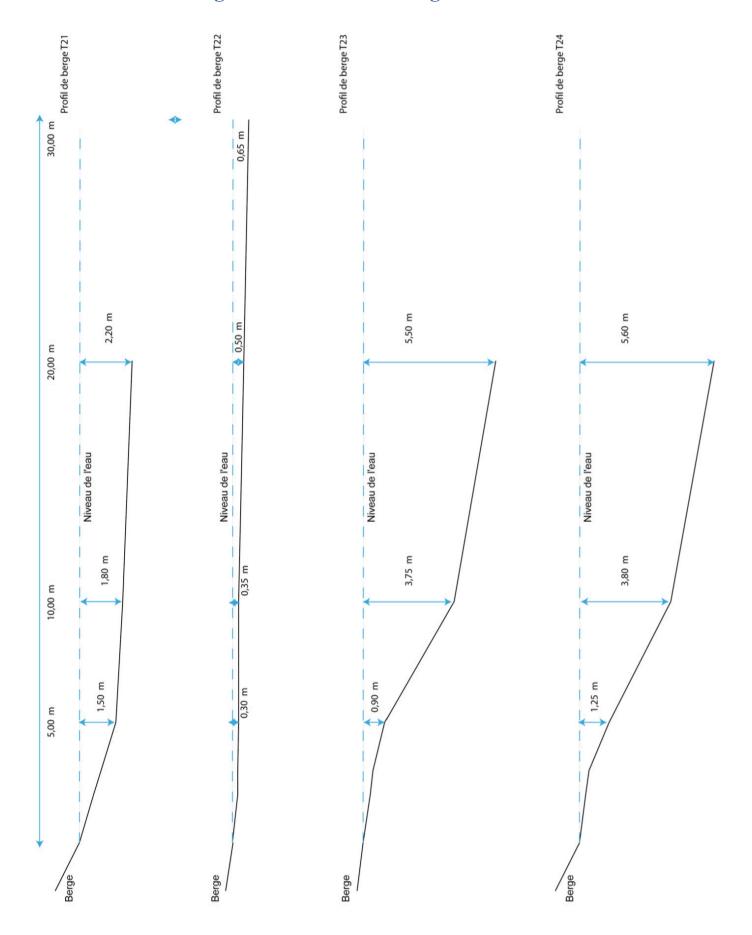


Figure 26 : Profils des berges T21 à T24



## 2.5.12 Macro-faune et flore aquatique

# 2.5.12.1 Généralités sur la macro-faune

Nous avons réalisé une campagne de prélèvements de macro-invertébrés dans le but d'identifier la macrofaune benthique des plans d'eau de la réserve de l'Ois'eau. Pour ce faire, sept prélèvements ont été réalisés au filet Surber, en différents points et substrats (*cf. carte de localisation ci-aprés*).

La période de réalisation de cette campagne étant fin septembre, il est à noter que la macrofaune benthique présente une variabilité saisonnière, conséquence des cycles biologiques de la macrofaune benthique et de l'évolution des conditions du milieu.

Au niveau des prélèvements au filet Surber sur la berge, nous pouvons constater une forte dégradation des habitats liée au phénomène de batillage dû, d'une part au vent, et d'autre part au travaux de reprofilage des berges (2008).

Les habitats sont régulièrement balayés par des vagues rendant très difficile le maintien des espèces animales mais aussi végétales. On peut noter une absence quasi-totale de végétation aquatique sur les berges. La visibilité de l'eau était relativement bonne.

Par ailleurs, il est à noter que pour la même période, le niveau de l'eau était plus bas que celui des années antérieures, ce qui était beaucoup plus défavorable au niveau de l'habitabilité des berges pour les macro-invertébrés.



Photo 30 : Grappe de Dreissenidae récoltée in situ

Figure 27 : Localisation des points de prélèvements



# 2.5.12.2 Résultats de la campagne de prélèvements de la macro-faune

# 2.5.12.2.1 Variété taxonomique et effectifs

# Résultats

Le tableau ci-après récapitule les résultats de la campagne de prélèvements de la macrofaune-benthique réalisée le 20 septembre 2011 sur les plans d'eau de la réserve de l'Ois'eau.

Les prélèvements qui ont été réalisés à titre représentatif ont mis en évidence la présence de 43 taxons pour un effectif total de 4 240 macro-invertébrés aquatiques.

Un autre taxon a été observé sur le site, il s'agit de l'écrevise américaine. Néanmoins, cette espèce avait déjà été observée et identifiée hors de la campagne des macro-invertébrés. Ne pouvant être intégrée aux calculs d'effectifs et d'abondance sur la macro-faune benthique, cette espèce n'a pas été prise en compte dans la suite de cette partie.

Photo 31 : Écrevisse Américaine





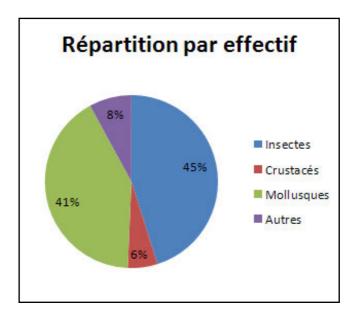
Tableau 21 : Résultats des prélèvements de la macrofaune benthique

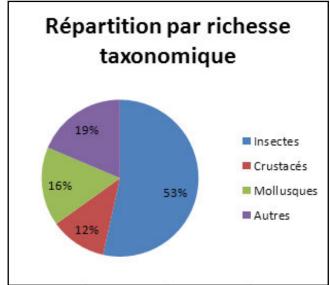
Cyleatuat	Cmammas-l	Col-1	Diamor		Surber	Cm omm l 4:	M	_
Substrat	Spermaphytes	Sables	Pierres	Racines	Blocs	Spermaphytes	Mur	m . 1
Echantillon	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	Total
INSECTES								
PLECOPTERES								
TRICHOPTERES								- 10
Ecnomidae	8					1	3	12
Hydroptilidae (5)	200	2	1	20	1	15	1	3
Leptoceridae (4)	208	2	1	28	16	15	5	275
Polycentropodidae (4)	20							20
EPHEMEROPTERES	10	2	-					22
Baetidae (2)	12	2	6	1 7	10	2	21	23
Caenidae (2)	80	21	27	7	19	10	21	185
HETEROPTERES		1.5	2	2	1			21
Corixidae		15	2	3	1			21
Naucoridae		1		4	1		1	1
Pleidae				4	1		1	6
COLEOPTERES		2						2
Elmidae (2)			,	,	,		,	
Haliplidae		1	1	1	1	1	1	5
Hydraenidae		1				1		1
Hydrophilidae		1						1
DIPTERES			4	4	1			0
Ceratopogonidae	4.4		1	4	1	<del>                                     </del>		9
Chaoboridae	44 1128	A		20	10	20	2.4	45 1201
Chironomidae (1)	1128	4	46	39	10	30	34	1291
Limoniidae				1				1
ODONATES					_			-
Coenagrionidae			1		5			5 2
Corduliidae			2					
Libellulidae			1	,				1
Platycnemididae				1				1
MEGALOPTERES								,
Sialidae			1					1
PLANIPENNES								
HYMENOPTERES								
LEPIDOPTERES								
Crambidae						1	1	2
CRUSTACES								
COPEPODES								
Cyclops			3	19	6	2	46	76
BRANCHIOURES								
Argulus							1	1
BRANCHIOPODES								
Daphnia			12	19	14	50	5	100
AMPHIPODES								
Gammaridae (2)		2	3	27	9		5	46
ISOPODES								
Asellidae (1)		2	1	1			9	13
DECAPODES								
MOLLUSQUES (2)								
BIVALVES								
Corbiculidae					1			1
Dreissenidae	8		15		33	1	236	293
Sphaeriidae		40	2		1			43
GASTEROPODES								
Ferrissiidae			3	1		8		12
Hydrobiidae		660	217	240	103	7	7	1234
Physidae	132	2		6	8	3	11	162
Planorbidae	4	1	1	2		2		10
VERS								
ACHETES (1)								0
Erpobdellidae		1						1
Glossiphoniidae	4			1				5
Piscicolidae		1			2			3
TRICLADES								
Dugesiidae				11	5	3	1	20
Planariidae					10		•	10
OLIGOCHETES (1)	84	10	54		3	44	16	211
NEMATHELMINTHES	07	10	J-1		,	77	10	0
			<b> </b>	9	2	1	12	26
HYDRACARIENS			<del>                                     </del>	9	3	1	13	
HYDROZOAIRES								0
SPONGIAIRES								0
BRYOZOAIRES	60							60
NEMERTIENS			<u> </u>					0
Effectif total	1792	768	404	425	253	181	417	4240

### 2.5.12.2.2 Répartition de la macrofaune benthique

La majorité des individus récoltés appartient au groupe des insectes et mollusques avec près de 90 % des macro-invertébrés.

La variété taxonomique s'explique principalement par le nombre assez élevé de taxons appartenant au groupe des insectes.

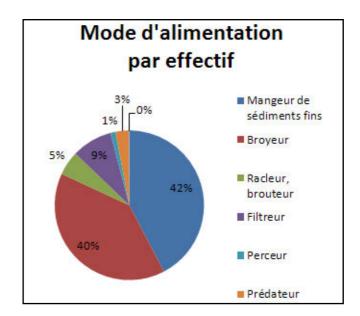


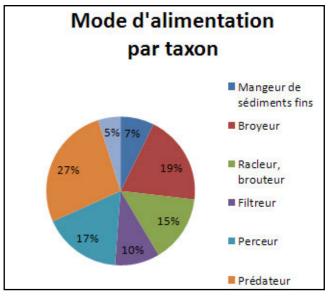


#### 2.5.12.2.3 Mode d'alimentation

Le mode d'alimentation est un des traits lié à la biologie des macro-invertébrés. Au niveau des plans d'eau de la réserve, on constate que la plupart des individus ont préférentiellement un mode d'alimentation de type « mangeur de sédiments fins» et « broyeur » (environ 40 % des individus pour chacun de ces types d'alimentation).

D'un point de vue taxonomique, les modes d'alimentation sont plus diversifiés. La plupart des taxons sont représentés par des « prédateur » (plus d'1/4 des taxons), puis par des taxons de type « broyeur », « perceur » ou bien encore « racleur, brouteur » (entre 15 et 20 % des taxons pour chacun de ces modes d'alimentation).





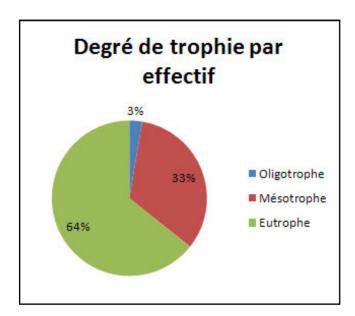
## 2.5.12.3 Traits liés à la physiologie

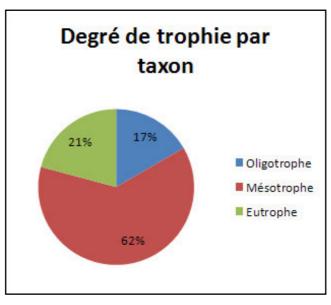
## 2.5.12.3.1 Degré de trophie

En fonction de nombreux paramètres liés à la chimie de l'eau (et notamment la teneur en azote et phosphore), on peut distinguer des eaux eutrophes où ces deux composants sont abondants, des eaux oligotrophes où ces composants sont rares, et enfin des eaux mésotrophes où les teneurs de ces composants ont des valeurs intermédiaires.

Plus de 60 % des macro-invertébrés prélevés ont une affinité pour les eaux eutrophes et on constate une quasi-absence d'individus ayant une affinité pour les eaux oligotrophes.

A l'inverse, d'un point de vue taxonomique, on constate dans une même proportion une dominance de taxons « mésotrophes » et pour le reste des taxons une proportion équivalente d' « oligotrophes » et d' « eutrophes ».





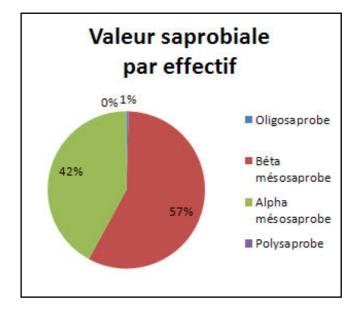
#### 2.5.12.3.2 Valeur saprobiale

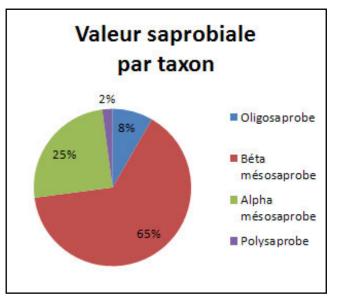
On peut classer les différentes espèces de macro-invertébrés en fonction de leur polluorésistance à une pollution organique. Chaque espèce (genre) se voit affecter un coefficient. Nous utiliserons le terme de valeur saprobiale. On distingue ainsi de façon simplifiée:

Degré de polluorésistance						
Xénosaprobes	Pas du tout polluo résistant					
Oligosaprobes	Faiblement polluo résistant					
β-mésosaprobes	Relativement polluo résistant					
α-mésosaprobes	Polluo résistant					
Polysaprobes	Très polluo résistant					

La quasi-totalité des individus inventoriés peuvent être considérés comme plutôt polluorésistants (près de 60 % des individus sont β-mésosaprobes et environ 40 % sont α-mésosaprobes).

Cette tendance se retrouve lorsque l'on s'intéresse à la valeur saprobiale par taxon, avec cette fois-ci, une proportion d'oligosaprobes légèrement plus importante.

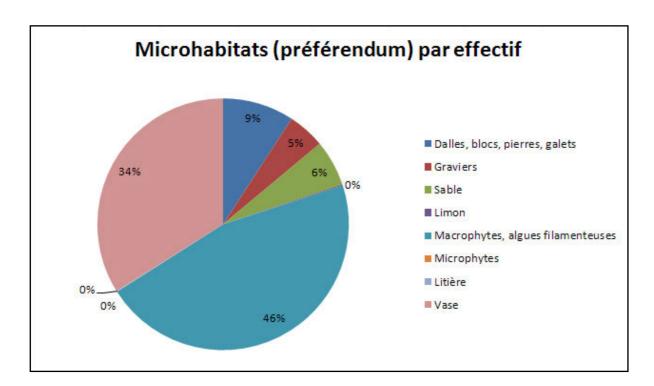


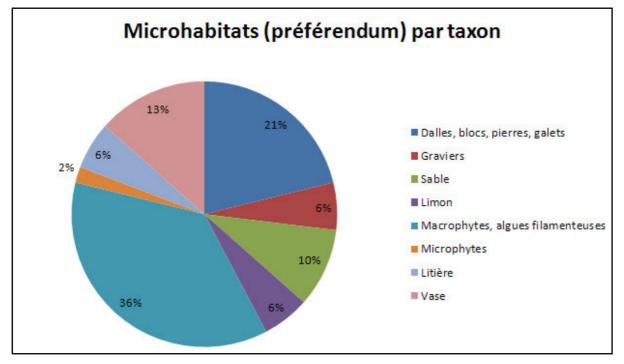


## 2.5.12.4 Microhabitats (préférendum)

Que ce soit d'un point de vue des effectifs ou des taxons, la macrofaune benthique relevée présente trois microhabitats préférentiels :

- « Macrophytes, algues filamenteuses »;
- « Vase »;
- « Dalles, blocs, pierres, galets ».





## 2.5.12.5 La flore aquatique

Peu d'espèces ont été identifiées sur les différents étangs de la réserve. La plupart des berges sont dépourvus d'herbiers (Cf. photo ci-dessous).

Les zones plus profondes sont très peu diversifiées d'un point de vue floristique avec un recouvrement quasi-total de l'Elodée du canada dont il est important de rappeler l'origine américaine et ses fortes capacités de bouturage, de compétition et de colonisation.

A noter enfin la présence en moindre importance du Myriophylle en épis et du Cornifle submergé.



Photo 32 : Berge érodée et peu végétalisée

#### 2.5.12.6 Discussion

Avec plus de 40 taxons relevés, la variété taxonomique peut être considérée comme élevée. Néanmoins, on constate des faibles effectifs pour la quasi-totalité des taxons, synonyme du faible potentiel en habitat pour le développement de la macrofaune benthique.

L'uniformité du milieu rencontrée (notamment des berges), associée à une qualité, semble-t-il moyenne de l'eau, semblent être les causes principales du faible effectif général du peuplement macrobenthos.

L'analyse de la polluo sensibilité des genres échantillonnés sur les 7 points de prélèvements a été réalisée à l'aide de leurs valeurs saprobiales respectives (TACHET et al., 2003).

Dans l'ensemble, les taxons relevés, peu polluo-sensibles, témoignent d'une faible potentialité qualitative du milieu. Cette faible qualité de l'eau est confirmée par la quasi-absence d'organismes sensibles à la pollution. En effet, seuls quelques taxons (moins de 10 %) sont oligosaprobes, aucun n'est xénosaprobe.

De plus, la valeur saprobiale évalue le degré de polluorésistance des individus à une pollution organique. La forte proportion d'individus plutôt polluorésistants témoignent d'une pollution organique globale des plans d'eau du site, en accord avec la proportion élevée d'individus présentant une affinité pour les eaux eutrophes (teneur élevée en azote et phosphore notamment).

La répartition des régimes trophiques, permet de connaître plus précisément la nature du peuplement benthique en place.

Les broyeurs et les mangeurs de substrat occupent la majeure partie du macrobenthos sur les plans d'eau. Le groupe des broyeurs, consommateur de matière organique grossière, est bien représenté sur toutes les stations (environ 40 %). La présence d'une ripisylve assez dense sur tout le linéaire des berges explique cette répartition.

Les mangeurs de substrats occupent aussi environ 40 % du peuplement benthique. Ils traduisent la présence de particules fines, dont ils se nourrissent pour en extraire la microflore bactérienne, ainsi que de matière organique fine.

Les plans d'eau de la réserve de l'Ois'eau sont donc caractérisés par des apports en matière organique (grossière et fine) assez importants.

## 2.5.12.7 Synthèse

Cette méthode d'analyse simplifiée des communautés benthiques a été réalisée dans le but d'apprécier l'aptitude biogène globale des plans d'eau de la réserve de l'Ois'eau.

Il est à noter que la période de prélèvement (fin septembre) est optimale pour obtenir des résultats caractérisant sur la faune des macroinvertébrés aquatiques. En effet, la meilleur période de prélèvement se situe lors de l'activité biologique maximale soit au printemps et en été.

Ces plans d'eau présentent une variété taxonomique élevée mais un très faible effectif pour chaque taxon. La présence d'individus majoritairement polluorésistants et ayant un préférendum pour les eaux eutrophes témoignent d'une faible qualité du milieu (données confirmées par la prolifération des macrophytes et des algues filamenteuses).

De plus, des contraintes habitationnelles sont clairement identifiées par cette analyse (végétation peu diversifiée et absente des berges). Des aménagements ayant pour objectif la diversification de l'habitat physique (végétalisation des berges, mise en eau d'arbres morts ou de souches...) pourraient améliorer les conditions de peuplement macrobenthos.

Les macro-invertébrés benthiques sont des consommateurs I<sup>R</sup> et II<sup>R</sup> dont le développement est primordial pour l'équilibre de l'écosystème des étangs de la réserve de l'Ois'eau.

#### 2.6. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU SITE

Au regard des résultats des prospections, il se dégage de nets enjeux au niveau de différents cortèges étudiés :

#### 2.6.1 L'avifaune

Ce site constitue un lieu de halte pour de nombreuses espèces d'oiseaux, du fait de sa surface, de sa localisation (axe de migration de la vallée de l'Oise) et de sa tranquilité/absence de dérangement. Les fréquentes observations en période printanière laissent à penser à un potentiel élevé pour la nidification d'espèces « remarquables » à « rares ». L'absence de milieux de nidifications vraiment favorables tend cependant à minimiser les possibilités pour de nombreuses espèces (Sternes, Gravelots, anatidés, etc.) ; phénomène d'autant plus accentué par la présence d'une forte prédation.

#### **2.6.2** La flore

De nombreuses espèces patrimoniales ont été identifiées sur le site. Inféodées pour leur majorité aux zones de bas-marais, ces espèces tendent à disparaître, à plus ou moins court terme. A noter également l'abondance d'espèces exogènes, qui colonisent peu à peu le site.

#### 2.6.3 Les orthoptères

La partie Nord du site accueille quelques espèces remarquables (Grillon bordelais et d'Italie notamment). Le potentiel de cette zone est élevé du fait de sa surface.

#### 2.6.4 Les odonates, coléoptères et lépidoptères

L'absence d'espèces à enjeux tend à minimiser les enjeux pour ces cortèges.

#### 2.6.5 Les batraciens-reptiles

L'absence d'espèces à enjeux tend à minimiser les enjeux pour ces cortèges.

### 2.6.6 Les chiroptères

Le site, de par sa position (zone humide) semble être fréquenté par de nombreuses espèces et représente donc une zone de chasse très importante pour celles-ci. En revanche, seuls la Pipistrelle commune et le Murin de Daubenton semblent fréquenter les lieux de manière régulière.

#### 2.6.7 Les mammifères terrestres

Aucune espèce remarquable n'a été inventoriée. Les enjeux du site apparaissent donc faibles. A noter toutefois la présence de Rats musqués et Ragondins, dont la prolifération est à surveiller, tout comme celle du Renard roux, dont la sur-fréquentation pourrait mener à mal les tentatives de reproduction de l'avifaune.

#### 2.6.8 Valorisation du site auprès des groupes scolaires

Le site accueillant ponctuellement des groupes scolaires, différents types d'aménagements sont envisageables afin de mieux sensibiliser ce jeune public.

#### 2.6.9 Valorisation du site auprès des touristes et naturalistes

Du fait, en partie, de la présence de la Trans'Oise, les parties Ouest, Nord et Est du site accueillent de nombreux touristes en ballade. Des agencements des équipements existants sont donc à prévoir.

### 3. HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

La partie 2 du plan de gestion a mis en évidence l'intérêt patrimonial des habitats naturels, de la flore et de la faune présents sur le site. Afin de cerner précisément les priorités en terme de gestion conservatoire à conduire, une hiérarchisation de ces priorités et des enjeux liés à la conservation des habitats et des espèces est proposée préalablement à l'élaboration des objectifs principaux de gestion.

Tableau 22 : Hiérarchisation des enjeux en fonction des cortèges

	Descriptif du cortège	État de conservation, état des populations	Biologie	Menaces	Degrés de priorité d'intervention
	- Nombreuses espèces en stationnement hivernal (Foulques, Fuligules notamment)	Seuils déterminants au plan régional	Affectionnent les grandes surface en eaux calmes	Risque de dérangement par la Trans'Oise	Très fortement prioritaire
ne	- Espèces rares en stationnement hivernal (non exhaustif : Plongeon imbrin, Grande Aigrette, Garrot à oeil d'or, etc.)	Fréquentations régulières	Affectionnent les grandes surface en eaux calmes	Risque de dérangement par la Trans'Oise	Très fortement prioritaire
Avifaune	- Nombreuses espèces remarquables en période de nidification (Sterne pierregarin, Petit gravelot, Chipeau, Tadorne de belon, autres anatidés)	Tentatives de nidification Aucun cas de réussite	Affectionnent des milieux bien particuliers pour la reproduction (plages de galets pour les Sternes et les petits gravelots, terriers pour le Tadorne, roselières pour les anatidés)	Peu de potentialité sur le site	Très fortement prioritaire
	- Stationnements d'espèces remarquables (Héron pourpré, Grande Aigrette, Labbe parasite, Guifette noir et moustac, Butor étoilé)	Fréquentation régulière pour les premiers A confirmer pour le Butor	Affectionnent les grandes zones calmes Espèce inféodée aux phragmitaies (Butor)	Risque de dérangement par le tourisme / fermeture des milieux	Fortement prioritaire
	Epipactis des marais	1 pied observé	Espèce des zones de bas marais	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
	Epipactis pourpre	2 pieds observés	Espèce des zones de bas marais	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
	Aristoloche clématite	1 station observée (100 individus environ)	Espèce des zones de lisières incultivées	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
Flore	Chlore perfoliée	Nombreux pieds (> 100 pieds)	Espèce des zones dunaires	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
	Scirpe des lacs	1 pied observé	Espèce des zones de bas marais	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
	Orchis négligé	1 pied observé (PNR)	Espèce des zones de bas marais	Fermeture des milieux, assèchement	Fortement prioritaire
	Orchis pyramidale	10 pieds environ	Espèces des zones assez ouvertes	Fermeture des milieux	Fortement prioritaire
es	Grillon bordelais	Espèce apriori bien présente	Espèce des friches incultivées	Sur entretien mécanique, pratiques mal adaptées	Fortement prioritaire
Orthoptères	Grillon d'Italie	Espèce apriori bien présente	Espèce des friches incultivées	Sur entretien mécanique, pratiques mal adaptées	Fortement prioritaire
Oı	Conocéphale gracieux	Espèce apriori bien présente	Espèce des friches incultivées	Sur entretien mécanique, pratiques mal adaptées	Fortement prioritaire
.es	Ragondin	Quelques individus recensés	Espèce exogène	Sur colonisation du site menaces sur les aménagements	Moyennement prioritaire
fammifères terrestres	Rat musqué	Quelques individus recensés	Espèce exogène	Sur colonisation du site menaces sur les aménagements	Moyennement prioritaire
Ma	Renard roux	Quelques individus recensés	Espèce opportuniste	Prédation importante lors de la nidification	Moyennement prioritaire
Chiroptères	Pipistrelle commune et de Nathusius, Vespertilion de Daubenton	Très nombreux contacts sur le site. Zone de chasse très prisée	Espèces affectionnant une mosaïque de milieux pour la chasse, des arbres âgées comme gîtes	Absence de gîtes potentiels sur le site liée à la jeunesse du site	Moyennement prioritaire
	Phragmitaie	Relictuelle sur le site	Milieux en eau relativement calmes, à niveau constant	Embrousaillement, destruction par les rongeurs	Fortement prioritaire
Habitats	Cariçaies, jonchaies	Relictuelle sur le site	Milieux en eau relativement calmes, à niveau constant	Embrousaillement, destruction par les rongeurs	Fortement prioritaire
	Gazons pionniers	Bien présent en berges	Zones ouvertes peu végétalisées	Embroussaillement	Fortement prioritaire

### 4. GESTION CONSERVATOIRE ET PROPOSITION DES ACTIONS

#### 4.1. OBJECTIFS

Les objectifs du plan de gestion constituent la mise en oeuvre sur 5 ans des objectifs à long terme de la gestion à long terme proposés au chapitre 3.2. Ils sont définis en réponse aux divers facteurs et contraintes qui peuvent influencer ces objectifs à long terme et les enjeux de conservation.

Les objectifs du plan de gestion peuvent se décliner en plusieurs rubriques selon qu'ils soient relatifs à la conservation du patrimoine ou à d'autres objectifs tels que l'acquisition d'une meilleure connaissance du site et sa mise en valeur du point de vue pédagogique. Le tableau suivant précise les objectifs, les types d'interventions ainsi que des précisions permettant d'optimiser le résultat des opérations.

Tableau 23 : Objectifs du plan de gestion

Objectifs du plan de gestion 2012-2016	Objectifs à long terme	Types d'intervention préconisées	Indicateurs de suivi des objectifs du plan de gestion
Améliorer la capacité d'accueil pour les espèces paludicoles	A	Restauration de la roselière principale :  - Coupe des ligneux  - Décapage d'une partie de la zone d'extension de la roselière  - Surveillance de la repousse de la nouvelle phragmitaie contre le broutage des rats	Suivi des populations d'oiseaux d'eau
Améliorer la capacité d'accueil pour les espèces inféodées aux plages de galets	В	Restauration de la plage de galets par le biais de coupe des ligneux  Restauration des autres îlots par le biais de coupe des ligneux  Mise en place de divers dispositifs artificiels	Suivi des populations d'oiseaux d'eau
Préservation de la tranquillité du site	Recul de quelques mètres et végétalisation des abords de l'observatoire situé le plus au Nord  Préservation de la tranquillité  C. Mise en place d'un pouvel observatoire au Sud		Suivi des populations d'oiseaux d'eau
Pérenniser la capacité d'accueil de la prairie	D	Créer une alternance de zones de différentes hauteurs  Préservation de zones tampons clôturées en différents endroits  Pâturage très extensif alterné et périodique	Suivi des populations d'orthoptères et de lépidoptères
Maîtriser la fermeture du milieu et la prolifération des espèces exogènes	Е	Réaliser des entretiens légers au niveau des zones en rejet. Coupe alternée au niveau des zones boisées Maintenir les zones les plus ouvertes possible	Suivi des milieux
Valorisation du site pour le public	F	Mettre en place différents aménagements pour les groupes scolaires :  - Nichoirs à oiseaux - Abris à chiroptères, - Ruches, etc.	Nombre d'animations et de participants

#### 4.2. PROPOSITION DES ACTIONS

Au vu des enjeux identifiés, 6 actions jugées prioritaires ont été définies avec l'ensemble du Comité de pilotage (PNR Oise Pays de France, LPO, Picardie Nature, Agence de l'Eau, Entente Oise-Aisne).

#### 4.2.1 Première action : Restauration de la phragmitaie centrale

Nous avons vu que cette partie du site est la plus en retrait des activités le bordant. Le potentiel est assez élevé pour de nombreuses espèces mais par manque d'entretien (colonisation par les ligneux) celle-ci n'est pas utilisée de manière optimale. *Un aménagement de l'ensemble de cette partie du site est donc à prévoir (fauche des ligneux, nivellement afin de garder une hauteur d'eau assez homogène).* 

#### 4.2.2 Deuxième action : Restauration des îlots à Sternes

Ces habitats de nidification sont présents sur le site mais par manque d'entretien, se voient peu utilisés par les Sternes et les Gravelots. *Un aménagement des sites existants est donc à prévoir, de même que la mise en place de dispositifs artificiels, à titre expérimental (ces derniers ont l'avantage de lutter contre le problème de prédation).* 

#### 4.2.3 Troisième action : Aménagements des observatoires

Le site est utilisé par de nombreux naturalistes comme lieu d'observations avifaunsitques. Malheureusement, certains des observatoires présents apparaissent relativement mal positionnés et peuvent créer une gêne pour les oiseaux (recul des oiseaux stationnant sur l'étang principal lors de l'accès à l'observatoire situé le plus au Nord). De plus certains observatoires sont détériorés ou ne sont pas très bien exposés vis à vis du soleil (gêne visuelle à certaines périodes de la journée). *Un réaménagement des observatoires et de leurs abords est donc à prévoir.* 

#### 4.2.4 Quatrième action : Entretien de la zone enherbée

Le potentiel de cette partie du site est important pour de nombreux invertébrés (orthoptères majoritairement). Les contraintes réglementaires obligent les gestionnaires du site à un entretien qui n'est pas toujours compatible avec ces enjeux. *Un aménagement et de nouveaux modes de gestion plus doux sont donc à prévoir sur cette partie du site.* 

#### 4.2.5 Cinquième action : Coupe des espèces exogènes

Le site accueille quelques espèces exogènes dont le principal représentant est l'Acacia. *Afin de freiner son développement, un entretien particulier est à prévoir.* 

#### 4.2.6 Sixième action : Valorisation du site pour l'accueil du public

Une partie du site est dédiée à l'accueil du public (scolaire notamment). Afin de le sensibiliser, différentes actions peuvent être mises en place (aménagements, etc.).

#### 4.3. PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de la partie véritablement opérationnelle du plan de gestion. Le plan de travail concrétise les objectifs choisis en terme d'actions ou « opérations » de gestion et décrit leur organisation (modalités d'application, localisation, durée...). Regroupées par thèmes, les opérations sont présentées sous formes de tableaux dans les pages suivantes.

Les coûts présentés constituent, pour la plupart, des estimations qu'il s'agira de préciser en début de chaque année, dans le cadre de la définition du programme d'activités. A cette occasion, d'autres informations pourront également être complétées ou affinées (surfaces, époque précise d'intervention, opérateur(s),...).

Ce plan de travail est réalisé pour les 5 ans à venir. Au bout de ces 5 ans une évaluation des objectifs et des actions sera réalisée afin de préparer la réalisation du futur plan de gestion. Chaque opération est codifiée, chaque code est rattaché à un grand thème :

TU: Travaux uniques de gestion des habitats et des espèces (restauration)

**TE**: Travaux d'entretien et de maintenance (gestion courante)

**SE**: Suivi, études, inventaires

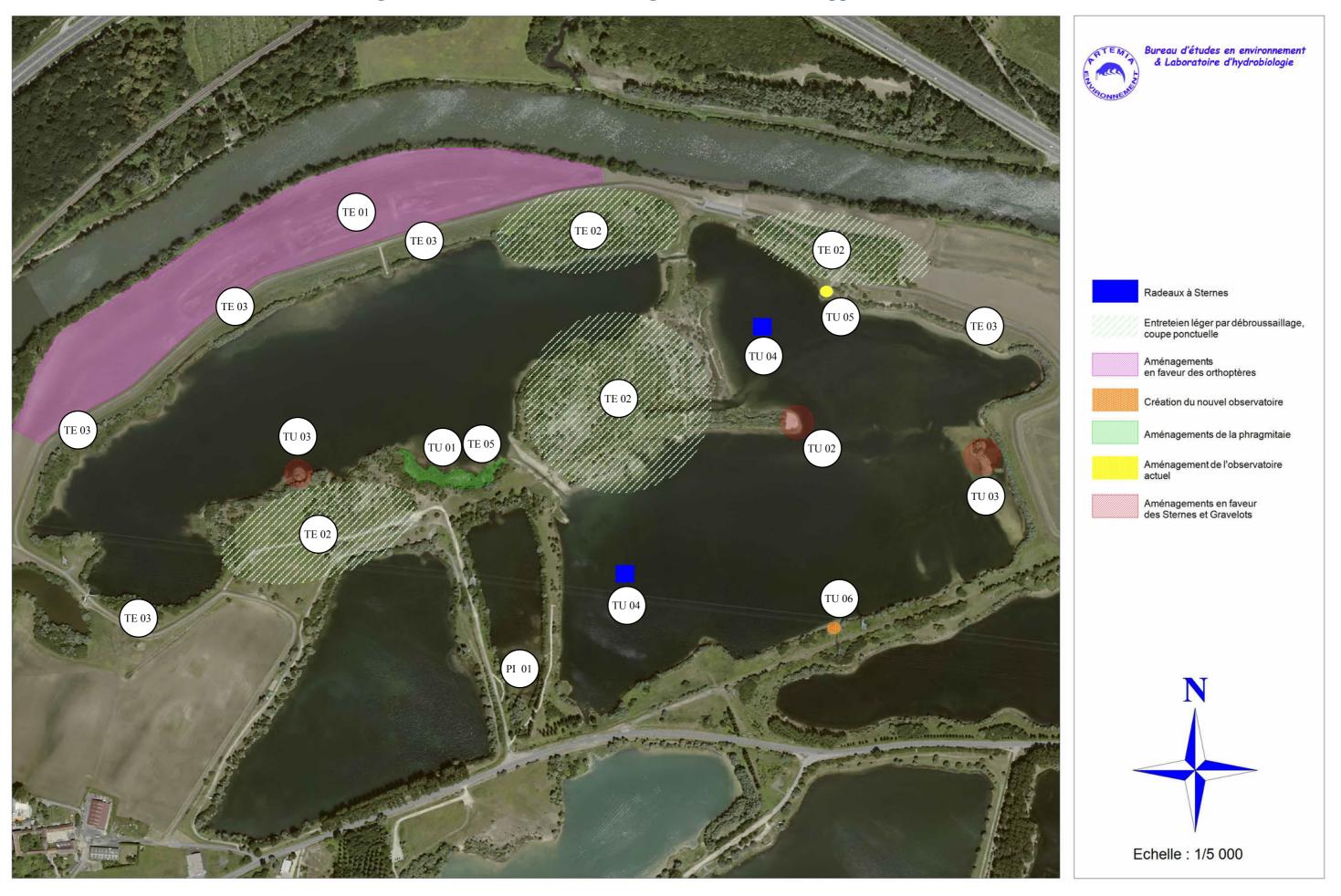
PI: Pédagogie, informations, valorisation, animations

Tableau 24 : Les différentes actions à mener sur le site

Code opération	Intitulé de l'opération	Résultats attendus	Mode opératoire	Année et période d'intervention	Localisation
TU 01	Restauration et extension de la phragmitaie	Dominance de la strate herbacée (Phragmites)	Coupe manuelle au ras du sol avec évacuation des produits ; arrachage des souches si nécessaire ; décapage de la zone non inondée (0,50 m en moyenne) afin de maintenir un niveau d'eau homogène sur l'ensemble de la phragmitaie ; mise en place d'un grillage au niveau des pousses afin de limiter l'impacts des rats (broutage)	Automne 2012	Cf. carte
TU 02	Restauration de la plage de galets	Mise à nue de l'édifice afin d'augmenter la capacité d'accueil	Coupe manuelle de la strate arbustive afin de dégager l'ensemble. Rechargement en galets sur la zone étendue afin d'augmenter la surface d'accueil	Automne 2012	Cf. carte
TU 03	Restauration des îlots	Mise à nue des îlots afin de les rendre accueillant aux espèces concernées	Coupe manuelle de la strate arborescente et arbustive, arrachage des souches si nécessaire	Fin d'hiver 2012	Cf. carte
TU 04	Création d'îlots artificiels	Favoriser la nidification de la Sterne Pierregarin sur le site	Création d'îlots artificiels en lien avec la LPO ; plusieurs solutions : modèle préfabriqué ou artisanal.	Fin d'hiver / début du printemps 2012	Cf. carte
TU 05	Recul de l'observatoire au Nord et végétalisation de ses abords	Assurer la tranquillité du site pour l'avifaune en stationnement	Démontage de l'observatoire et reconstruction quelques mètres plus loin ; création d'une ceinture arbustive sur les abords nus afin de masquer l'arrivée à ce dernier	Fin d'hiver 2012	Cf. carte
TU 06	Création d'un nouvel observatoire au Sud du site	Favoriser l'observation des oiseaux sans gêne pour ces derniers	Mise en place d'un nouvel observatoire	Courant 2013	Cf. carte

Code opération	Intitulé de l'opération	Résultats attendus	Mode opératoire	Année et période d'intervention	Localisation						
	TE : Travaux d'entretien et de maintenance (gestion courante)										
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée	Diversification des milieux Lutte contre la fermeture Entretien du milieu	Création de zones tampon de 400 m² (20 m x 20 m) à laisser en l'état (clôture) ; Mosaîque de strates herbacées de différentes hauteurs (fauche alternée) ; Pâturage périodique et extensif par des bovins ; Fauche manuelle ponctuelle au niveau des tâches de chardons restantes	Printemps 2012	Cf. carte						
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu	Maintenir les zones en ligneux le plus ouvert possible	Coupe mécanique des rejets de ligneux (priorité aux acacias) ; Éclaircissement périodique des tâches de Saules et d'Aulnes	Automne 2012	Cf. carte						
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces exogènes	Éradication des espèces invasives	Espèces ciblées : Renouée, Budleia ; arrachage des pieds (avec exportation des terres) et bâchage des zones contaminées pour la Renouée (travail déjà en partie réalisé) ; Coupe manuelle des budléias restants sur le site	Eté 2012	Cf. carte						
TE 04	Lutte contre la prolifération des Lapins, Rats musqués et Ragondins  Maîtrise des populations existantes  Piégeage (cages-pièges, Conibears, livres de messe) à réaliser par des personnes agrées P		Période hivernale à privilégier								
TE 05	Fauche de la phragmitaie	Entretien de la phragmitaie	Fauche et exportation des rémanents	1 fauche tous les 2 ans en fin d'hiver	Cf. carte						
			PI : Pédagogie, informations, valorisation, animations								
PI 01	Mise en place d'aménagements divers pour sensibiliser les groupes scolaires	Favoriser la sensibilisation du public	Mise en place d'aménagements divers : Gîtes artificiels à chiroptères, nichoirs à oiseaux, paniers de ponte à anatidés, ruches	Courant 2012 et 2013	Cf. carte						
			SE : Suivi, études, inventaires								
SE 01	Suivi de la fréquentation de la phragmitaie	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation du nombre de couples et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables.	Annuel							
SE 02	Suivi de la fréquentation de la plage en galets	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation du nombre de couples et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables.	Annuel							
SE 03	Suivi de la fréquentation des îlots	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation du nombre de couples et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables.	Annuel							
SE 04	Suivi de la fréquentation des îlots artificiels	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimation du nombre de couples et localisation des cantons. Cartographie des espèces les plus remarquables.	Annuel							
SE 05	Suivi global des populations d'oiseaux sur le site	Tendance des populations d'espèces remarquables	Estimatif des stationnements d'oiseaux d'eau (espèce, nombres, etc.)	Annuel							
SE 06	Suivi de la fréquentation des orthoptères au niveau de la zone enherbée	Tendance des populations d'espèces remarquables	Recherche à vue (capture) et au chant. Estimation du nombre d'individus et identification des secteurs à enjeux orthoptères. Cartographie des espèces les plus prioritaires.	Annuel							
SE 07	Suivi du maintien des plantes rares et remarquables	Tendance des populations d'espèces remarquables	Recherche au niveau des sites où les espèces ont été observées ; élargissement des prospections à la recherche de ces espèces	Annuel							

Figure 28 : Localisation des aménagements et actions à apporter sur le site



#### 4.4. PROGRAMMATION INDICATIVE DES OPERATIONS

Le plan de gestion doit proposer une répartition réfléchie des opérations sur la durée du plan afin de prévoir le programme de travail pour chaque année et les moyens financiers et humains nécessaires.

Les calendriers qui suivent correspondent au programme d'actions optimal. Toutefois, les délais inhérents à certains montages administratifs ou à des mobilisations de crédits peuvent nécessiter le report de certaines opérations d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, les facteurs climatiques, la découverte de nouveaux enjeux de conservation, et d'autres contraintes (mise à grand gabarit de l'Oise) apparaissant en cours de plan de gestion peuvent amener à différer certaines opérations de suivi, d'études ou de gestion. Dans tous les cas, une cohérence dans les enchaînements sera visée.

Code	Opérations	2012	2013	2014	2015	2016
	TU : Travaux uniques de gestion des habit	ats et des e	spèces (res	tauration)		
TU 01	Restauration et extension de la phragmitaie					
TU 02	TU 02 Restauration de la plage de galets					
TU 03	Restauration des îlots					
TU 04	Création d'îlots artificiels					
TU 05	Recul de l'observatoire au Nord et végétalisation de ses abords					
TU 06	Création d'un nouvel observatoire au Sud du site					
	TE : Travaux d'entretien et de maint	tenance (ge	stion coura	inte)		
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée					
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu					
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces invasives					
TE 04	Lutte contre la prolifération des Lapins, Rats musqués et Ragondins					
TE 05	Fauche de la phragmitaie					
	PI : Pédagogie, informations, va	lorisation,	animations			
PI 01	Mise en place d'aménagements divers pour sensibiliser les groupes scolaires					

	ivi de la fréquentation de la plage en galets			
CE 02 Cui				
SE 03 Sui	ivi de la fréquentation des îlots			
SE 04 Sui	ivi de la fréquentation des îlots artificiels			
SE 05 Sui	ivi global des populations d'oiseaux sur le site			
	ivi de la fréquentation des orthoptères au niveau la zone enherbée			
	ivi du maintien des plantes rares et narquables			

SE : Suivi, études, inventaires

Suivi de la fréquentation de la phragmitaie

Page 73

**SE 01** 

- Fiches actions -

FICHE « Travaux uniques »: TU 01

Restauration et extension de la phragmitaie





#### Résultats attendus :

Amélioration et agrandissement de la roselière existante afin d'offrir une surface d'accueil plus importante pour l'avifaune.

#### Cahier des charges :

- Coupe manuelle et/ou arrachage des ligneux au ras du sol avec évacuation des produits ;
- Stockage temporaire des produits de coupe dans un endroit facilement accessible ;
- Broyage sur place des produits de coupe et exportation ;
- Décapage de la zone non inondée (0,50 m en moyenne) afin de maintenir un niveau d'eau homogène ;
- Exportation des terres issues du décapage ou réutilisation pour la création de hauts-fonds ;
- Mise en place d'un grillage au niveau des pousses afin de limiter l'impacts des rats sur les rejets.

Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT			
Coupe manuelle des ligneux avec exportation	Tronçonneuse, débroussailleuse	0,30 ha	2	300 €/j	600 €			
Décapage de la zone non inondée	Pelle à chenille	0,15 ha	2,5	1 000 €/j	2 500 €			
Mise en place d'un grillage de protection	Grillage à volailles et piquets	300 m environ	/	100 € / 50 m	600 €			
Total:								

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Travaux uniques »: TU 02

Restauration de la plage de galets





#### Résultats attendus :

Mise à nue de l'édifice afin d'augmenter la capacité d'accueil pour le Sternes et petits Gravelots.

- Coupe manuelle et/ou arrachage des ligneux au ras du sol avec évacuation des produits ;
- Stockage temporaire des produits de coupe dans un endroit facilement accessible ;
- Rechargement en galets (après mise en place d'un géotextile) sur la zone étendue afin d'augmenter la surface d'accueil pour les Sternes et petits Gravelots.

Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT			
Coupe manuelle des ligneux avec exportation	Tronçonneuse, débroussailleuse	/	5	300 €/ j	1 500 €			
	Galets	100 m <sup>2</sup> 5 cm d'épaisseur	/	50 €/m³	250 €			
Rechargement en galets (Prévoir livraison des galets et transport par bateau)	Transport en bateau	/	2	500 €/ j	1 000 €			
et transport par outcut)	Mise en place d'un géotextile	100 m <sup>2</sup>	/	3 €	300 €			
Total:								

FICHE « Travaux uniques » : TU 03

Restauration des îlots





#### Résultats attendus :

Mise à nue des 2 îlots afin de les rendre accessibles aux espèces concernées (Sternes, petits Gravelots).

### Cahier des charges :

- Coupe manuelle et/ou arrachage des ligneux au ras du sol avec évacuation des produits ;
- Fauchage de la strate herbacée;
- Stockage temporaire des produits de coupe dans un endroit facilement accessible.

Estimatif									
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Coupe manuelle des ligneux avec exportation	Tronçonneuse, débroussailleuse	100 m <sup>2</sup>	2	300 €/j	600 €				
Fauchage de la strate herbacée	Débroussailleuse	100 m <sup>2</sup>	0,5	300 €/j	150 €				
Total:									

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Travaux uniques »: TU 04

Création d'îlots artificiels





#### Résultats attendus :

Favoriser la nidification de la Sterne Pierregarin sur le site.

#### Cahier des charges :

- Création de dispositifs artificiels ; fabrication artisanale possible en partenariat avec la LPO.

Estimatif									
Opération	Matériel utilisé	Quantité	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Création de radeaux flottants en partenariat avec la LPO	Sables, flotteurs, etc.	2	/	4 000 €	8 000 €				
Total:									

FICHE « Travaux uniques »: TU 05

Recul de l'observatoire au Nord et végétalisation de ses abords





#### Résultats attendus :

Assurer la tranquillité du site pour l'avifaune en stationnement.

#### Cahier des charges :

- Démontage de l'observatoire ;
- Reconstruction quelques mètres plus loin;
- Création d'une ceinture arbustive (Saules blancs,marsault) sur les abords nus afin de masquer l'arrivée à ce dernier.

Estimatif									
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Reconstruction et amélioration de l'observatoire	Pieux, brande	25 m <sup>2</sup>	1	300 € / j	600€				
Plantations d'arbustes	Plants présents sur le site	20 ml	1	300 € / j	600€				
Total:									

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Travaux uniques »: TU 06

## Création d'un nouvel observatoire au Sud du site





#### Résultats attendus :

Favoriser l'observation des oiseaux sans gêne pour ces derniers.

- Construction de l'observatoire avec des matériaux facilitant son insertion paysagère Dimensions : 4 m de long x 4 m de large x 2,30 de haut ;
- Création d'une ceinture arbustive (Saules blancs,marsault) sur les abords nus afin de masquer l'arrivée à ce dernier.
- Création d'un panneau de sensibilisation pour le public

Estimatif									
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Construction de l'observatoire	/	/	2	300 € / j	600 €				
Achats de matériel	Pieux, brande	25 m <sup>2</sup>	/	1 000 €	1 000 €				
Plantations d'arbustes	Plants présents sur le site	20 ml	1	300 € / j	600 €				
Création d'un panneau publicitaire				1000 €					
Total:									

FICHE « Travaux d'entretien » : TE 01

Aménagements et entretien de la zone enherbée





#### Résultats attendus :

Diversification des milieux. Entretien / lutte contre la fermeture du milieu.

#### Cahier des charges :

- Mise en place de clôtures autour de 4 zones tampons (20 m x 20 m) à laisser en état (zones en exclos) ;
- Fauche alternée (mozaïque d'habitats) ; Réalisation possible par un agriculteur local ;
- Pâturage extensif par des bovins ; Réalisation possible par un agriculteur local ; mise en place d'une clôture électrique fournie par le propriétaire des bêtes ;
- Mise en place d'une clôture élèctrique pour les bovins (mise en place par les propriétaires des bêtes)
- Fauche manuelle ponctuelle contre les chardons.

Estimatif								
Opération	Opération Matériel utilisé Surface Volume Nbre de jours Prix unitaire		Total HT					
Mise en place de clôtures	Clôtures avec 5 fils ronce et piquets d'acacia tous les 4 à 5 m	4 x 400 m <sup>2</sup>		2 € (ml)	3 200 €			
Fauchage alternée	Matériel agricole	10 ha		200 € / ha / an	2 000 €			
Pâturage extensif	Bovins agriculteur local	5 ha		170 € / ha / an	850 €			
Fauche manuelle des chardons	Débroussailleuse	?	2	300 €	600 €			
Total:								

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Travaux d'entretien » : TE 02

Lutte contre la fermeture du milieu





#### Résultats attendus :

Ouverture le plus possible des zones à ligneux.

- Coupe mécanique des rejets de ligneux (priorité aux Acacias) ;
- Coupe mécanique ponctuelle des Saules et des Aulnes.

Estimatif							
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT		
Coupe manuelle des ligneux avec exportation	Tronçonneuse, débroussailleuse	Ponctuellement sur l'ensemble du site	4	300 €	1 200 €		
	Total	:			1 200 € / an		

FICHE « Travaux d'entretien » : TE 03

Lutte contre la prolifération des espèces invasives





#### Résultats attendus :

Eradication des espèces invasives.

#### Cahier des charges :

- Arrachage des pieds des espèces ciblées (Renouée, Budleia...) ; Opération déjà réalisée en 2011 ;
- Exportation des terres comportant les bulbes ;
- Fauchage et/ou arrachage des Asters;
- Coupe ponctuelle des Budleia restants.

	Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Mise en place de la lutte contre la Renouée de Japon	Pelle mécanique, sable	/	/	12 000 €	Déjà réalisée				
Coupe ponctuelle des Budleia	Tronçonneuse, débrouissailleuse	Ponctuellement sur l'ensemble du site	2	300 €	600 €				
Fauchage et/ou arrachage des Asters	débroussailleuse	Ponctuellement sur l'ensemble du site	5	300 €	1 500 €				
	Tota	1:			2 100 € / an				

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Travaux d'entretien » : TE 04

Lutte contre la prolifération des ragondins, rats musqués, lapins, renards





#### Résultats attendus :

Maîtrise des populations existantes.

- Piégeage à réaliser par personne agréées ; Opération déjà en cours pour le Lapin ;
- Pression de piégeage à adapter en fonction de l'importance des populations et des éventuels dégâts aux cultures voisines ; Possibilité de faire appel à des bénévoles (Pièges fournis par l'Entente Oise-Aisne).

	Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Quantité	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Achat de pièges	Cages, Conibears, etc.	5		100 €	500 €				
	Total:				500 €				

FICHE « Travaux d'entretien » : TE 05

Fauche de la phragmitaie





#### Résultats attendus :

Entretien de la phragmitaie. Perenniser les résultats de la restauration de la roselière, en surveillant notamment la dynamique arbustive des aulnes / saules qui bordent celle-ci.

#### Cahier des charges :

- Fauche tous les 2 ans à partir de 2014 (soit 2 ans après les actions de restauration de la roselière) ;
- Exportation des rémanents (station de compostage).

Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT			
Fauchage d'entretien, pressage avec exportation des produits	Engin mécanique adapté	0,30	/	2 000/3000 € (ha)	750 €			
	Total:				750 € / an			

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Pédagogie, informations » : PI 01

Mise en place d'aménagements divers pour sensibiliser les groupes scolaires





#### Résultats attendus :

Favoriser la sensibilisation du public.

#### Cahier des charges :

- Mise en place d'aménagements divers: gîtes artificiels à chiroptères, nichoirs à oiseaux, paniers de ponte à anatidés, ruches...(Partenariat possible avec la LPO (Convention à établir)).

Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Quantité	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT			
Gîtes artificiels à chiroptères	/	2	/	50 €	100 €			
Nichoirs à oiseaux	/	15	/	40 €	600 €			
Paniers de ponte à anatidés	/	5	/	30 €	150 €			
Ruches	/	2	/	150 €	300 €			
	Total:							

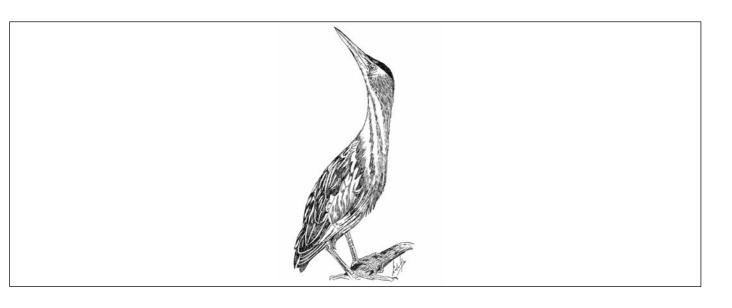
FICHE « Suivi, études » : SE 01

Suivi de la fréquentation de la phragmitaie

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Suivi, études » : SE 02

Suivi de la fréquentation de la plage en galets



#### Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

#### Cahier des charges :

- Estimation du nombre de couples et localisations des cantons ;
- Cartographie des espèces les plus remarquables.

### \_

Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

#### Cahier des charges :

- Estimation du nombre de couples et localisations des cantons ;
- Cartographie des espèces les plus remarquables.

#### **Estimatif**

Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune de la réserve. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

#### **Estimatif**

Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune de la réserve. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

Réserve de l'Ois'e	eau - Fiche Action

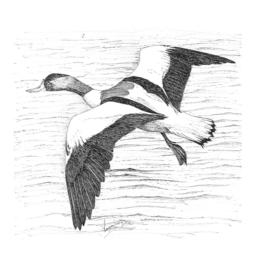
FICHE « Suivi, études » : SE 03

Suivi de la fréquentation des îlots

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE «« Suivi, études » : SE 04

Suivi de la fréquentation des îlots artificiels



#### Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

#### Cahier des charges :

- Estimation du nombre de couples et localisations des cantons ;
- Cartographie des espèces les plus remarquables.

#### Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

#### Cahier des charges :

- Estimation du nombre de couples et localisations des cantons ;
- Cartographie des espèces les plus remarquables.

#### **Estimatif**

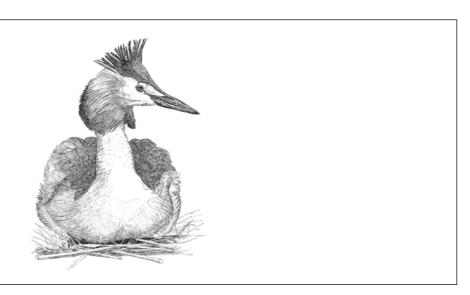
Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune de la réserve. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

#### **Estimatif**

Cette action s'intègre dans le suivi annuel de l'avifaune de la réserve. Le coût du suivi global de l'avifaune couvre donc le coût spécifique de cette action.

FICHE «« Suivi, études » : SE 05

Suivi global des populations d'oiseaux sur le site



#### Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

#### Cahier des charges :

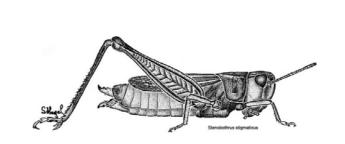
- Estimation des stationnements d'oiseaux d'eau (espèces, nombres, etc) ;
- Réalisation des actions SE 01 à SE 04.

Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT			
0 : : 1 1 1 1 1 1 1 2 2	Entreprise (BE)	Ensemble	10 demi- journées	300	3 000			
Suivi global de l'avifaune	Association naturaliste (LPO, Picardie Nature)	du site	/	/	/			
Total (si entreprise privée retenue) :								

#### Réserve de l'Ois'eau - Fiche Action

FICHE « Suivi, études » : SE 06

Suivi de la fréquentation des orthoptères au niveau de la zone enherbée



#### Résultats attendus :

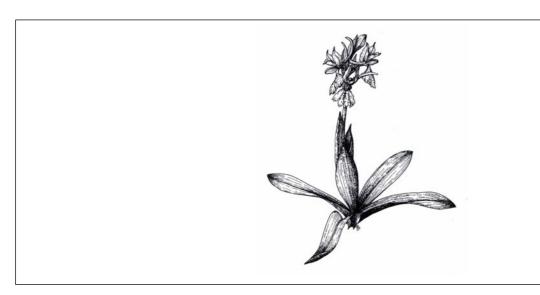
Tendance des populations d'espèces remarquables.

- Suivi bisannuel des orthoptères du site ;
- Recherche à vue (capture) et au chant ;
- Estimation du nombre d'individus et identification (confirmation) des secteurs à enjeux « orthoptères » ;
- Cartographie des espèces les plus prioritaires.

	Estimatif								
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Suivi bisannuel des	Entreprise (BE)	Ensemble	3	600	1 800				
orthoptères	Association naturaliste (Picardie Nature)	du site	/	/	/				
	Total (si entreprise privée retenue) :								

FICHE « Suivi, études » : SE 07

## Suivi du maintien des plantes rares et remarquables



#### Résultats attendus :

Tendance des populations d'espèces remarquables.

- Recherche au niveau des stations où les espèces ont été observées ;
- Élargissement des prospections à la recherche de ces espèces.

Estimatif									
Opération	Matériel utilisé	Surface Volume	Nbre de jours	Prix unitaire	Total HT				
Estimation des populations d'espèces rares et remarquables	Entreprise (BE)	Ensemble	5	600	3 000				
	Association naturaliste (CPIE, CNSP, Picardie Nature)	du site	/	/	/				
Total (si entreprise privée retenue) :									

### PLAN DE GESTION : RESERVE DE L'OISEAU

### Scénario minimaliste sur 5 ans

CODE	DESIGNATION DES TRAVAUX	2012 Anné N	2013 Anné N+1	2014 Anné N+2	2015 Anné N+3	2016 Anné N+4	TOTAL HT
TU 01	Restauration et extension de la phragmitaie	3 700 €					3 700 €
TU 02	Restauration de la plage de galets	3 050 €					3 050 €
TU 03	Restauration des îlots	750 €					750 €
TU 04	Création d'îlots artificiels	8 000 €					8 000 €
TU 05	Recul de l'observatoire au Nord et végétalisation de ses abords	1 200 €					1 200 €
TU 06	Création d'un nouvel observatoire au Sud du site		3 200 €				3 200 €
TE 01	Aménagements et entretien de la zone enherbée	6 650 €	3 450 €	3 450 €	3 450 €	3 450 €	20 450 €
TE 02	Lutte contre la fermeture du milieu	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	6 000 €
TE 03	Lutte contre la prolifération des espèces invasives	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	10 500 €
TE 04	Lutte contre la prolifération des Lapins, Rats musqués et Ragondins, Renards	500 €			500 €		1 000 €
TE 05	Fauche de la phragmitaie			750 €			750 €
PI 01	Mise en place d'aménagements divers pour sensibiliser les groupes scolaires	1 150 €					1 150 €
SE 01 à 05	Suivi global des populations d'oiseaux sur le site	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
SE 06	Suivi de la fréquentation des orthoptères au niveau de la zone enherbée		1 800 €		1 800 €		3 600 €
SE 07	Suivi du maintien des plantes rares et remarquables	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
	TOTAL HT *	34 300 €	17 750 €	13 500 €	15 050 €	12 750 €	93 350 €

# - Annexes -

Annexe 1 : Fiche du PNR

### 2. - GRAVIERES DE MORU-PONTPOINT ET ABORDS

intérêt majeur menaces assez fortes à fortes intervention très prioritaire

#### 2.1. - LOCALISATION ET SUPERFICIE

Département : Oise / Communes : Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence / Lieux-dits : les Marais, les Ouches, les

Hautes Lanternes, le Fond de Rambourg, Grand Bosquet, Champs Rouges...

Superficie: 549 ha

#### 2.2. - CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INVENTAIRES

#### Contexte réglementaire :

Site inscrit au titre de la loi du 02 mai 1930 («Vallée de la Nonette» inscrite le 6 février 1970). Plan d'occupation des sols : l'essentiel du site est en zone NC ou NDi (activités de loisirs). Les boisements sont classés. Des petites zones urbanisables existent localement (NAi), mais ne semblent concerner que des secteurs déjà perturbés.

Inventaires ZNIEFF: néant

Statut de propriété : privé

#### 2.3. - NIVEAU DES CONNAISSANCES

Typologie des habitats : Bon mais relativement ancien (1990) pour les zones hors gravières. Faible pour les

gravières.

Plantes vasculaires: Assez bon mais relativement ancien (1990) pour une partie des zones hors gravières. Faible pour les gravières et certaines zones naturelles. L'intérêt floristique, qui se concentrait sur deux secteurs prairiaux marginaux, demande à être confirmé.

Autres végétaux : Nul Odonates : Nul Lépidoptères : Nul

Autres groupes d'Invertébrés : Nul

Poissons: Nul Amphibiens: Nul Reptiles: Nul Oiseaux: Bon

Mammifères : Faible (inventaires partiels et relativement anciens : début des années 1990)

Hormis l'avifaune, tous les autres groupes faunistiques nécessiteraient des inventaires contemporains, en particulier les Odonates et les Amphibiens pour lesquels ce site offre quelques potentialités. Un contrôle des données floristiques est également souhaitable.

#### 2.4. - TYPOLOGIE DES HABITATS

#### Habitats justifiant l'intérêt du site :

Ourlets forestiers thermophiles Roselières
Prairies de fauche de plaine Gravières en eau

163

ARTEMIA ENVIRONNEMENT - Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau - Juin 2012 -

#### Autres habitats:

Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile Groupements à Reine des prés et communautés associées Pâturages mésophiles

Chênaies-Charmaies

Aulnaies-Frênaies médio-européennes

Cultures intensives

Haies

Fossés et petits canaux Friches et terrains rudéraux

#### 2.5. - INTERET ECOLOGIQUE

#### Habitats remarquables : /

#### Intérêt floristique :

Nom scientifique	Nom français	Rareté	directive Habitats	Protection	ZNIEFF
Butomus umbellatus	Jone fleuri	R			P
Carex tomentosa	Laîche tomenteuse	R			P
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse commune	R		P	IP
Orchis militaris	Orchis militaire	PC			P
Pimpinella major	Grand boucage	AR			I
Platanthera bifolia	Orchis à deux feuilles	AR			P
Potamogeton perfoliatus	Potamot perfolié	AR			IP
Rhinanthus alectorolophus	Rhinanthe velu	AR			P

Présence également de deux espèces peu répandues dans le territoire des Trois Forêts :

Rorippa amphibia	Rorippe amphibie	AC		
Silaum silaus	Silaüs des prés	PC		

#### Intérêt faunistique :

#### Oiseaux nicheurs

Nom scientifique	Nom français	Rareté	Effectif	Période	directive	ZNIEFF
			connu		Oiseaux	
Aythya ferina	Fuligule milouin	R	1 c.	1990, 1992 et		IP
				1993		
Charadrius dubius	Petit Gravelot	AR	2-3 c.	1994-98		IP
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	AR	7-9 c.	1997-98	Ann. 1	IP

Les deux dernières espèces sont associées aux berges et îlots graveleux, faiblement végétalisés, et sont menacées par la progression des ligneux. A signaler également la nidification possible de la Gorgebleue à miroir (TR) en 1998 et celle plus ancienne de la Rousserolle turdoïde (R), en 1991.

#### Oiseaux hivernants : les gravières de Moru représentent l'un des plus importants sites d'hivernage du département.

Nom scientifique	Nom français	Seuil	Effectif	Période	ZNIEFF
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	80	65-117	1995-1998	IP
Anas strepera	Canard chipeau	5	1-45	1994-1997	IP
Anas penelope	Canard siffleur	15	2-26	1995-1996	P
Anas clypeata	Canard souchet	7	2-35	1995-1998	IP
Aythya ferina	Fuligule milouin	250	29-832	1994-1998	IP
Aythya fuligula	Fuligule morillon	100	10-230	1994-1998	IP
Fulica atra	Foulque macroule	700	150-2700	1991-1997	IP
Larus ridibundus	Mouette rieuse	1000	300-6200	1995-1998	
		dortoir			

L'effectif de plus de 1000 oiseaux hivernants appartenant à des espèces déterminantes est régulièrement dépassé. De plus, diverses autres espèces, généralement rares, hivernent sur ces gravières : certaines sont régulières (Grèbe jougris, Grèbe à cou noir, Garrot à oeil d'or, Tadorne de Belon...), d'autres ne sont qu'occasionnelles (Plongeon catmarin, Grèbe esclavon, Harle piette...).

Les gravières sont également fréquentées par un grand nombre d'espèces migratrices, dont certaines rares, qui sont relativement régulières sur le site (Spatule blanche, Héron pourpré...), ou plus occasionnelles (Sterne caspienne, Guifette leucoptère...). Toujours en période migratoire, certains plans d'eau peu profonds sont utilisés par plus d'une vingtaine d'espèces de Limicoles, diversité importante qui place le site parmi les plus intéressants du département pour l'accueil de ces petits échassiers.

164

#### Mammifères

Nom scientifique	Nom français	Rareté	directive Habitats	Période	ZNIEFF
Neomys fodiens	Musaraigne aquatique	AR		années 90	P
Cervus elaphus	Cerf élaphe	AC		années 90	P

#### 2.6. - TENDANCES EVOLUTIVES/MENACES

#### Facteurs anthropiques:

Pour les prairies et les boisements alluviaux relictuels, les menaces sont importantes et concernent l'abandon de l'élevage, au profit des cultures et des carrières. Par ailleurs, les activités nautiques qui s'exercent sur une partie des plans d'eau limitent leur capacité d'accueil pour les oiseaux nicheurs et migrateurs.

#### Facteurs naturels:

La petite parcelle floristiquement la plus intéressante, qui regroupe 4 des 6 espèces d'intérêt dont l'unique espèce protégée, est fortement menacée par la fermeture du milieu par les ligneux et l'assèchement.

#### 2.7 - OPPORTUNITES D'ACTIONS

L'étude d'impact écologique des projets d'extension de carrières de Moru prévoyait des mesures de sauvegarde de la parcelle abritant l'Ophioglosse, ainsi que la création de prairies humides.

#### 2.8. - CONCLUSION/PISTES D'ACTIONS

Ce site regroupe d'une part de vastes ballastières d'intérêt essentiellement ornithologique (sur la base des connaissances actuelles) ; d'autre part, des fragments de prairies alluviales d'intérêt botanique isolés au sein d'un espace à dominante agricole. Les opérations de conservation suivantes sont à envisager :

- la restauration, l'extension et la valorisation écologique des prairies alluviales. En particulier, la mise en place d'une gestion écologique des dernières prairies subsistantes paraît urgente, compte tenu des fortes menaces identifiées. Ces mesures pourraient s'inscrire dans une opération de type agri-environnementale et être complétées par la reconversion de certaines parcelles de cultures en prairies extensives. A noter que la réussite d'une telle opération reposerait en grande partie sur la prise en compte des facteurs hydrauliques et les possibilités de maintenir un niveau de nappe suffisamment haut dans l'ensemble de la plaine alluviale de Moru;
- en complément, l'inventaire et la protection des derniers fragments de forêt alluviale «naturelle» ;
- pour les gravières, l'aménagement et la gestion des milieux de nidification : réaménagement de berges en pente douce pour favoriser le développement des roselières, gestion des îlots et installation de radeaux flottants pour favoriser le maintien sur le site de la colonie de Sterne pierregarin, du Petit Gravelot... (dans le cadre, par exemple, du schéma de vocation des ballastières).

#### 2.9. - ORGANISMES ET PERSONNES RESSOURCES / PARTENAIRES

Propriétaires privés et gestionnaires / UNICEM / Communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence / Voies navigables de France SNS / DDE / Fédérations de chasse et de pêche / ADREPPE / CPIE des «Pays de l'Oise» / Groupe d'études ornithologiques de l'Oise (GEOR 60) / etc.

Annexe 2 : Descriptif des ZNIEFF

## • (1) ZNIEFF de type I n°60RDE103 : « BUTTE SABLEUSE DE SARRON ET DES BOURSAULTS » (à moins de 500 m au Nord du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence) ;

Les Bois de Sarron et des Boursaults sont localisés sur une butte résiduelle de sables thanétiens, recouvrant des argiles sparnaciennes. Les sols argileux humides au pied de la butte, et acides sur le sommet, sont plus favorables aux productions forestière et herbagère qu'à la mise en culture : les boisements dominent en effet largement, et sont encore bordés de prairies et de haies par endroits.

Les milieux sableux permettent la présence d'une flore sabulicole remarquable. Les landes sèches à Callune sont des milieux en voie de disparition en Picardie. D'intérêt européen, ils sont, de ce fait, inscrits à la directive «Habitats» de l'Union Européenne.

Les grandes futaies de vieux chênes et de hêtres permettent la présence d'une avifaune particulièrement remarquable pour le nord de la France.

Quelques espèces végétales remarquables (assez rares à rares en Picardie) ont été notées :

- Le Calamagrostide blanchâtre (Calamagrostis canescens),
- Le Dactylorhize tacheté (*Dactylorhiza maculata*),
- La Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*),
- La Centenille (*Centunculus minimus*),
- L'Aigremoine odorante (Agrimonia procera),
- La Fétuque hétérophylle (Festuca heterophylla),
- Le Laîteron des marais (Sonchus palustris),
- La Danthonie décombante (Danthonia decumbens).

D'un point du vue avifaunistique, on note la présence de plusieurs espèces d'oiseaux inscrites à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne, dont la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*).

La présence du Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) est également d'un grand intérêt, de même que, surtout, celle du Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), espèce de répartition plutôt montagnarde, mais présente en plaine dans les forêts du Sud de l'Oise et de l'Aisne. Enfin, le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) fréquente les roselières inondées.

## • (2) ZNIEFF I n°60VAL102 : « MASSIF FORESTIER D'HALATTE » (à moins de 3 km au Sud du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence);

Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Ce dernier est sous-tendu par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes résiduelles (Monts pagnotte, Alta, de Saint Christophe...). Ces buttes constituent autant d'îlots de diversité à la fois géomorphologique et biologique. La structure géologique de la forêt reprend, en effet, l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise.

Quelques carrières souterraines de calcaire sont utilisées par les chauves-souris pour passer l'hiver, par exemple vers Verneuil-en-Halatte.

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive « Habitats » de l'Union Européenne.

Tous ces habitats, d'intérêt européen, ainsi que les autres milieux importants à l'échelle nationale ou au niveau régional, abritent bon nombre d'espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale.

Concernant l'avifaune, cet intérêt élevé a permis la reconnaissance du massif en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), au titre de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne, au sein de l'ensemble écologique dit des Trois Forêts.

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

- L'exceptionnelle Osmonde royale (Osmunda regalis);
- L'Ophioglosse vulgaire (Ophioglossum vulgatum);
- Le Limodore à feuilles avortées (Limodorum abortivum);
- L'Orge des bois (*Hordelymus europaeus*), particulièrement rare ;
- Le très rare Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*);
- Le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*) et l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), sur les bois clairs thermophiles ;
- La Belladone (Atropa bella-donna), dans les coupes sur calcaire ;
- La Véronique en épis (*Veronica spicata*) et la Filipendule à six pétales (*Filipendula vulgaris*), sur les sables calcaires ;
- l'Epiaire d'Allemagne (Stachys germanica);
- La très rare Mélique penchée (*Melica nutans*);
- La Scille à deux feuilles (Scilla bifolia);
- Le Maïanthème à deux feuilles (Maïanthemum bifolium);
- La Laîche des sables (Carex arenaria) et la minuscule Mousse fleurie (*Crassula tillea*), sur les sables nus ;
- La Laîche maigre (*Carex strigosa*) et la Laîche des lièvres (*Carex ovalis*);
- Le très rare Corydale solide (Corydalis solida);
- L'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), dans les milieux frais ...

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont :

Pour l'avifaune nicheuse :

- Le Pic mar (Dendrocopos medius),
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*),
- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Ces trois espèces sont inscrites en annexe I de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne.

Plusieurs espèces rares et/ou menacées à l'échelle de la Picardie ou du nord de la France sont également présentes : la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)...

Le rare Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*) fréquente certaines vieilles futaies.

#### Pour la mammalofaune :

- Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), chiroptère particulièrement menacé en Europe du nord ;
- Le Grand Murin (Myotis myotis);
- Le Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus).

Ces trois espèces de chauves-souris, notées en hiver dans les carrières souterraines, sont inscrites en annexe II de la directive «Habitats» de l'Union Européenne.

La rare Martre des pins (*Martes martes*) est également présente. Les populations de grands mammifères, notamment de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), sont conséquentes.

Pour la batrachofaune :

- La Grenouille agile (Rana dalmatina), assez rare en Picardie ;
- Le Triton alpestre (Triturus alpestris), peu fréquent et menacé en France.

### • (3) ZNIEFF I n°60CLE111 : « MARAIS DE SACY-LE-GRAND ET BUTTES SABLEUSES DES GRANDS MONTS » (à moins de 2 km au Nord-Ouest du site) ;

Le Marais de Sacy couvre près d'un millier d'hectares, constituant ainsi le plus grand marais de l'Oise. Il est inscrit au coeur d'une cuvette, au pied de la cuesta tertiaire, en contact avec le plateau crayeux secondaire, à l'instar de nombreux marais tourbeux picards (marais de la Souche, de Cessières, de l'Ardon, de Bresles, d'Amblainville...).

Il est développé sur un substrat de tourbe alcaline. La tourbe a été largement exploitée (à partir de 1801), générant la présence de vastes étangs, issus des entailles d'extraction de la tourbe. Des roselières, des scirpaies, et des cladiaies frangent ces plans d'eau.

Les groupements végétaux présents sont des milieux rares et menacés en Europe, inscrits, à ce titre, à la directive «Habitats» de l'Union Européenne. Les milieux tourbeux basiclines et acidophiles sur sables connaissent en effet une régression considérable dans l'ensemble de la France et de l'Europe.

Ces habitats abritent de très nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées. La juxtaposition de milieux tourbeux, terrestres et aquatiques, de pelouses, de landes et de forêts sabulicoles, permet l'expression d'une biodiversité exceptionnelle, tant sur le plan phytosociologique qu'aux niveaux floristique et faunistique.

Les Marais de Sacy constituent en effet une zone humide remarquable à l'échelle internationale. Leur reconnaissance en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) en témoigne. On y trouve des espèces végétales et animales remarquables :

#### Flore:

De nombreuses espèces assez rares à très rares et menacées en Picardie sont présentes dans cette zone humide et sur les buttes sableuses, dont les suivantes :

#### Sur les milieux tourbeux basicoles :

- La Laîche de Maire (Carex mairei\*),
- Le Ményanthe trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata\*),
- Le Potamot coloré (Potamogeton coloratus\*),
- L'Inule à feuilles de saules (*Inula salicina*\*),
- L'Orchis négligé (Dactylorhiza praetermissa\*),
- L'Utriculaire vulgaire (*Utricularia vulgaris*\*),
- La Grande Berle (Sium latifolium\*),
- La Stellaire des marais (Stellaria palustris\*),
- La Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe\*),
- Le Peucedan des marais (Peucedanum palustre\*),
- La Samole de Valerandus (Samolus valerandi),
- Le Laiteron des marais (Sonchus palustris),
- La Guimauve officinale (Althaea officinalis),
- Le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*),
- Le Sélin à feuilles de Carvi (Selinum carvifolia)...

#### Sur les milieux acides:

- La Laîche de Reichenbach (Carex Reichenbachii\*),
- La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*\*),
- Le Genêt anglais (Genista anglica\*),
- Le Jonc squarreux (Juncus squarrosus\*),
- Le Nard raide (Nardus stricta\*),
- La Véronique en écus (Veronica scutellata\*),
- Le Scirpe flottant (Scirpus fluitans\*).

La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), le Séneçon erratique (*Senecio aquaticus subsp. erraticus*), les Laîches noire (*Carex nigra*) et à rostre (*Carex rostrata*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus subsp. bulbosus*), la Laîche distante (*Carex distans*), la Laîche paradoxale (*Carex appropinquata*), l'Aigremoine odorante (*Agrimonia repens*), l'Epilobe des marais (*Epilobium palustre*), l'Eleocharide à une glume (*Eleocharis uniglumis*)... sont, notamment, des espèces assez rares à très rares en Picardie et dans le nord de la France.

Parmi les bryophytes, plusieurs espèces assez rares à exceptionnelles sont à mentionner : *Sphagnum subnitens*, *Dicranum spurium*, *Scorpidium scorpidioides*, *Aulacomnium palustre*...

#### Faune:

#### Avifaune remarquable:

- Le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*),
- Le Blongios nain (Ixobrychus minutus),
- La Gorgebleue à miroir blanc (Luscinia svecica),
- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- Le Busard des roseaux (Circus aeruginosus),
- Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus),
- Le Martin-pêcheur (Alcedo atthis).

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*) fréquentent les vieilles futaies du secteur des «Grands Monts».

Ces espèces sont inscrites en annexe I de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne.

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) serait à rechercher dans les callunaies des «Grands Monts».

De nombreuses autres espèces nicheuses rares et menacées, sont présentes sur les étangs, les roselières, les prairies, les vieilles futaies et les landes : Pie-grièche grise, Râle d'eau, Sarcelles d'hiver et d'été, Cygne tuberculé, Fuligule milouin, Faucon hobereau, Bouscarle de Cetti, Vanneau huppé, Chouette chevêche, Tarier pâtre, Rousserolle turdoïde...

L'intérêt ornithologique exceptionnel des Marais de Sacy provient également de leur attractivité élevée en période de migration et d'hivernage : de très nombreux oiseaux d'eau, parfois très rares, sont notés occasionnellement, ou régulièrement, selon les espèces.

L'entomofaune du marais n'est quasiment pas connue, et comprend très probablement de nombreuses espèces rares et menacées.

#### Herpétofaune :

- Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), inscrit en annexe II de la directive Habitats de l'Union Européenne ;
- La Grenouille agile (*Rana dalmatina*), assez rare et proche de sa limite septentrionale d'aire ;
- La Vipère péliade (Vipera berus), rare et menacée en Picardie.

#### Mammalofaune:

Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), en transit, de la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*) et de la Martre des Pins (*Martes martes*).

N.B. Les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

## • (4) ZNIEFF I n°60RDE104 : « LA MONTAGNE DE LONGUEIL ET LA MOTTE DU MOULIN » (à 6 km au Nord-Est du site);

La Montagne de Longueil et la Motte du Moulin sont localisées sur deux buttes résiduelles de sables thanétiens qui se font face, en rive droite de la rivière Oise. Ces buttes, séparées de la cuesta tertiaire d'Îlede-France et disséquées par l'érosion, sont caractéristiques de la plaine d'Estrées. Les sols acides et les fortes pentes sont plutôt favorables à la production forestière : les boisements dominent largement, et sont bordés de rares prairies et de haies.

Une ancienne carrière de sable a été réaménagée (reprofilage et reboisement des talus) au coeur de la butte du Moulin.

Les boisements sur sables thanétiens autorisent la présence d'une flore sabulicole remarquable. Les buttes sableuses, rares sur le plateau picard, constituent des îlots de diversité au sein des openfields Les lambeaux de pelouses sableuses sont des milieux remarquables, menacés dans le nord de la France.

Quelques espèces végétales de grand intérêt (assez rares en Picardie) ont été notées :

- L'Aire précoce (Aira praecox);
- Le Prunier à grappes (*Prunus padus*), en bas de pente ;
- La Sétaire verticillée (Setaria verticillata).

Un ancien front de taille sableux accueille une colonie d'Hirondelles de rivage (*Riparia riparia*). La Chouette chevêche (*Athene noctua*), en raréfaction dans le Nord de l'Europe, et inscrite sur la liste de l'avifaune nicheuse menacée de Picardie, niche dans un vieux verger.

## • (5) ZNIEFF I n°60S0I110 : « VALLONS DE ROBERVAL ET DE NOËL-SAINT-MARTIN » (à moins de 3 km au Sud-Est du site);

Les vallons de Roberval et de Noël-Saint-Martin sont situés en limite septentrionale du plateau du Valois, sur le flanc gauche de la vallée de l'Oise, au débouché de la vallée de l'Automne. Ils sont très proches, d'un point de vue géomorphologique et biogéographique, de l'ensemble écologique de la vallée de l'Automne.

Parmi les milieux les plus remarquables, les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles sont des milieux menacés en Europe, et sont inscrits, à ce titre, à la directive «Habitats» de l'Union Européenne. Il en va de même des bois de pentes, abritant notamment des fougeraies importantes dans les cavées.

Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées.

L'existence de nombreuses espèces d'affinités subméditerranéennes, rares et/ou menacées, est favorisée par la thermophilie des coteaux exposés au sud.

Les surfaces boisées permettent la présence de grands mammifères, sur un axe de circulation multiséculaire entre les massifs d'Halatte et de Compiègne, via la basse vallée de l'Automne.

Les pelouses et les lisières thermocalcicoles accueillent une diversité entomologique et herpétologique élevée.

Cette mosaïque de milieux forestiers avec des contrastes entre les pentes nord et les pentes sud, pelouses et d'ourlets calcicoles, permet globalement l'expression d'une biodiversité remarquable pour la Picardie et le nord de la France.

De nombreuses espèces assez rares à exceptionnelles (et menacées pour la plupart) en Picardie sont présentes.

#### Faune:

L'herpétofaune comprend la Vipère péliade (*Vipera berus*), assez rare en Picardie, menacée en France et inféodée aux lisières et ourlets calcicoles, ainsi que, probablement, d'autres espèces remarquables à rechercher (notamment les Lézards et la Coronelle lisse, potentiellement présents).

#### Mammalofaune:

Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente ces vallons, qui constituent un axe d'échange interforestier crucial pour la pérennisation des brassages génétiques de cervidés dans le sud de l'Oise.

#### La flore comprend notamment:

- L'exceptionnelle Anémone sylvestre (*Anemone sylvestris\**), dont c'est l'une des dernières localités de Picardie ;
- Le Fumana couché (Fumana procumbens\*);
- Le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum\**), d'affinités subméditerranéennes, ici en limite nord d'aire de répartition, comme le Fumana ;
- L'exceptionnelle Laîche des bruyères (*Carex ericetorum*);
- La Laîche humble (*Carex humilis*);
- La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum\**), sur les pelouses calcaires rases ;
- La Chlore perfoliée (Blackstonia perfoliata);
- La Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*);
- Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ;
- L'Alysson calicinal (Alyssum alyssoides);
- L'Iberis amer (*Iberis amara*);
- Le Thésion couché (Thesium humifusum);
- L'Euphorbe de Séguier (Euphorbia seguieriana);
- L'Orchis militaire (Orchis militaris);
- l'Acéras homme-pendu (*Aceras anthropophorum*);
- La Néottie nid-d'oiseau (Neottia nidus avis);
- Le Dompte-venin officinal (Vincetoxicum hirundinaria);
- Les Orobanches de la Germandrée et du Gaillet (Orobanche teucrii, O. caryophyllea);
- L'Epipactis rouge foncé (*Epipactis atrorubens*);
- Le Plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*);
- La très rare Véronique de Sheerer (Veronica prostrata susbp. scheereri)...

N.B. Les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

#### • (6) ZNIEFF I n° 60 SO 1101: « MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE, LA IGUE ET OURS CAMPS-CARLEPONT » (à 7 km à l'Est du site).

Le massif forestier de Compiègne/Laigue/Ourscamps-Carlepont s'étend en rive gauche de la rivière Oise, sur l'extrémité occidentale du plateau du Soissonnais, au contact des régions naturelles du Valois, du Plateau picard, du Noyonnais et de la Région d'Estrées.

De nombreux milieux remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive «Habitats» de l'Union Européenne.

Les abords agricoles des massifs constituent des axes migratoires interforestiers pour les grands mammifères, entre le massif et les bois et vallées adjacents, qui servent de milieux-relais pour la faune.

Tous ces habitats, ainsi que les milieux importants à l'échelle nationale ou au niveau régional, abritent de très nombreuses espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale.

Concernant l'avifaune, cet intérêt élevé a permis la reconnaissance du massif en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), au titre de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne, avec les zones humides de la partie amont de la vallée de l'Automne.

Des carrières souterraines de calcaire abandonnées sont utilisées par de nombreuses chauves-souris, souvent rares et menacées au niveau européen, en période hivernale ou nuptiale.

Les mares et les fossés en eau abritent d'importantes populations de batraciens et d'insectes remarquables, de même que certains étangs forestiers, qui abritent également bon nombre d'oiseaux d'eau en reproduction ou en migration.

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

Sur les pelouses et lisières calcaro-sableuses :

- Le Géranium sanguin (Geranium sanguineum\*),
- L'Armérie faux-plantain (Armeria arenaria\*),
- La Véronique en épis (Veronica spicata),
- La Pulsatille vulgaire (Pulsatilla vulgaris),
- La rare Gentiane croisette (Gentiana cruciata\*),
- L'Oeillet à delta (Dianthus deltoides),
- L'Epipactis rouge foncé (Epipactis atrorubens)...

#### Dans les futaies claires sur sables :

- La Laîche de Reichenbach (*Carex reichenbachii\**), avec probablement les plus belles stations du nord de la France ;
- La Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia var. rotundifolia\*);
- Le Corydale solide (Corydalis solida)...

#### Dans les bois sur calcaire

- Le Daphné lauréolé (Daphne laureola);
- L'Orge des bois (*Hordelymus europaeus*), particulièrement rare ;
- Le Cynoglosse d'Allemagne (Cynoglossum germanicum\*);
- La Néottie nid-d'oiseau (Neottia nidus-avis);
- Le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*);
- La Laîche digitée (Carex digitata).

#### Dans les forêts humides :

- La Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*\*);
- L'Orme lisse (*Ulmus laevis\**);
- La Nivéole de printemps (*Leucojum vernum*\*);
- La Laîche maigre (*Carex strigosa*);
- L'Anémone fausse renoncule (*Anemone ranunculoides*), dans les milieux frais ;
- La Dorine à feuilles opposées (Chrysosplenium oppositifolium);
- La Balsamine n'y-touchez-pas (Impatiens noli-tangere);
- L'Ornithogale des Pyrénées (Ornithogalum pyrenaicum).

#### Sur les mares et les étangs :

- Le Nénuphar blanc (Nymphaea alba),
- L'Utriculaire vulgaire (Utricularia vulgaris),
- La Véronique en écus (Veronica scutellata\*),
- Le Potamot coloré (Potamogeton coloratus\*),
- Le Scirpe des lacs (Scirpus lacustris).

#### Dans les rares prairies humides :

- Le Dactylorhize négligé (Dactylorhiza praetermissa\*),
- Le Dactylorhize incarnat (*Dactylorhiza incarnata\**),
- L'Ophioglosse vulgaire (Ophioglossum vulgare\*)...

La bryoflore comporte également des espèces remarquables : *Neckera crispa*, *Scapania nemorea*, *Nowellia curvifolia*, *Lejeunea ulicina*, *Plagiothecium laetum*, *Polytrichum commune*, et plusieurs espèces de sphaignes : *Sphagnum capillifolium*, *Sphagnum fimbriatum*, *Sphagnum palustre*...

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont :

#### Pour l'avifaune nicheuse :

- Le Pic mar (Dendrocopos medius),
- Le Pic noir (Dryocopus martius),
- Le Martin-pêcheur (Alcedo atthis),
- Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus),
- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*),
- La Gorgebleue à miroir blanc (Luscinia svecica),
- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

Ces espèces sont inscrites en annexe I de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne.

Plusieurs espèces nicheuses rares et/ou menacées à l'échelle de la Picardie ou du nord de la France sont également présentes : l'exceptionnel Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), la Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)...

Les étangs abritent également des populations aviennes intéressantes en période de migration et d'hivernage (Canards souchet, pilet, siffleur, chipeau... Fuligules, Harles, Sarcelles, Grèbes, Chevaliers, Hérons...).

#### Pour la mammalofaune :

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), chiroptère particulièrement menacé en Europe du nord, qui trouve à Tracy-le-Val une de ses rares colonies de reproduction de Picardie.

Cette espèce est inscrite en annexe II de la directive « Habitats » de l'Union Européenne, comme le Grand Murin (*Myotis myotis*), qui se reproduit à Compiègne ; le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ; le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ; le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*) et le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) est également présente.

La Martre des pins (*Martes martes*) et le rare Chat sauvage (*Felis silvestris*) fréquentent le massif, de même que le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), le Mulot à gorge jaune (*Apodemus flavicollis*) et la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*).

Les populations de grands mammifères, notamment de Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), sont particulièrement remarquables.

#### Pour l'herpétofaune :

- La Grenouille agile (Rana dalmatina), assez rare en Picardie;
- Le Triton alpestre (Triturus alpestris), peu fréquent et menacé en France ;
- Le très rare Lézard vert (Lacerta viridis);
- Le Lézard agile (Lacerta agilis);
- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*);
- La Vipère péliade (Vipera berus);
- La Rainette arboricole (Hyla arborea)...

L'entomofaune comprend bon nombre de lépidoptères rares et menacés : le Miroir (*Heteropterus morpheus*), le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*), le Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*), *Hyles euphorbiae*, *Aedia funesta*, *Catocala sponsa*, *Pyrausta nigrata*, *Satyrium pruni*...

Les odonates comprennent notamment le Leste dryade (*Lestes dryas*), le Leste brun (*Sympecma fusca*), la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*), le Cordulegastre annelé(*Cordulegaster boltonii*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), l'Aeschne isocèle (*Anaciaeshnaisosceles*)...

Certains coléoptères remarquables sont également présents, comme *Oreocarabus glabratus*, espèce à affinité montagnarde, *Cerambyx cerdo*, *Limoniscus violaceus*, *Lucanus cervus*...

N.B. Les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

Annexe 2 : Descriptif des ZICO

## • (7) ZICO n°PE 06 : « MARAIS DE SACY » (à moins de 2 km au Nord-Ouest du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence) ;

Le marais de Sacy couvre près d'un millier d'hectares, constituant ainsi le plus grand marais de l'Oise. Il est développé sur un substrat de tourbe alcaline. Celle-ci résulte de la non décomposition des détritus végétaux accumulés dans des conditions anoxiques de sols engorgés. En effet, les diverses sources de la nappe de la craie alimentent le marais en eau de façon régulière, provoquant l'engorgement des sols.

La tourbe a été largement exploitée, générant la présence de vastes étangs, issus des entailles d'extraction de la tourbe. Des roselières, scirpaies et cladiaies frangent ces plans d'eau.

Le site, d'une superficie de 2 350 ha, est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Tableau 25 : Espèces de la ZICO PE 06

Espèces	Nicheur	Migrateur	Hivernant
Butor étoilé	X		X
Blongios nain	X		
Bihoreau gris	X	X	
Aigrette garzette		X	
Grande Aigrette	X		X
Héron pourpré		X	
Cigogne noire		X	
Cigogne blanche		X	
Tadorne casarca		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Milan royal		X	
Busard des roseaux	X		
Busard Saint-Martin	X		
Balbuzard pêcheur		X	
Chevalier sylvain		X	
Mouette mélanocéphale	X		
Sterne caspienne		X	
Sterne pierregarin	X		
Sterne naine		X	
Guifette moustac		X	
Guifette noire		X	
Martin pêcheur d'Europe	X		
Pic noir			X
Gorgebleue à miroir	X		

Photo 33 : la Sterne Pierregarin



## • (8) ZICO n°PE 09 : « MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI » (à moins de 3 km au Sud du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence).

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Age (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au coeur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Le site, d'une superficie de 32 200 ha, est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Tableau 26 : Espèces de la ZICO PE 09

Espèces	Nicheur	Migrateur	Hivernant
Blongios nain	X		
Cigogne blanche		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Busard Saint-Martin	X		X
Balbuzard pêcheur		X	
Faucon émerillon		X	
Grue cendrée		X	
Engoulevent d'Europe	X		
Martin pêcheur d'Europe	X		X
Pic noir	X		
Pic mar	X		
Alouette lulu	X		
Pie-grièche écorcheur	X		

## • (9) ZICO n°PE 03 : « FORETS DE COMPIEGNE, LAIGUE, OURSCAMP » (à environ 6 km à l'Est du site);

Cette forêt s'étale sur une succession de cuvettes sises entre la cuesta qui frange les massifs forestiers à l'est et au sud, et les glacis et terrasses alluviales qui font transition avec les rivières Oise et Aisne. Ces cuvettes sont dominées par des affleurements sableux :

- Sur les sols bruns sableux : chênaies sessiliflores et chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines ;
- Sur les sols plus argileux : aulnaies-peupleraies à grandes herbes et ormaies-frênaies sur les banquettes alluviales ;
- Sur les plateaux calcaires : hêtraies calcicoles.

L'histoire de l'utilisation et de la protection des forêts royales de chasse explique la conservation d'un tel ensemble sylvatique de plus de 30 000 ha non morcelé. Une des marques les plus évidentes est le réseau rayonnant de chemins, tout spécialement en Forêt de Laigue. Les clairières et les étangs sont issus notamment des implantations médiévales d'abbayes (Saint-Jean-aux-Bois, abbaye de Sainte-Croix, abbaye d'Ourscamps, prieuré de Saint-Pierre-en-Castres.....).

Seule la vallée de l'Aisne et les villages et cultures entre Bailly et Tracy-le-Mont interrompent l'unité de ce massif.

Le site, d'une superficie de 32 700 ha, est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Photo 34 : Le Martin-pêcheur



Tableau 27 : Espèces de la ZICO PE 03

Espèces	Nicheur	Migrateur	Hivernant
Blongios nain		X	
Aigrette garzette		X	
Grande aigrette		X	
Héron pourpré		X	
Tadorne casarca		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Milan royal		X	
Cicaète jean-le-blanc		X	
Busard Saint-Martin	X		
Busard cendré		X	
Balbuzard pêcheur		X	
Faucon émerillon		X	
Faucon pèlerin		X	
Echasse blanche		X	
Avocette élégante		X	
Oedicnème criard		X	
Combattant varié		X	
Sterne pierragrin		X	
Guifette noire		X	
Engoulevent d'Europe	X		
Martin pêcheur d'Europe	X		
Pic noir	X		
Pic mar	X		
Alouette lulu			X
Gorgebleue à miroir	X		
Pie grièche écorcheur	X		

Annexe 2 : Descriptif des sites Natura 2000

• (10) Zone de Protection Spéciale FR2212005 : « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi » (à moins de 3 km au Sud du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence) (superficie 13 615 ha) ;

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs. De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables, inscrites à la directive « Oiseaux » de l'Union Européenne, ont été répertoriées sur cette ZPS, que ce soit en nidification, lors de haltes migratoires ou en période d'hivernage :

Reproduction. - Alouette lulu (*Lullula arborea*)(3); - Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*)(3); Etape migratoire. - Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)(3); Reproduction. - Bondrée apivore (Pernis apivorus)(3); Reproduction. - Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)(3); Reproduction. Hivernage. - Cigogne blanche (Ciconia ciconia)(3); Etape migratiore. - Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)(3); Reproduction. - Grue cendrée (Grus grus)(3); Etape migratoire. - Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)(3); Reproduction. - Pic mar (Dendrocopos medius)(3); Reproduction. - Pic noir (*Dryocopus martius*)(3); Reproduction.

(3)Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)(3);

Reproduction.

# • (11) Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC) FR2200380 : « MASSIFS FORESTIERS D'HALATTE, DE CHANTILLY ET D'ERMENONVILLE » (à moins de 3 km au Sud du site, présente sur la commune de Pont-Sainte-Maxence) (superficie 2 396 ha) ;

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de «Massif des Trois Forêts». Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés.

Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dép.

Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée comme Carex reichenbachii, Potamogeton alpinus), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :

- Floristiques : 20 espèces protégées, plus de 60 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;
- Entomologique : nombreux insectes menacés dont Lycaena dispar, inscrit aux annexes II et IV ;
- Mammalogique : population de petits carnivores, chauves-souris (Petit Rhinolophe),...

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins,...

De nombreux habitats naturels sont présents au sein de ce SIC/pSIC :

Tableau 28 : Liste des habitats des Massifs forestiers d'Halatte, Chantilly et Ermenonville

	% couv.	<b>SR</b> (1)
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	6 %	С
Landes sèches européennes	5 %	С
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ( <i>Quercion robori- petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	3 %	С
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*	2 %	С
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1 %	С
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	1 %	С
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	1 %	С
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	1 %	С
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du Callitricho-Batrachion	1 %	С
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	1 %	С
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %	С
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1 %	С
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	С
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1 %	С
Tourbières basses alcalines	1 %	С
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	1 %	С
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %	С
Pelouses calcaires de sables xériques*	1 %	

Les espèces végétales et animales présentes sur le site sont les suivantes :

invertebres:		<b>PK</b> (2)
- L'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)		C
- L'Ecaille Chinée (Callimorpha quadripunctaria). *		C
Mammifères :		PR(2)
- Le Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	Résidente. Hivernage.	С

(1)Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative: taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras): habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

### • (12) Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC) FR2200378 : « MARAIS DE SACY-LE-GRAND » (à moins de 2 km au Nord-Ouest du site) (superficie 1 370 ha) ;

Ensemble de marais alcalins de très grande superficie, situé dans une dépression allongée au pied de la cuesta d'Ile de France et constituant l'un des systèmes tourbeux alcalins les plus importants des plaines du Nord-Ouest européen.

Ce complexe d'habitats exceptionnel présente une large gamme de biotopes turficoles basiphiles, exemplaire des potentialités planitiaires subatlantiques européennes depuis les stades aquatiques pionniers (peuplements de characées des eaux calcaires du *Charion asperae*, très nombreux habitats aquatiques du *Nymphaeion albae* et du *Potamion pectinati*, notamment la très rare nénupharaie du *Nympaetum albo-minoris*) jusqu'aux stades de boisements arbustifs à arborescents hygrophiles à mésohygrophiles.

Roselières, cariçaies et tremblants tourbeux y ont atteint un développement spatial de grande importance, optimal sur le plan structural et coenotique, en particulier la cladiaie du *Cladietum marisci*, la roselière turficole du *Thelypterido palustris-Phragmitetum australis*, les tremblants tourbeux pionniers à *Eleocharis quinqueflora* et *Menyanthes trifoliata (Junco subnodulosi-Caricion lasiocarpae*), et sur la tourbe dénudée des layons, le très rare *Anagallido tenellae-Eleocharitetum quinqueflorae* sous une forme subatlantique originale.

Ailleurs, le pâturage ou la fauche ont permis de maintenir un réseau de bas-marais (*Selino carvifoliae-Juncetum subnodulosi*) et de moliniaies (*Cirsion dissecti-Schoenetum nigricantis*) tourbeuses alcalines subatlantiques représentant le plus important réservoir spatial subsistant dans le nord de la France, au moins, de ces types d'habitat. En outre, on observe ici et là dans le marais des phénomènes ombrogènes d'acidification des tourbes permettant dans un premier temps, le développement de quelques tapis de sphaignes. De même, le long de la cuesta, la bordure acidiphile sableuse du marais maintient des conditions topogènes favorables au développement d'un système acidiphil périphérique de tourbière.

Sur les reliefs sableux au sud du marais lui-même, se développe un ensemble landicole et forestier avec une mare (Mare des Cliquants) oligotrophe acide d'atlanticité plus marquée riche en herbiers amphibies du Scirpetum fluitantis en limite d'aire ici.

Cette séquence géomorphologique marais alcalins/sables acides en continuité intégrale avec deux voies dynamiques d'évolution du système tourbeux (alcalin et acidophile) et compte tenu des superficies occupées, donne au site des Marais de Sacy-le-Grand une importance écosystémique et biogéographique sans équivalent dans son contexte bioclimatique subatlantique.

Les intérêts spécifiques sont exceptionnels :

- Floristiques : cortège exemplaire des tourbières basiques, 16 espèces protégées, très nombreuses plantes menacées, cortège des landes et mares acidiphiles, limites d'aire,...
- Ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse exceptionnelle typique des systèmes marécageux aux roselières développées (Grand Butor, Blongios nain, Marouette ponctuée...). Le site est inventorié en ZICO ;
- Batrachologique et herpétologique : taille des populations notamment, présence de *Triturus cristatus*.
- Ichtyologique : anguille, brochet.
- Mammalogique : musaraigne carrelet notamment.

De nombreux habitats naturels sont présents au sein de ce SIC/pSIC :

Tableau 29 : Liste des habitats naturels du Marais de Sacy-Le-Grand

	% couv.	<b>SR</b> (1)
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	5 %	C
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinioncaeruleae</i> )	5 %	С
Tourbières de transition et tremblantes	5 %	C
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	5 %	С
Tourbières basses alcalines	4 %	С
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davallianae*	3 %	С
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	1 %	С
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	1 %	С
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> .	1 %	С
Landes sèches européennes	1 %	С
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	1 %	С
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	С
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	1 %	С
Tourbières boisées*	1 %	С
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	1 %	С

Les espèces végétales et animales présentes sur le site sont les suivantes :

Amphibiens et reptiles :	PR(2)
- Le Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	C
Invertébrés :	PR(2)
- l'Ecaille Chinée (Callimorpha quadripunctaria). *	C

(1)Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative: taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

### • (13) Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire FR2200566 : « COTEAUX DE LA VALLEE DE L'AUTOMNE » (à moins de 3 km au Sud-Est du site) (superficie 623 ha) ;

Ensemble de coteaux du bassin de l'Automne associé au lit majeur de l'Automne et ses affluents, constituant une entité exemplaire de vallée tertiaire au nord de Paris, avec des allures de canyon disséquant le plateau calcaire lutétien, et jouant un rôle important de corridor écologique est/ouest entre la forêt de Retz, le massif de Compiègne et la vallée de l'Oise.

Par son orientation favorisant les expositions nord et sud, sa fonction de couloir de migration, la vallée de l'Automne est traversée d'influences méridionales remontées par le cours de l'Oise, d'influences médioeuropéennes et submontagnardes en liaison avec le massif forestier de Retz.

Elle donne ainsi une représentation diversifiée des habitats potentiels du Valois et constitue une importante limite biogéographique pour le système calcicole xéro-thermophile méditerranéo-montagnard proche du *Quercion pubescentipetraeae*, en particulier pour la pelouse endémique francilienne du *Fumano procumbentis-Caricetum humilis* (limite nord du *Xerobromion*), pour les ourlets du *Geranion sanguinei*,...

La vallée offre de superbes séquences caténales d'habitats, le long de transects nord/sud avec opposition de versants, diversité lithologique du système calcicole avec notamment une guilde remarquable de pelouses sablo-calcaires à calcaires, pelouses-ourlets, ourlets, rochers, dalles et parois calcaires du Lutétien, système alluvial diversifié (prairies humides, roselières, saulaies et aulnaies, étangs),...

Les intérêts spécifiques sont en conséquence diversifiés et originaux, notamment les aspects floristiques mieux connus : cortège très complet de la flore des pelouses calcaires (calcaricole à sabulo-calcaricole, xérophile à mésophile, thermophile à psychrophile, avec plantes en isolats d'aire ou en limite d'aire septentrionale ou occidentale (*Artemisia campestris*, *Fumana procumbens*, *Carex ericetorum*,...), avec 11 espèces protégées et de nombreuses plantes rares et menacées.

Cet ensemble est en liaison avec un cortège faunistique aux mêmes caractéristiques biogéographiques (limite nord du Lézard vert et différents insectes).

Intérêts ornithologiques (ZICO), mammalogiques (présence d'une cavité avec 4 chauve-souris de l'annexe II de la directive dont le Petit Rhinolophe, présence du Chat sauvage), entomologiques (plusieurs insectes menacés) et herpétologiques remarquables. De nombreux habitats naturels sont présents au sein de ce SIC/pSIC :

Tableau 30 : Liste des habitats naturels des Coteaux de la vallée de l'Automne

	% couv.	<b>SR</b> (1)
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	32 %	С
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*	12 %	С
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	5 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2 %	С
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médioeuropéennes du <i>Carpinion betuli</i>	2 %	С
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1 %	С
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	С
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*		
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*		
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition		
Tourbières basses alcalines		

Les espèces végétales et animales présentes sur le site sont les suivantes :

Invertébrés :	PR(2)
- l' <b>Ecaille Chinée (</b> <i>Callimorpha quadripunctaria</i> <b>).</b> * - Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> ).	C C
Mammifères :	PR(2)
<ul> <li>Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>);</li> <li>Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>);</li> <li>Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>);</li> <li>Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>);</li> <li>Résidente. Hivern</li> <li>Résidente. Hivern</li> </ul>	age. C age. C age. C
- Vespertilion de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> ). Résidente. Hivern	age.

(1)Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative: taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras): habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

## • Zone de Protection Spéciale FR2210104 : « Moyenne vallée de l'Oise » (à environ 25 km au Nord-Est du site ; non représenté sur la carte) (superficie 5 626 ha).

Les intérêts du site sont principalement avifaunistiques De nombreuses espèces d'oiseaux remarquables, ont été répertoriées sur cette ZPS, que ce soit en tant qu'espèces résidentes, en nidification, lors de haltes migratoires ou en période d'hivernage :

Etape migratoire. - Aigle botté (Hieraaetus pennatus)(3); - Aigrette garzette (Egretta garzetta)(3); Etape migratoire. - Alouette lulu (Lullula arborea)(3); Hivernage. Etape migratoire. - Avocette élégante (Recurvirostra avosetta)(3); Etape migratoire. - Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus)(3); Etape migratoire. - Barge à queue noire (*Limosa limosa*); Etape migratoire. - Bécasseau variable (Calidris alpina); Etape migratoire. - Bécassine des marais (Gallinago gallinago); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Bécassine sourde (*Lymnocryptes minimus*); Hivernage. Etape migratoire. - **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*)(3); Etape migratoire. - Bondrée apivore (Pernis apivorus)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Busard cendré (Circus pygargus)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Busard des roseaux (Circus aeruginosus)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Busard Saint-Martin (Circus cyaneus)(3); Hivernage. Etape migratoire. - Buse variable (*Buteo buteo*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Butor étoilé (Botaurus stellaris)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Caille des blés (*Coturnix coturnix*): Etape migratoire. - Canard chipeau (*Anas strepera*); - Canard colvert (*Anas platyrhynchos*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Canard pilet (*Anas acuta*); Hivernage. Etape migratoire. - Canard siffleur (*Anas penelope*); Etape migratoire. - Canard souchet (*Anas clypeata*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia*); Etape migratoire. - Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*); Etape migratoire. Hivernage. Etape migratoire. - Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*); - Chevalier gambette (*Tringa totanus*); Etape migratoire. - Chevalier guignette (Actitis hypoleucos); Etape migratoire. - Chevalier sylvain (*Tringa glareola*)(3); Etape migratoire. - Cigogne blanche (Ciconia ciconia)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Cigogne noire (Ciconia nigra)(3); Etape migratoire. - Combattant varié (Philomachus pugnax)(3); Etape migratoire. Reproduction. Etape migratoire. - Courlis cendré (Numenius arquata); - Cygne tuberculé (Cygnus olor); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Echasse blanche (Himantopus himantopus)(3); Etape migratoire. - Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Faucon crécerelle (Falco tinnunculus) : Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Faucon émerillon (Falco columbarius)(3); Hivernage. Etape migratoire. - Faucon hobereau (Falco subbuteo); Reproduction. Etape migratoire. - Faucon pèlerin (Falco peregrinus)(3); Etape migratoire. - Foulque macroule (Fulica atra); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. Hivernage. Etape migratoire. - Fuligule milouin (Aythya ferina); - Fuligule morillon (Aythya fuligula); Hivernage. Etape migratoire. - Gallinule poule-d'eau (Gallinula chloropus); Résidente. Hivernage. - Goéland argenté (Larus argentatus); Hivernage. Etape migratoire.

- Goéland cendré (*Larus canus*);

- Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*): Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Grand Cormoran continental Résidente. Hivernage. Etape migratoire. (Phalacrocorax carbo sinensis); - Grand Gravelot (Charadrius hiaticula); Etape migratoire. - Grande Aigrette (Egretta alba)(3); Etape migratoire. - Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Grive litorne (*Turdus pilaris*); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Grue cendrée (Grus grus)(3); Etape migratoire. - **Guifette noire** (*Chlidonias niger*)(3); Etape migratoire. - Héron cendré (Ardea cinerea); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Hibou des marais (Asio flammeus)(3); Résidente. Etape migratoire. - Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*); Reproduction. Etape migratoire. - Marouette ponctuée (Porzana porzana)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)(3); Résidente. Etape migratoire. - Milan noir (Milvus migrans)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Milan royal (Milvus milvus)(3); Etape migratoire. - Mouette rieuse (Larus ridibundus); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus)(3); Etape migratoire. - Oie cendrée (*Anser anser*); Etape migratoire. - Oie des moissons (Anser fabalis); Etape migratoire. - Petit Gravelot (Charadrius dubius); Reproduction. Etape migratoire. - Phragmite des joncs Reproduction. Etape migratoire. (Acrocephalus schoenobaenus); - Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)(3); Reproduction. Etape migratoire. Hivernage. Etape migratoire. - Pluvier doré (Pluvialis apricaria)(3); - Râle d'eau (Rallus aquaticus); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Râle des genêts (Crex crex)(3); Reproduction. Etape migratoire. - Sarcelle d'été (Anas querquedula); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Sarcelle d'hiver (Anas crecca); Résidente. Hivernage. Etape migratoire. - Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)(3); Etape migratoire.

(3)Espèces inscrites à l'annexe I (espèces en gras): espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Reproduction. Etape migratoire.

Résidente. Hivernage. Etape migratoire.

Résidente. Hivernage. Etape migratoire.

- Sterne pierregarin (Sterna hirundo)(3);

- Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*);

- Vanneau huppé (Vanellus vanellus).

Hivernage. Etape migratoire.

Annexe 2 : Légende flore



### CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

### INVENTAIRE DE LA FLORE VASCULAIRE DE PICARDIE (Ptéridophytes et Spermatophytes) : RARETÉS, PROTECTIONS, MENACES ET STATUTS

Version n° 3a / 26 septembre 2005





Ouvrage réalisé avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie

#### LÉGENDES ET CODIFICATIONS

N.B. - Les intitulés des colonnes dans le catalogue sont indiqués entre crochets.

#### Colonne 1 - Famille [Famille]

La systématique suit la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (J. LAMBINON et al., 2004 - 5 eme édition) [en abrégé, FB5]. Les taxons sont rangés dans l'ordre alphabétique des familles. Les Ptéridophytes et les Gymnospermes sont listés avant

#### Colonne 2 - Taxon [Taxon]

Le champ systématique prend en considération l'ensemble des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) indigènes, naturalisées subspontanées et adventices de la Région Picardie. Une centaine de plantes cultivées à des fins non strictement ornementales figurent également dans la liste.

Tous les rangs taxonomiques infraspécifiques [sous-espèce (subsp.), variétés (var.), formes (f.) et cultivars (' 'îl, sont pris en compte Dans le cas des genres Rubus et Taraxacum, seules les espèces effectivement signalées en Picardie ou dans les régions voisines sont me nombreuses autres restent néanmoins à rechercher.

La nomenclature principale de référence est celle de la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines (J. LAMBINON et al., 2004 - 5<sup>ème</sup> édition) [FB5]. La principale exception concerne le genre *Taraxacum* (référence : A.A. DUDMAN & A.J. RICHARDS, 1997 - Dandelions of Great Britain and Ireland).

#### Colonne 3 - Nom français [Nom commun]

Un important travail de standardisation des noms français avait été mené par Vincent BOULLET et proposé dans la version précédente de cet ouvrage. Ce registre, s'inscrivant dans une perspective nationale, suivait le principe d'une nomenclature française unimodale et hiérarchisée autour des niveaux taxonomiques genre et sous-espèce (ou espèce à défaut). Cette construction française, proche dans son esprit du système taxonomique, impliquait un nom français unique pour chaque genre et une épithète (ou un complément de nom) unique pour chaque niveau de base, c'est-à-dire la sous-espèce quand ce niveau est représenté pour l'espèce considérée, ou, à défaut, l'espèce elle-même. Les principaux ouvrages de référence consultés ont été : LAMARCK & DE CANDOLLE (Flore française. 3<sup>ème</sup> éd., 1805-1815), A. BOREAU (Flore du Centre de la France. 3<sup>ème</sup> éd., 1857), M. GILLET & J.-H. MAGNE (Nouvelle flore française. 5<sup>ème</sup> éd., 1887), G. BONNIER & G. de LAYENS (Tableaux synoptiques des Plantes vasculaires de la Flore de la France. 1894), E. LE MAOUT & J. DECAISNE (Flore élémentaire des jardins et des champs, 1855). Ils ont été complétés par des ouvrages plus récents à registre bimodal (nomenclature française mêlant des noms français à structure taxonomique genre/espèce et des noms populaires), essentiellement : J. LAMBINON et al. (Nouvelle flore de la Belgique,

ARTEMIA ENVIRONNEMENT - Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau - Juin 2012 -

du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines, 4<sup>ème</sup> éd., 1993) et D. AESCHIMANN & H.M. BURDET (Flore de la Suisse et des

Le nom français peut être accompagné entre crochets d'un (ou plusieurs) nom(s) commun(s) issu(s) soit du registre de noms vernaculaires, soit de registres complémentaires de noms français. D'une manière générale, ces noms communs ont été sélectionnés pour conserver un lien informatif avec le registre bimodal de la Nouvelle flore de la Belgique, dont l'expression territoriale est limitée par rapport à une problématique nationale de nomenclature française. Ce type de double information nom français unique / nom(s) commun(s) est également une présentation classique dans les flores françaises (voir références citées

À l'usage, le registre standardisé a montré ses limites. Outre le fait que de nombreux noms français de genre, ou encore d'hybrides, soient totalement inusités (ex. : Ptéridion aigle pour la Fougère aigle), l'absence de nom français pour les espèces qui présentent une ou plusieurs sous-espèces (qui sont seules nommées) posait problème lorsqu'il s'agissait de nommer une plante déterminée au rang spécifique. Cet inconvénient avait d'ailleurs été souligné par l'auteur.

En outre, en cas d'innovation nomenclaturale liée à la reconnaissance de genres nouveaux, et donc en l'absence de tradition française pour ces genres, fallait-il en créer de toute pièce (ex : nouveau traitement du genre Scirpus scindé en Bolboschoenus, Schoenoplectus, Isolepis, Trichophorum...)?

En définitive, dans l'attente d'un éventuel travail national d'homogénéisation sur ce sujet, nous avons opté ici pour une formule pragmatique permettant de pallier, au moins partiellement, les imperfections du registre de V. BOULLET sans pour autant en remettre en cause le principe

- les espèces pour lesquelles une ou plusieurs sous-espèces sont signalées dans le référentiel porteront le nom français de la sous-espèce type suivi, entre parenthèses, de la mention « s.l. » (sensu lato)
  - Pastinaca sativa L. = Panais commun (s.l.) [Panais] Pastinaca sativa L. subsp. sativa = Panais commun Helleborus viridis L. = Hellébore vert (s.l.) Helleborus viridis L. subsp. occidentalis (Reut. Schiffn) = Hellébore occidental
- en cas d'innovations nomenclaturales, le nom français usuel est proposé seul, entre crochets.
   ex.: Bolboschoenus maritimus L. = [Scirpe maritime]

Persicaria maculosa S.F. Gray = [Renouée persicaire]

Les différentes variétés (var.) et formes (f.) d'une même sous-espèce ou espèce étaient jusqu'alors dépourvues de nom français (et non reportées, sauf exceptions, dans la précédente version publiée de ce document). Elles porteront ici celui du taxon nommé de rang supérieur, avec entre parenthèses l'abréviation du rang taxonomique inférieur considéré.

Pimpinella major (L.) Huds. var. bipinnata (G. Beck) Burnat = Boucage élevé (var.) [Grand boucage]
Solanum nigrum L. subsp. nigrum var. nigrum f. chlorocarpum (Spenner) Lindm. = Morelle noire (f.) [Crève-chien]

#### Colonne 4 - Statut Picardie [Stat. Pic]

Sous la coordination du CBN de Bailleul, un groupe de botanistes issus des différents Collectifs botaniques régionaux (B. TOUSSAINT, J. LAMBINON, F. DUPONT, F. VERLOOVE, D. PETIT, F. HENDOUX, D. MERCIER, P. HOUSSET, F. TRUANT et G. DECOCQ) a élaboré en 2002 et 2003 une nouvelle typologie de statuts d'indigénat ou d'introduction des plantes. Un des objectifs de ce travail était d'identifier, le plus clairement possible, chacune de ces catégories de statut par rapport aux autres. De nouvelles catégories ou terminologies sont également proposées.

Se dit d'une plante avant colonisé le territoire pris en compte (dition) par des movens naturels ou bien à la faveur de facteurs anthropiques, mais, dans ce dernier cas, présente avant 1500 après JC (= archéophytes). Les plantes dont l'aire d'indigénat est incertaine et qui étaient déjà largement répandues à la fin du XIX° siècle seront, par défaut, considérées comme indigènes.

On inclut également dans cette catégorie, les plantes « Néo-indigènes », c'est-à-dire

- apparues plus ou moins récemment (généralement après 1900) et spontanément dans le territoire mais présentes à l'état indigène dans un territoire voisin (extension d'aire) :
- apparues en l'absencé de facteur anthropique direct identifié comme responsable de l'introduction de diaspores (spores, semences ou organes végétatifs) dans le territoire considéré [exclusion des commensales des cultures, des plantes dispersées le long des voies de communications (réseaux ferroviaire, (auto)routier et portuaire maritime ou fluvial) ou introduites par transport de matériaux (friches urbaines et industrielles, cimetières et autres
- observées dans une même station (population ou métapopulation) sur une durée au moins égale à 10 ans.

  Il s'agit, en majorité, d'espèces hydrochores, thalassochores, anémochores ou zoochores (l'ornithochorie permet, en particulier, un transport sur de longues distances) inféodées à des milieux naturels ou semi-naturels. Certaines plantes installées sur les terrils, les murs et les toits pourront être considérées comme « Néo-indigènes » si elles répondent à tous les critères énumérés.

#### X = Néo-indigène potentie

Se dit d'une plante remplissant les deux premières conditions d'affectation du statut de néo-indigène (extension de l'aire d'indigénat par migration spontanée) mais pour laquelle la persistance d'au moins une population sur une période minimale de 10 ans n'a encore été constatée. Ce statut temporaire évoluera, soit vers le statut I = indigène si la plante s'est maintenue, soit vers le statut A = adventice (disparue) si les populations se sont éteintes au cours de

#### Z = Eurynaturalisé

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.

Dans les conditions définies ci-dessus, à l'échelle régionale, on considèrera un taxon comme assimilé indigène s'il occupe, ou a occupé jadis, au

minimum 3,5 % du territoire d'au moins un district phytogéographique (valeur correspondant à un coefficient de rareté qualifié de AR ou plus commun, selon l'échelle de calcul de BOULLET, 1988) ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Se dit d'une plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations.

À l'échelle régionale, on considèrera un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- occupation de moins de 3,5 % du territoire de chaque district phytogéographique (valeur correspondant à un coefficient de rareté égal à Rare ou plus rare encore) et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé (Z);

- observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles ou, dans le cas des plantes vivaces, propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus), cela dans au moins une de leurs stations

#### A = Adventice

Se dit d'une plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps (parfois une seule saison) dans ses stations.

Pour les espèces annuelles et bisannuelles, on considèrera, pour ce statut, une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (audelà, la plante sera considérée comme naturalisée). Pour les espèces vivaces (herbacées ou ligneuses), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Se dit d'une plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturales) sont également intégrées dans cette catégorie.

Pour les espèces annuelles et bisannuelles, on considèrera, pour ce statut, une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée). Pour les espèces vivaces (herbacées ou ligneuses), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans

#### C = Cultivé

Se dit d'une plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...). Ce statut peut être décliné en 9 sous-catégories basées sur de grands types d'usages. Celles-ci sont reportées dans la colonne « Usage cultural » (voir ci-

E = taxon cité par erreur dans le territoire.

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (1?, Z?, N?, S?, A?, E?).

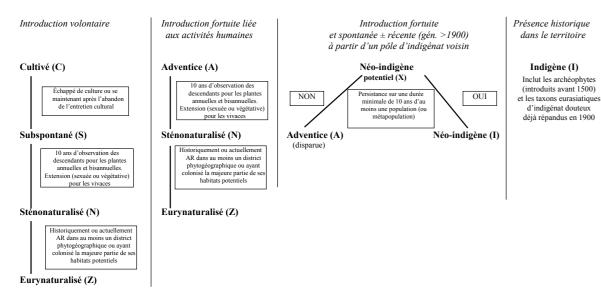
?? = taxon dont la présence est hypothétique dans la Picardie (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence

NB1 - La symbolique « E? » concerne des taxons cités sans ambiguïté dans le territoire mais dont la présence effective reste fort douteuse ; il s'agit généralement de taxons appartenant à des agrégats complexes, dont soit le contenu taxonomique a considérablement varié au cours de l'histoire botanique, soit la délimitation et la détermination posent d'importants problèmes. Entrent aussi dans cette catégorie, les citations taxonomiques apparemment douteuses ou incertaines en attente d'une confirmation. Après le code « E? », le statut éventuel à retenir en cas de validation ultérieure est indiqué entre parenthèses.

VI

NB2 - Si le taxon possède plusieurs statuts, on indique en premier lieu le ou les statuts dominant(s) suivi(s) éventuellement entre parenthèses par le ou les autres statuts, dit(s) secondaire(s). Dans chaque groupe de statut (dominant / secondaire), la présentation des statuts se fait dans l'ordre hiérarchique suivant I, X, Z, N, S, A, C.

#### Schéma récapitulatif



VII

ARTEMIA ENVIRONNEMENT - Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau - Juin 2012 -

#### Colonne 5 - Rareté Picardie [Rar. Pic]

E, RR, R, AR, AC, PC, C, CC = indice de rareté régionale du taxon [selon V. BOULLET 1988 et 1990, V. BOULLET et V. TREPS], appliqué aux seules plantes indigènes (I), néo-indigènes potentielles (X), naturalisées (Z et N), subspontanées (S), adventices (A)

- E : exceptionnel
- RR: très rare: R:rare;
- AR: assez rare
- PC: peu commun
- AC : assez commun
- C : commun ;
- CC : très commu

L'indice de rareté régionale est basé sur le coefficient de Rareté régionale selon la table suivante.

RARETÉ RÉGIONALE (selon grille 4x4 km)										
Calcul du Coefficient de Rareté régionale (Rr)										
$Rr_{(0/2)} = 100 - 100 \times \frac{T_{(0/2)}}{C_{(2)}}$										
avec : $C_{(z)}$ = nombre total de mailles maille en km <sup>2</sup> ),	de la grille régionale en réseau (z désign	nant la taille unitaire de la								
$T_{(i)(2)}$ = nombre de mailles de la grille régionale où le taxon $i$ est présent.										
	Région	Picardie								
	Nombre total de carrés 4x4 km dans la région [C(16)]	1329								
Classe de rareté régionale	Intervalle de valeur du coefficient de rareté régionale (Rr)	Nb de carrés (4x4 km) de présence								
Exceptionnelle (E)	Rr >= 99,5	1-6								
Très rare (RR)	99,5 > Rr >= 98,5	7-19								
Rare (R)	98,5 > Rr >= 96,5	20-46								
Assez rare (AR)	96,5 > Rr >= 92,5	47-99								
Peu commune (PC)	92,5 > Rr >= 84,5	100-205								
Assez commune (AC)	84,5 > Rr >= 68,5	206-418								
Commune (C)	68,5 > Rr >= 36,5	419-843								
Très commune (CC)	36,5 > Rr	844-1329								

VIII

Pour les plantes ou populations cultivées (statuts C), la fréquence culturale, dont la valeur obligatoirement subjective et variable ne repose pas sur le

Un signe d'interrogation placé à la suite de l'indice de rareté régionale « E?, RR?, R?, AR?, PC?, AC?, C? ou CC? » indique que la rareté estimée doit être confirmée. Dans la pratique, ce ? indique que l'indice de rareté régionale du taxon est soit celui indiqué, soit correspondant à l'indice supérieur ou inférieur à celui-ci. Ex. : R? correspond à un indice réel AR, R ou RR.

Lorsque l'incertitude est plus importante, on utilisera seul le signe d'interrogation (voir ci-dessous)

? = taxon présent en Picardie mais dont la rareté ne peut-être évaluée sur la base des connaissances actuelles (cas fréquent des infrataxons méconnus

D = taxon disparu (non revu depuis 1990 ou revu depuis mais dont on sait pertinemment que les stations ont disparu, ou bien qui n'a pu être retrouvé après investigations particulières). La notion de « disparu » se limite ici à celle de « visiblement disparu, ou encore de disparition épigée », ne pouvant raisonnablement tenir compte des cryptopotentialités des espèces (banque de diaspores du sol, voire organes dormants) et de la notion de « disparition hypogée ». Peut éventuellement concerner les plantes cultivées jadis [D].

D? = taxon présumé disparu dont la disparition doit encore être confirmée

?? = taxon dont la présence est hypothétique en Picardie (indication vague pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation).

# = taxon cité par erreur en Picardie

( ) = cas particulier des taxons avec un doute sur l'identité taxonomique exacte des populations incriminées, avec indication de la rareté ou de la fréquence correspondante entre parenthèses (lié à un statut « Présumé cité par erreur » = E?).

Quand un taxon présente plusieurs statuts, la rareté globale à l'« état sauvage » (hors fréquence culturale) peut être déclinée et précisée pour chacun des statuts. Dans ce cas, les raretés par statut sont données entre accolades, dans l'ordre hiérarchique des statuts suivant : I, X, Z, N, S, A. ex. : statut = IN(SC) / rareté = AC(R.RR.AC).

Interprétation : la rareté globale du taxon (hors populations cultivées) = AC ; la rareté à l'état indigène = R ; la rareté à l'état naturalisé = RR et la rareté à l'état subspontané = AC.

Lorsque la distinction de l'indice de rareté de chacun des statuts est impossible, on indique d'abord l'indice de rareté relatif aux populations I ou Z, suivi, entre parenthèses, de l'indice correspondant à la « somme » des autres statuts (N, S, A).

ex. : statut = IN(SC) / rareté = AC{R,(AC)}.

Interprétation : la rareté globale du taxon (hors populations cultivées) = AC ; la rareté à l'état indigène = R ; la rareté des populations naturalisées + subspontanées = AC.

IX

#### Colonne 6 - Menace Picardie [Men. Pic]

Les catégories de menaces sont définies dans un cadre régional selon les critères de l'UICN 1994 adaptés au contexte territorial restreint de l'aire du taxon (V. BOULLET, 1998; voir annexe 1). Elles ne s'appliquent qu'aux seuls taxons ou populations indigènes (I ou I?), indigènes potentielles (X ou X?) ou eurynaturalisées (Z ou Z?). Dans ces deux derniers cas, les codes sont précédés respectivement d'un « X » ou d'un « Z ».

EX = taxon éteint. EX? = taxon présumé éteint. EW = taxon éteint à l'état sauvage. EW? = taxon présumé éteint à l'état sauvage CR = taxon gravement menacé d'extinction.

EN = taxon menacé d'extinction

VU = taxon vulnérable.

LR = taxon à faible risque ; comprend trois sous-catégories

CD = taxon dépendant de mesures de conservation

NT = taxon quasi menacé ;

LC = taxon de préoccupation mineure

DD = taxon insuffisamment documenté

N.B.; une incertitude sur la rareté (?, AC?, R?, E? ...) induit automatiquement un coefficient de menace = DD (ou XDD ou ZDD).

NE : taxon non évalué.

N.B.: un doute sur le statut de la plante (I?, X? ou Z?) induit automatiquement un coefficient de menace = NE (ou XNE ou ZNE).

?? = taxon dont la présence est hypothétique en Picardie (indication vaque pour le territoire, détermination rapportée en confer, ou encore présence probable à confirmer en absence de citation).

# = taxon cité par erreur en Picardie

() = cas particulier des taxons d'identité douteuse, avec indication des menaces correspondantes entre parenthèses (lié à un statut « Présumé cité par erreur » = E?)

Pour les statuts sténonaturalisé (N. N?), subspontané (S. S?), adventice (A. A?) et cultivé (C), la définition de menaces n'est quère adaptée. Quand un taxon est uniquement concerné par ces statuts, un code « H » est indiqué dans la colonne menaces. Par convention, le code « H » a également été affecté aux

Dans les cas très rares où un taxon possède un double statut IZ, un coefficient de menace « global » est affecté (relatif au taxon), suivi entre accolades de deux coefficients distincts (relatif aux deux statuts d'indigénat) séparés par une virgule (même codification que pour le coefficient de rareté).

Ex.: Asparagus officinalis: LC(EX, LC) (taxon non menacé; populations indigènes littorales de la subsp. prostratus éteintes, populations eurynaturalisées de la sous-espèce type non

Х

#### Colonne 7 - Usage cultural [Us. cult. Pic]

Une typologie simplifiée des usages culturaux a été dressée dans le cadre de la révision des statuts

- s plantes de sylviculture (boisements artificiels, production de bois d'œuvre)
- i plantes industrielles (oléagineuses, textiles, utilisation à grande échelle en phytothérapie...)
- a plantes alimentaires (alimentation humaine et animale)
- f fixation et enrichissement des sols (plantations d'oyats, couverture de jachère, engrais verts)
- p plantes utilisées pour la structuration paysagère ou la « renaturation » (plantations de haies ou d'écrans, végétalisation de talus, « gazons fleuris »...) c plantes introduite dans la nature à des fins conservatoires (hors jardins botaniques)
- j plantes ornementales cultivées dans les jardins privés, les parcs urbains et les cimétières d autres usages (médecine populaire ; phytoremédiation ; lagunage ; plantes mellifères, stupéfiantes...)

Si le taxon possède plusieurs usages culturaux, on indique sans parenthèse le ou les usages dominant(s) suivi(s) entre parenthèses du ou des usages dit(s) secondaire(s). Lorsque le statut C = cultivé correspond à un statut secondaire, le ou les usages culturaux figurent systématiquement entre parenthèses. Dans chaque groupe (dominant / secondaire), la présentation des usages se fait dans l'ordre hiérarchique suivant : s, i, a, f, p, c, d, i, x

Les plantes strictement cultivées à des fins ornementales dans les jardins privés, parcs et cimetières (code j) n'ont pas été intégrées dans ce document.

#### Colonne 8 - Fréquence culturale [Fréq. cult. Pic]

La fréquence culturale, dont la valeur est obligatoirement subjective et variable, ne repose pas sur le calcul d'un indice de rareté.

La codification est identique aux indices rareté :

F : exceptionnel RR : très rare ;

R:rare

AR : assez rare :

PC : peu comm

AC: assez commun

CC : très commun

?: fréquence culturale inconnue

Un signe d'interrogation placé à la suite de l'indice fréquence culturale « E?, RR?, R?, AR?, PC?, AC?, C? ou CC? » indique que celui-ci doit être

XI

ARTEMIA ENVIRONNEMENT - Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau - Juin 2012 -

#### Colonne 9 - Intérêt patrimonial [Patrim. Pic]

Les termes de « plante remarquable » ou de « plante d'intérêt patrimonial » sont régulièrement utilisés par les botanistes

Les Conservatoires botaniques nationaux et d'autres organismes en définissent presque systématiquement une liste dans le cadre des évaluations floristiques de

Le terme « Plante d'intérêt patrimonial » (notion de valeur, de transmission par les ancêtres) a été préféré à « Plante remarquable » (concept beaucoup plus large).

Sont considérés comme d'intérêt patrimonial à l'échelle régionale,

- tous les taxons bénéficiant d'une PROTECTION légale au niveau international (annexes II et IV de la Directive Habitat, Convention de Berne), national (liste révisée au 1<sup>er</sup> janvier 1999) ou régional (arrêté du 17 août 1989);
- 2. tous les taxons non hybrides indigènes (I), néo-indigènes potentiels (X) ou eurynaturalisés (Z) mais, dans ce dernier cas, non invasifs (voir ci-dessous) présentant au moins un des 2 critères suivants :
  - MENACE au minimum égale à « Quasi menacé » (NT, XNT ou ZNT selon le statut) en Picardie ou à une échelle géographique supérieure (incluant le niveau de menace R = « rare » dans l'ancienne codification U.I.C.N.);
  - RARETÉ égale à Rare (R), Très rare (RR), Exceptionnel (E), Présumé très Rare (RR ?) ou Présumé exceptionnel (E?) pour l'ensemble

Par défaut, on affectera le statut de plante d'intérêt patrimonial à un taxon insuffisamment documenté (menace = DD) si le taxon de rang supérieur auguel il se rattache est lui-même d'intérêt patrimonial

Dans le cas de taxons à statut multiple (par exemple : I(NA), Z(SC), etc.), le statut de plante d'intérêt patrimonial n'est pas applicable aux populations cultivées, adventices, subspontanées. Pour les plantes naturalisées, seules les populations des plantes relevant de la catégorie Z = eurynaturalisé peuvent être considérées comme d'intérêt patrimonial (pas les N = sténonaturalisé). L'application de cette règle se révèlera quelquefois délicate lorsque les informations historiques, chorologiques et/ou écologiques manqueront.

La codification est la suivante

oui : taxon répondant strictement aux critères de sélection énoncés ci-dessus

- (oui): taxon disparu ou présumé disparu dont le coefficient de Menace Pic = EX, ZEX, EX? ou ZEX? (= « liste noire » régionale). En cas de redécouverte dans la région, ses populations de statut I, X ou Z acquéraient automatiquement le statut de plante d'intérêt patrimonial.

  [oui]: - soit taxon de présence douteuse dans la région (statut Pic = E?) présentant potentiellement les critères de sélection d'une plante
- d'intérêt patrimonial et donc susceptibles d'intégrer cette catégorie en cas de confirmation de sa présence dans la région ;
- soit infrataxon de présence hypothétique dans la région (statut Pic = ??) dont le taxon de rang supérieur répond aux critères de définition des plantes d'intérêt patrimonial. Par défaut, en cas de confirmation de sa présence, ses populations de statut I, X ou Z seront considérées comme d'intérêt patrimonial.
- [(oui)]: taxon de présence douteuse dans la région (statut Pic = E?) et considérés ou présumés disparus (Menace Pic = (EX), (ZEX), (EX?) ou (ZEX?)). En cas de confirmation de sa présence (analyse de planches d'herbier par exemple), ses populations de statut présumé I ou Z seront considérées comme d'intérêt patrimonial (à titre posthume!)

#### Colonne 10 - Plantes invasives [Invas. Pic]

Le terme de « plantes invasives » s'applique à des plantes naturalisées (N ou Z) induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes. Des impacts d'ordre économique (gêne pour la navigation, la pêche, les loisirs) ou sanitaire (toxicité, réactions allergiques...) viennent fréquemment s'ajouter à ces nuisances écologiques.

La sélection des espèces invasives en Picardie est essentiellement basée sur une synthèse nationale (MÜLLER, 2004), complétée par quelques cas régionaux avérés ou pressentis non traités au niveau national.

Deux cas ont été distingués :

- A : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région
- P: taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés. Compte tenu des informations relatives à d'autres territoires géographiques, ces taxons risquent à court ou moyen terme de passer dans la catégorie A « taxon à caractère invasif avéré »

N.B.: lorsque la présence du taxon est à confirmer dans la région (Statut Pic = ?? ou E?), le symbole P est placé entre parenthèses: (P)

#### Colonne 11 - Législation [Législ.]

- H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CFF: "Habitats Faune Flore"
- H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore";
- H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;
  ! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"
- B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992.
- N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ; N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995.

Page 108

- R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Picardie au titre de l'arrêté du 17 août 1989.

#### tation de la cueillette

Cn = taxon inscrit dans l'Arrêté du 13 octobre 1989 (Journal officiel du 10 décembre 1989) modifié par l'arrêté du 5 octobre 1992 (Journal officiel du 26 octobre 1992) relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.

C<sub>1</sub> = arrêté préfectoral du 27 juin 1990 : cueillette de *Limonium vulgare* Mill. sur les communes de Fort-Mahon, Quend, Saint-Quentin-en-

Tourmont, Le Crotoy, Saint-Valéry-sur-Somme, Pendé, Lanchères, Noyelles-sur-Mer, Favières, Ponthoile et Cayeux-sur-Me

#### Protection CITES

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

XIII

Symbolique: A2 = Annexe II du Règlement C.E.E. n°3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le

mmerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinctio A2<>1 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;

b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ; c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et

d) les fruits et leurs parties et produits de Vanilla son, reproduites artificiellement

C = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

C(1) = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

C(2) = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

#### Symbolique complémentaire

Une étoile « \* » en plus du symbole signifie que le statut se rapporte à un infrataxon appartenant à un taxon ayant ce statut, exemple : R1\*= infrataxon inclus dans un taxon protégé. La lettre « p » en plus du symbole signifie que le statut concerne partiellement le taxon (le statut se situant à un rang inférieur), exemple: R1p = taxon concerné partiellement par l'arrêté du 17 août 1989.

Dans le cas des plantes citées par erreur (Statut Pic = E), présumées citées par erreur (Statut Pic = E?) ou de présence hypothétique (Statut Pic = ??), les symboles décrits ci-dessus sont placés entre crochets : « [...] ».

Cette symbolique « [...] » a également été appliquée aux taxons protégés au niveau national ou international dont l'ensemble des populations régionales ne peut relever effectivement de ces mesures de protection en raison de leur statut (plantes cultivées et subspontanées, adventices, plantes sténonaturalisées).

#### Colonne 12 - Livres et listes rouges des plantes menacées [L. rouges]

E : rare, menacé ou endémique au niveau européen ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses F1 : menacé en France (taxon prioritaire) ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses

R : inscrit à la liste rouge régionale des plantes menacées

La symbolique complémentaire (« p » et « \* ») décrite ci-dessus s'applique également ici.

Dans le cas des plantes citées par erreur (Statut Pic = E), présumées citées par erreur (Statut Pic = E?) ou de présence hypothétique (Statut Pic = ??), les symboles décrits ci-dessus sont placés entre crochets : « [...] ».

Cette symbolique « [...] » a également été appliquée aux taxons menacés au niveau national ou international dont l'ensemble des populations régionales n'est pas concerné par ce statut (plantes cultivées et subspontanées, adventices, plantes sténonaturalisées).

#### Niveau europée

Source : "Liste des plantes rares, menacées et endémiques en Europe (édition 1982)." Pour le Comité Européen pour la Sauvegarde de la Nature et des Ressources Naturelles, Collection Sauvegarde de la nature, 27 : 1-357, Strasbourg (COMITÉ DES PLANTES MENACÉES, 1983).

L'évaluation du niveau de menace suit ici l'ancienne codification de l'U.I.C.N.

- Ex = disparu

  ?Ex = éventuellement ou présumé disparu

  E = en danger. Taxon en passe de disparaître ou dont la survie est peu probable si les facteurs responsables continuent à agir. Dans cette catégorie figurent les taxa dont le nombre a été réduit à un seuil critique ou dont les habitats ont diminué si radicalement qu'ils courent un danger imminent de disparition.

  V = vulnérable. Taxon dont on estime qu'il entrera prochainement dans la catégorie En danger s'il y a persistance du danger. Dans cette catégorie figurent les taxa dont tout ou partie des populations diminuent en raison d'une surexploitation, d'une destruction importante de l'habitat ou d'autres perturbations de l'environnement ; également des taxa dont les populations ont été gravement diminuées ou dont la sécurité finale n'est pas encore assurée ; et enfin des taxa dont les populations demeurent abondantes mais dont de graves facteurs contraires menacent l'existence dans toute l'aire de répartition.

  R = rare. Taxon dont les populations mondiales sont faibles et qui, n'étant pas actuellement en danger ou vulnérable, court néanmoins des risques. Ces taxa se situent généralement dans des aires ou des habitats géographiques limités ou sont dispersés sur une aire de répartition plus vaste.

  I = indéterminées. Taxon que l'on sait Disparu, En danger, Vulnérable ou Rare, mais sur lequel on ne possède pas assez de renseignements pour préciser laquelle des quatre catégories est la bonne.

- ia bonne.

  Ke insuffisamment connu. Taxon que l'on soupçonne d'appartenir à l'une des catégories précitées mais à propos duquel on ne dispose pas de renseignements suffisants.

  O = hors de danger. Taxon autrefois inclus dans l'une des catégories précitées mais qui est maintenant jugé relativement en sécurité en raison de l'efficacité des mesures de conservation qui ont été prises ou de la disparition de la menace qui pesait sur la survie.

  NT = taxon qui n'est ni rare ni menacé.
- En pratique, peuvent temporairement figurer dans les catégories En danger et Vulnérable des taxa dont les populations commencent à se régénérer à la suite de mesures correctives mais dont la régénération ne suffit pas à justifier leur transfert dans une autre catégorie.

Source : "Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1. Espèces prioritaires " (Louis OLIVIER, Jean-Paul GALLAND & Hervé MAURIN, 1995, Paris).

Même codification U.I.C.N. que pour la menace européenne.

#### Niveau régional

Ont été retenus pour la Liste rouge des taxons menacés en région Picardie, tous les taxons indigènes, néo-indigènes potentiels ou eurynaturalisés (Statut Pic = I, X ou Z) dont le niveau de menace régional est au minimum égal à « Vulnérable » (VU, XVU, ZVU, EN, XEN, ZEN, CR, XCR, ZCR, EW et ZEW). Par défaut, les infrataxons insuffisamment documentés (DD) de taxons de rang supérieur retenus selon les critères ci-dessous sont également intégrés dans la Liste rouge régionale.

Les taxons de la « Liste noire » (menaces = EX ou ZEX, EX?, ZEX?) sont signalés par le sigle (R).

XV

#### **BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

N.B. - Seuls les ouvrages cités figurent dans cette bibliographie sommaire

AESCHIMANN, D. & BURDET, H.M., 1989. - Flore de la Suisse et des territoires limitrophes. « Le nouveau Binz ». 597 p. Neuchâtel.

BONNIER, G. & LAYENS, G. de, 1894. - Tableaux synoptiques des Plantes vasculaires de la Flore de la France. 412 p. Paris

BOREAU, A., 1857. - Flore du Centre de la France. 3ème éd., 2 vol., 1 : 356 p., 2 : 771 p., Paris.

BOULLET, V., 1988. - Étude préliminaire à la gestion expérimentale du Mont-Dubert. Région Nord/Pas-de-Calais, CRP/CBNBL, 71 p.

BOULLET, V. (avec la coll. de M. DUQUEF et L. GAVORY), 1990. - Inventaire ZNIEFF Picardie - Synthèse générale. Région Picardie, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, 153 p.

BOULLET, V., 1998. - Adaptation des catégories et des critères de menaces de l'U.I.C.N. (1994) concernant les plantes vasculaires à l'échelle régionale. Manuscrit, CRP/CBNBL, 21 p.

BOULLET, V. (avec la collaboration de A. DESSE et de F. HENDOUX), 1998. - Raretés, protections, menaces et statuts de la flore régionale (Ptéridophytes et Spermatophytes) de Picardie. Version circulatoire 19.01.1998. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul (diffusion

BOULLET, V. (avec la collaboration de A. DESSE et de F. HENDOUX), 1999. - Inventaire de la flore vasculaire du Nord/Pas-de-Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes): raretés, protections, menaces et statuts. Version n°2 / 25.10.1998. Bull. Soc. Bot. N. Fr., 52(1), 1-67. Bailleul.

COMITÉ DES PLANTES MENACÉES, 1983. - Liste des plantes rares, menacées et endémiques en Europe (édition 1982). Collection Sauvegarde de la Nature, 27, Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. : 357 p. Strasbourg.

DUDMAN, A.A. & RICHARDS, A.J., 1997. - Dandelions of Great Britain and Ireland, B.S.B.I. Handbook, 9, 341 p., London,

GILLET M & MAGNE, J.-H. 1887 - Nouvelle flore française, 6ème éd., 782 p., Paris.

LAMARCK, J.-B. & DE CANDOLLE, A.-P., 1805-1815. - Flore française. 3<sup>ème</sup> éd., 5 vol., 1: 588 p., 2: 590 p., 3: 731 p., 4: 930 p., 5: 660 p., Paris.

LAMBINON, J., DE LANGHE, J.-E., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J. (et coll.), 1993. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 4<sup>éme</sup> éd., 1092 p., Meise.

LAMBINON, J., DE LANGHE, J.-E., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J. (et coll.), 1998. - Flora van België, het Groothertogdom Luxemburg, Noord-Frankrijk

LAMBINON, J., DELVOSALLE, L. & DUVIGNEAUD, J. (et coll.), 2004. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). 5 eine éd., 1167 p., Meise.

LE MAOUT, E. & DECAISNE, J., 1855. - Flore élémentaire des jardins et des champs. 936 p., Paris.

MÜLLER, S. (coord.), 2004. - Plantes invasives en France. Patrimoines Naturels, 62. M.N.H.N. 168 p. Paris

OLIVIER, L., GALLAND, J.-P. & MAURIN, H., 1995. - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome 1 : espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle / Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement. 486 p. + annexes. Paris.

U.I.C.N., 1994. - Catégories de l'UICN pour les Listes Rouges. Union Mondiale pour la Nature (UICN), 22 p.

XVII

Annexe	3 : Liste des e	espèces végétale	es recensées si	ur la réserve de	l'Ois'eau

ARTEMIA ENVIRONNEMENT - Plan de gestion de la réserve de l'Ois'eau - Juin 2012 -

Page 110

Taxon	Nom commun	Stat.	Rar. Pic	Men. Pic	Us.	Freq. cult.	Patrim.	Invas. Pic	Legisl.	L. rouges	Observation en 2011	Année de dernière observation
Acer campestre L.	Érable champêtre	I(NSC)	С	LC	Pic pi	AC					Oui	
Acer pseudoplatanus L.	Érable sycomore [Sycomore]	I(NSC)	CC	LC	spj	?					Oui	
Achillea millefolium L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC	р	AR?					Oui	
Ajuga reptans L.	Bugle rampante	<del></del> '	C	LC LC	-		<u> </u>				Oui Oui	
Alisma plantago-aquatica L. Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Plantain-d'eau commun [Plantain d'eau] Aulne glutineux	I(NSC)	AC C	LC	sp	?					Oui	
Alopecurus myosuroides Huds.	Vulpin des champs	1 (1100)	CC	LC	30	<u> </u>					Oui	
Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Rich.	Anacamptis pyramidal [Orchis pyramidal]	i	AR	NT			oui		A2<>6;C(1)		Oui	?
Anagallis arvensis L.	Mouron des champs (s.l.)		CC	LC							Oui	
Arctium nemorosum Lej.	Bardane des bois		AC	LC	ļ					_	Oui	
Aristolochia clematitis L.	Aristoloche clématite [Sarrasine]	Z(I?)	RR	ZEN	1		oui			R	Oui	?
Artemisia vulgaris L. Aster lanceolatus Willd.	Armoise commune [Herbe à cent goûts]  Aster lancéolé	ZS(C)	CC AR?	LC ZDD	l .	?	<del> </del>	Α			Oui Oui	
Bellis perennis L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC	Di	C		^			Oui	
Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	CC	LC	pi	C	1				Oui	
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.	Chlore perfoliée		AR	LC							Oui	2010 (PNR)
Bromus hordeaceus L.	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC							Oui	
Buddleja davidii Franch.	Buddléie de David [Arbre aux papillons]	Z(SC)	AC	ZLC	pj	AC?		Α			Oui	
Calamagrostis epigejos (L.) Roth	Calamagrostide commune		AC	LC	1						Oui	2
Caltha palustris L. Campanula rotundifolia L.	Populage des marais [Souci d'eau]  Campanule à feuilles rondes (s.l.)	<del>-   -  </del> -	PC AC	NT LC	1		oui				Oui Oui	?
Cardamine pratensis L.	Cardamine des prés (s.l.)	<del>                                     </del>	C	LC	1		<del> </del>				Oui	
Cardunine praterisis L.  Carduus crispus L.	Chardon crépu (s.l.)	<del>       </del>	AC	LC	t	t	<u> </u>				Oui	
Carex acutiformis Ehrh.	Laîche des marais		AC	LC			<u> </u>				Oui	
Carex cuprina	Laîche cuivrée (var.)		PC	LC					<del></del>		Oui	
Carex pendula Huds.	Laîche pendante		PC	LC							Oui	
Carex pseudocyperus L.	Laîche faux-souchet	<del></del>	PC	LC	ļ	ļ		$\vdash$			Oui	
Carex riparia Curt.	Laîche des rives	70(0)	AC	LC 7LC		DOG	-	<del>                                     </del>			Oui	
Castanea sativa Mill.	Châtaignier commun [Châtaignier]	ZC(S)	AC	ZLC	sap	PC?	1				Oui	
Centaurea jacea L. Chenopodium album L.	Centaurée jacée (s.l.) Chénopode blanc (s.l.)	I(C)	CC	LC LC	р	?	<del>                                     </del>	<del>                                     </del>			Oui Oui	
Circaea lutetiana L.	Circée de Paris	<del>                                     </del>	C	LC	1		<del> </del>				Oui	
Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	<del>       </del>	CC	LC							Oui	
Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	1	CC	LC							Oui	
Cirsium oleraceum (L.) Scop.	Cirse maraîcher		AC	LC							Oui	
Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	I(C)	CC	LC	pj	?					Oui	
Corylus avellana L.	Noisetier commun [Noisetier ; Coudrier]	I(S?C)	CC	LC	pi	С					Oui	
Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC	pj	AR					Oui	
Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC AR	LC VU	ар	AR?	- aui		R1;A2<>6;C(1)*	R	Oui Non	2009 (PNR)
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó Daucus carota L.	Dactylorhize négligée Carotte commune (s.l.)	I(SC)	CC	LC	а	CC	oui		R1;A2<>6;U(1)**	K	Oui	2009 (PNR)
Dipsacus fullonum L.	Cardère sauvage [Cabaret des oiseaux]	1	C	LC	- ŭ	- 00					Oui	
Echium vulgare L.	Vipérine commune [Vipérine]		AC	LC							Oui	
Elodea canadensis Michaux	Élodée du Canada	Z	PC	ZLC				Α			Oui	
Epilobium hirsutum L.	Épilobe hérissé		CC	LC						_	Oui	
Epipactis helleborine (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles (s.l.)	<del></del>	AC	LC	-				A2<>6;C(1)	Rp	Oui	0000 (DND)
Epipactis palustris (L.) Crantz Epipactis purpurata Smith	Épipactis des marais Épipactis pourpré	<del>-   -  </del> -	R RR	VU NT	1		oui		A2<>6;C(1) A2<>6;C(1)	R	Oui Oui	2009 (PNR)
Equisetum arvense L.	Prêle des champs	<del>                                     </del>	CC	LC	1		Oui		A2<>0,C(1)		Oui	'
Equisetum palustre L.	Prêle des marais	<del>       </del>	AC	LC							Oui	
Euonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	I(C)	С			_						
				LC	pi	?	1				Oui	
Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene	Vrillée du Japon [Renouée du Japon]	Z(C)	Č	ZLC	pi i	?		Α			Oui Oui	
Festuca pratensis Huds.	Fétuque des prés		C AC	ZLC LC	pi İ	<del></del>		Α			Oui Oui Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron		C AC CC	ZLC LC LC	pi i	<del></del>		A			Oui Oui Oui Oui	
Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.)		C AC CC AC	LC LC LC LC	pi i	<del></del>		A		(Da)	Oui Oui Oui Oui Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.)	Z(C) 	C AC CC AC CC	ZLC LC LC LC LC	pi i	?		A		(Rp)	Oui Oui Oui Oui Oui Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.)		C AC CC AC	LC LC LC LC	pi i	<del></del>		A		(Rp)	Oui Oui Oui Oui Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine]	Z(C)  I  I  I  I  I(C)  I	C AC CC AC CC	ZLC LC LC LC LC	pi i	?		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames	Z(C) 	C AC CC AC CC AC AC AC AC AC AC	ZLC LC L	pi i	?		A		(Rp)	Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse	Z(C)  I  I  I  I  I(C)  I	C AC CC AC CC AC CC AR?	ZLC LC L	pi i	? AC?		A		(Rp)	Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle	Z(C)  I  I  I  I  I(C)  I	C AC CC AC CC AC AC AC AR?	ZLC	pi i	? AC?		A		(Rp)	Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque moille Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC C	ZLC LC LC LC LC LC LC LC LC LC LC	i	AC?		A		(Rp)	Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais]	Z(C)  I  I  I  I  I(C)  I	C AC CC AC AC AC AC AC AC AC AC AC	ZLC	j i	? AC?	Out	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aigués	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC C	ZLC LC L	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC	ZLC	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Helsperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC CC AC AC AC AC AC AC AC AC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC	ZLC LC L	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiquès Jonc dauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC	ZLC	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Helsperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus cutiflorus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais] Jonc à fleurs aiquës Jonc depars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvaqe] Lenticule mineure Leucanthème commune	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC?	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque moile Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiquës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvaqe] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC? AC	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus coniculatus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvaqe] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier comiculé (s.l.)	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC?		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais] Jonc à fleurs aiquès Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC LC L	i	AC? AC	oui	A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Helsperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Leuna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lycpous europaeus L. Lycpous europaeus L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC? AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lycopus europaeus L. Lycsimachia vulgaris L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune ; Iris des marais] Jonc à fleurs aiquès Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC LC L	i	AC? AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lysimachia vulgaris L. Lythrum salicaria L. Malva sylvestris L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris iaune ; Iris des marais] Jonc à fleurs aiquès Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune [Herbe aux corneilles] Salicaire commune	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC? AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Juncus inflexus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lysimachia vulgaris L. Lythrum salicaria L. Malva sylvestris L. Matricaria maritima L. subsp. inodora (K. Koch) Soó	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune [Herbe aux corneilles] Salicaire commune Mauve sauvage Matricaire inodore	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC? AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lysimachia vulgaris L. Lysimachia vulgaris L. Lytymus salicaria L. Malva sylvestris L. Malva sylvestris L. Malva sylvestris L. Matricaria maritima L. subsp. inodora (K. Koch) Soó Matricaria recutita L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiquës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune Mauve sauvage Matricaire inodore Matricaire inodore Matricaire cammille	Z(C)	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	j i	AC? AC AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lapsana communis L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lysimachia vulgaris L. Lythrum salicaria L. Matricaria matritima L. subsp. inodora (K. Koch) Soó Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Medicago lupulina L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvaqe] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune [Herbe aux corneilles] Salicaire commune Mauve sauvage Matricaire indoore Matricaire indoore Matricaire camomille Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]	Z(C)  1  1  1  1  1(C)  1  NSA(C)  1  1  1  1  1  1  1  1	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	i	AC? AC	oui	A			Oui	?
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lathyrus sylvestris L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lythrum salicaria L. Malva sylvestris L. Matricaria maritima L. subsp. inodora (K. Koch) Soó Matricaria recutita L. Medicago minima (L.) L. Medicago minima (L.) L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris iaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiquès Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvage] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune Mauve sauvage Matricaire commune Matricaire inodore Matricaire inodore Matricaire camonille Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette] Luzerne naine	Z(C)	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	j i	AC? AC AC		A		(Rp)	Oui	
Festuca pratensis Huds. Galium aparine L. Galium palustre L. Geranium robertianum L. Hedera helix L. subsp. helix Helianthemum nummularium Heracleum sphondylium L. Hesperis matronalis L. Holcus lanatus L. Holcus mollis L. Hypericum perforatum L. Iris pseudacorus L. Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann Juncus effusus L. Lapsana communis L. Lapsana communis L. Lemna minor L. Leucanthemum vulgare Lam. Linaria vulgaris Mill. Lotus corniculatus L. Lychnis flos-cuculi L. Lycopus europaeus L. Lysimachia vulgaris L. Lythrum salicaria L. Matricaria matritima L. subsp. inodora (K. Koch) Soó Matricaria recutita L. Medicago lupulina L. Medicago lupulina L.	Fétuque des prés Gaillet gratteron Gaillet gratteron Gaillet des marais (s.l.) Géranium herbe-à-Robert (s.l.) Lierre grimpant Hélianthème nummulaire [Hélianthème jaune] Berce commune [Branc-ursine] Julienne des dames Houlque laineuse Houlque molle Millepertuis perforé (s.l.) [Herbe à mille trous] Iris faux-acore [Iris jaune : Iris des marais] Jonc à fleurs aiguës Jonc épars Jonc qlauque [Jonc des jardiniers] Lampsane commune (s.l.) Gesse des bois [Gesse sauvaqe] Lenticule mineure Leucanthème commune Linaire commune [Linaire] Lotier corniculé (s.l.) Lychnide fleur-de-coucou [Fleur de coucou] Lycope d'Europe [Pied-de-loup] Lysimaque commune [Herbe aux corneilles] Salicaire commune Mauve sauvage Matricaire indoore Matricaire indoore Matricaire camomille Luzerne lupuline [Minette ; Mignonnette]	Z(C)	C AC CC AC	ZLC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC  LC	j i	AC? AC AC	oui	A			Oui	?

4	,		_									
Oenothera biennis L.	Onagre bisannuelle [Herbe aux ânes]	Z(A)	AR	ZLC							Oui	?
Onopordum acanthium L.	Onoporde acanthe		PC	LC							Oui	
Origanum vulgare L.	Origan commun (s.l.) [Origan ; Marjolaine sauvage]		С	LC							Oui	
Orobanche minor Smith	Orobanche à petites fleurs		R?	DD							Oui	?
Papaver rhoeas L.	Pavot coquelicot [Grand coquelicot]	I(C)	CC	LC	р	?					Oui	
Pastinaca sativa L.	Panais commun (s.l.) [Panais]	IZ(C)	C{C,?}	LC{LC,DD}	а	R?					Oui	
Phragmites australis (Cav.) Steud.	Phragmite commun [Roseau commun ; Phragmite]		С	LC							Oui	
Pimpinella saxifraga L. var. saxifraga	Boucage saxifrage (var.) [Petit boucage]		С	LC							Oui	
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé		CC	LC							Oui	
Plantago major L.	Plantain à larges feuilles (s.l.)		CC	LC							Oui	
Poa pratensis L.	Pâturin des prés (s.l.)	I(NC)	CC	LC	р	?					Oui	
Populus alba L.	Peuplier blanc [Ypréau]	C(NS)	AR?	Н	sp(j)	?					Oui	?
Populus tremula L.	Peuplier tremble [Tremble]		С	LC							Oui	
Potentilla anserina L.	Potentille des oies [Ansérine ; Argentine]		CC	LC							Oui	
Primula veris L.	Primevère officinale (s.l.)		С	LC							Oui	
Prunella vulgaris L.	Brunelle commune		CC	LC							Oui	
Prunus avium (L.) L.	Prunier merisier (s.l.)	I(NC)	CC	LC	sa	AC					Oui	
Ranunculus bulbosus L.	Renoncule bulbeuse	I	С	LC							Oui	
Reseda alba L.	Réséda blanc	??	??	??							Oui	
Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	NC	AC	Н	s(pj)	AC		Α			Oui	
Rosa canina L. s. str.	Rosier des chiens (s.str.)	I	CC	LC							Oui	
Rubus fruticosus L.	Ronce frutescente	E?(I)	(?)	(DD)							Oui	
Rumex acetosa L.	Patience oseille [Oseille sauvage]	I	C	LC							Oui	
Salix alba L.	Saule blanc	I(C)	AC	LC	pj	PC?					Oui	
Salix caprea L.	Saule marsault	ì	CC	LC							Oui	
Salix cinerea L.	Saule cendré	1	AC	LC							Oui	
Sambucus nigra L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC	pj	?					Oui	
Samolus valerandi L.	Samole de Valerandus [Mouron d'eau : Samole]		R	NT			oui				Oui	?
Saponaria officinalis L.	Saponaire officinale	I(NC)	AC	LC	i	R					Oui	
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla	[Scirpe des lacs ; Jonc des chaisiers]	1	R	VU			oui			R	Oui	?
Scrophularia auriculata L.	Scrofulaire aquatique		AC	LC							Oui	
Scrophularia nodosa L.	Scrofulaire noueuse	I	С	LC							Oui	
Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée [Jacobée]	1	С	LC							Oui	
Solanum dulcamara L.	Morelle douce-amère	I	С	LC							Oui	
Solanum nigrum L.	Morelle noire (s.l.)	I	CC	LC							Oui	
Sonchus oleraceus L.	Laiteron maraîcher	1	CC	LC							Oui	
Stachys palustris L.	Épiaire des marais [Ortie morte]		AC	LC							Oui	
Symphytum officinale L.	Consoude officinale (s.l.)	1	С	LC							Oui	
Tanacetum vulgare L.	Tanaisie commune [Herbe aux vers]	I(C)	CC	LC	i	?					Oui	
Thuja plicata Donn ex D. Don	Thuya géant	C		Н	pi	R?					Oui	
Trifolium campestre Schreb.	Trèfle champêtre	T i I	AC	LC							Oui	
Trifolium repens L.	Trèfle rampant [Trèfle blanc]	I(NC)	CC	LC	afp	C?					Oui	
Typha latifolia L.	Massette à larges feuilles	1 1	AC	LC							Oui	
Urtica dioica L.	Ortie dioïque [Grande ortie]	<del>                                     </del>	CC	LC							Oui	
Verbascum thansus L.	Molène bouillon-blanc [Bouillon blanc]	<del>                                     </del>	C	LC			<del>                                     </del>				Oui	<del>                                     </del>
		<del>                                     </del>	C	LC			<del>                                     </del>				Oui	
Vicia sepium L.	Vesce des haies [Vesce sauvage]		U	LC					l		Oui	